LIVRE VI

1979-1980

ASSEMBLÉES RÉGIONALES DE BRETAGNE

Conseil régional • Comité économique et social

RAYMOND LETERTRE

Chronique de septembre 1979 à mars 1980

2.5

armor magazine

Prix : 14 francs

sommaire

N° de la Chronique
N° et date d'Armor-Magazine . . . . . *Page*

1979

62 - 116 - *Septembre*
PRÉPARATIFS DE LANCEMENT DE POLITIQUES NOUVELLES . . IV
— Un terminal informatique
— Aparté C.E.S.
— Plus-value fiscale
— Doigt dans l'engrenage
— Pêche et Plaisance
— Le suivi des rencontres
— Opérationnel et irréversible ?
— Pied-à-terre
— Un bond de 26 %
— Questions et réponses

63 - 117 - *Octobre*
"NOS CHIMÈRES SONT CE QUI NOUS RESSEMBLE LE MIEUX" VI
— Dangereux au malsain
— Si le sel s'affadit
— Un départ de mauvaise augure
— Deux poids, deux mesures
— Chaque chose en son temps
— Place au vote
— Deux télégrammes
— Arts d'application
— Avec des "si"

64 - 118 - *Novembre*
FOURVOIEMENTS - TOURNOIEMENTS - ATERMOIEMENTS . . VIII
— Traînerie chronique
— Ne pas toucher !
— Une bonne affaire perdue
— Si la Bretagne n'était pas en France...
— Au gré des vents
— Des élus responsables
— Le Préfet en minorité
— A n'en pas croire ses oreilles
— Remous de couloirs
— Dix francs de mieux

65 - 119 - *Décembre*
NOUVEAU DÉCRET POUR LE COMITÉ ECONOMIQUE ET SOCIAL XI
— Au Bon Pasteur
— Plus Un
— Déçu, il se retire
— Où est la légèreté ?
— Ce qui pourra survivre
— Ce qui reste à faire
— Intégrité territoriale
— Vendre du poisson, non de la grammaire
— L'attrait des aides
— Des pistes là où il faut
— Appel à l'épargne régionale

1980

66 - 120 - *Janvier*
SEPTIÈME ANNÉE : L'AGE DE RAISON ? XIII
— Bruxelles s'en mêle
— Secouer la torpeur des ministères
— Centralisme nocif
— 400 000 volts
— Turlupin ballonné
— Budget marginal
— Arrêtez le massacre !
— Pas à pas vers le Plan

67 - 121 - *Février*
DEPUIS L'ORIGINE, FISCALITÉ MULTIPLIÉE PAR 3,6, BUDGET MULTIPLIÉ PAR 5,8 XVI
— 54 % des sièges ont un nouveau titulaire
— La demande dépassait l'offre
— Un record de France
— En routes !
— 108 primes de création d'entreprises
— Remises en cause
— Première année du Fonds de Recherche
— Savoir se retirer
— Vers les Pays lointains
— Emprunts envahissants ?

68 - 122 - *Mars*
Bureaux 80
PLUS POUR LES SYNDICATS AU COMITÉ, RIEN POUR L'OPPOSITION AU CONSEIL XVIII
— Fermée, la parenthèse
— Plus du quart au bureau !
— Délicate égalité
— Un regard multiple
— Troisième mandat
— Bretagne centrale élue
— Immobilisme rompu
— Règle de trois
— J'enregistre
— Emule du sud-ouest

69 - 123 - *Avril*
AU PAYS DE LA MER XXI
— Publi-reportages
— Démissions dans l'air
— Six hommes sur un bateau
— Un bouc émissaire
— Pour quels débouchés ?
— Sous réserve expresse
— Pour une cinquième commission
— Refus d'assistance à majorité en péril
— Penser au futur

70 - 124 - *Mai*
A LA RECHERCHE D'UN BALLAST FINANCIER XXIV
— Pour avoir accepté l'atome
— Un peu plus de pouvoir
— Actions de promotion
— Sept ans dans une tire-lire
— Arbitrage du Conseil d'Etat
— Qu'un kilomètre soit un kilomètre
— Brillant mais pas réaliste
— Echec n'est pas fiasco
— Nous bégayons

71 - 125 - *Juin*
RIEN N'EST CACHÉ QUI NE SERA CONNU XXVI
— Aux marches du Palais
— Recrutement
— L'oedème du C.E.S.
— Six millions de devises économisées
— Richesses minérales
— Capitalisme sauvage
— Ne pas oublier la femme
— Pas de "programme commun" sélectif
— Contrôler les contrôleurs
— Pratique et symbolique

72 - 126 - *Juillet-Août*
HOMMES DE TERRAIN XXIX
— Six urgences
— Légumes et câbles
— Respect des engagements
— Souci de pérennité
— En forme
— Continuité territoriale
— A trois lieues au large
— Ilôts de paupérisation
— Fermes agricoles et aquacoles
— L'Université aussi
— Breiz ma Bro

Bureaux et Commissions délégués XXXII
Commissions des deux assemblées XXXIII
Composition du Conseil régional XXXIV
Composition du Conseil économique et social XXXV

CHRONIQUES DES ASSEMBLÉES RÉGIONALES DE BRETAGNE

Livre VI
1979-1980

par Raymond Letertre

Chronique des Assemblées Régionales

LIVRE I : février 1974 - mars 1975
LIVRE II : avril 1975 - août 1976
LIVRE III : septembre 1976 - août 1977
LIVRE IV : septembre 1977 - août 1978
LIVRE V : septembre 1978 - août 1979
LIVRE VI : septembre 1979 - août 1980
LIVRE VII : regroupera les chroniques qui paraîtront mois après mois dans les prochains numéros d'*Armor-Magazine*.

* * *

VENTE : chez l'éditeur : *Armor-Magazine*, BP 123, 22400 Lamballe, CCP 2691 70 Y Rennes, ou chez l'auteur : 22, rue St-Louis, 35000 Rennes.
Livre I à IV : 10 F l'exemplaire
Livre V : 12 F
Livre VI : 14 F
Plus port

Premier septennat

Pour la sixième année consécutive, les Assemblées Régionales *de Bretagne ont retenu les* Chroniques *de Raymond Letertre pour en faire un opuscule. Nous les en remercions.*

Chaque mois en effet Armor-Magazine *consacre une large place aux travaux du* Comité Economique et Social *et du* Conseil Régional *: les dossiers à l'ordre du jour, les débats, les réunions de bureaux et de commissions déléguées, les visites des réalisations ... tout ce qui fait la vie de* l'Etablissement Public Régional.

Mise en place en janvier 1974, l'Institution Régionale *est encore jeune ; elle n'en vit pas moins sa septième année, celle de* «l'âge de raison».

Armor-Magazine

Préparatifs de lancement de politiques nouvelles

Quimper sera donc le siège de *l'Etablissement Public Régional* (EPR) lors de la session d'automne : 12 - 13 septembre pour le *Comité Economique et Social* (CES), 25 -26 septembre pour le *Conseil Régional* (CR).

A l'ordre du jour classique que nous présentons dans cette chronique, s'ajouteront quelques dossiers originaux, dont certains ouvrent la voie à des *"politiques régionales nouvelles"*.

Les assemblées auront à faire preuve de sage perspicacité pour bien choisir les cibles authentiquement *régionales*, la région se révélant trop grande pour les petits problèmes et trop petite pour les grands problèmes.

C'est pour bien situer les possibilités de l'EPR, au bon niveau que le C.E.S. a invité Jean-Pierre Prouteau, Secrétaire d'Etat pour les petites et moyennes industries, à participer à une séance de travail des 4 commissions groupées à Quimper, précisément au sujet du financement des P.M.I. - Le Ministre a donné son accord pour le 11 septembre, donc la veille de la réunion publique.

UN TERMINAL INFORMATIQUE

Ce sont des opérations très concrètes que, le 29 juin, les Commissions Déléguées ont accepté de financer pour un million de francs, sur proposition des *groupes de travail à durée de vie variable* (1).

Concernant *l'exportation*, il a été décidé d'apporter 80 000 francs à la *Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bretagne* (CRCI) pour l'installation d'un *terminal informatique* qui serait raccordé à l'ordinateur du Centre Français du Commerce extérieur. La CRCI supportera ensuite tous les frais de fonctionnement.

Par ailleurs, la CRCI recevra 260 000 francs afin de réaliser une étude sur les *"possibilités de développement des exportations des produits bretons"*. Cette étude serait conduite avec le *Comité des Conseillers du Commerce extérieur* et la *Chambre Régionale d'Agriculture*. Cette dernière est de son côté chargée d'une étude sur *l'élargissement du marché commun à la péninsule ibérique*, avec les mêmes partenaires et aussi le CELIB (Comité d'études et de liaison des intérêts bretons) ; elle reçoit pour se faire 250 000 F.

Ajoutons que le CES souhaite publier un nouveau *livre blanc* sur ce thème de l'exportation (2).

*

C'est le BRGM, *bureau de recherches géologiques et minières*, qui, pour 80 000 francs, réalisera une étude de synthèse sur les *argiles expansées*. Une dizaine de petite unités de production, de 30 ou 40 employés chacune, pourrait à moyen terme, exploiter les grandes réserves d'argile tout en valorisant chaque année des centaines d'hectares de *petits bois de taillis*.

Le *bois* pourrait aussi être mieux exploité pour des éléments de charpentes, des pièces de coffrages, le chauffage et même l'aliment du bétail. C'est le *Syndicat intercommunal* du *Centre-Est-Bretagne* qui a fait la proposition ; il reçoit 30 000 francs pour une première étude sur l'intérêt du projet.

Une étude est également décidée sur la *valorisation du 5ème quartier* ou plus précisément des *sous-produits animaux*, notamment le *sang* pour l'alimentation et la pharmacie, et les *caillettes de veau* pour l'industrie fromagère. Un crédit de 50 000 francs est accordé à un bureau spécialisé nantais qui travaillera avec l'ADRIA (association pour le développement de la recherche appliquée aux industries alimentaires) de Quimper.

La *profession granitière* bénéficie quant à elle d'une somme de 100 000 francs, afin de relancer la promotion du granite breton près des architectes et des maîtres d'œuvres.

APARTÉ C.E.S.

D'autres groupes de travail doivent encore aborder : *l'électronique*, les *aliments du bétail*, les énergies nouvelles, le *financement régional*, la *vie rurale*, notamment sous l'angle de la polyvalence des services publics en milieu rural.

S'il ne peut bénéficier de crédits propres pour des études à lui (1), le CES n'en a pas moins créé, tout seul, un groupe de travail sur le *machinisme agricole*. La conclusion de la première réunion le 17 juillet a été une affirmation par double négation : *"il ne peut pas ne pas y avoir d'industrie du machinisme agricole en Bretagne"*, et une interrogation : *"pourquoi cette industrie a-t-elle donc tant de mal à y survivre, plus précisément à Redon ?"* La question sera reprise le 5 septembre.

*

Adoptée par la commission déléguée du CR le 29 juin, l'affectation d'un crédit de 150 000 francs pour *"la promotion de l'image de marque de la Région"* avait été contestée par la commission déléguée du CES : d'accord pour l'objectif, pas d'accord sur le moyen.

Le préfet en effet proposait de confier à la *Société d'éditions Ouest-France* la réalisation d'un ouvrage de 128 pages en couleurs, présentant la Bretagne ; le texte serait préparé par des enseignants sous l'égide du Centre Régional de Documentation pédagogique. 5 000 exemplaires seront acquis par l'EPR pour 150 000 francs. 5 000 autres seront commercialisés par la Société d'Editions. En plus de l'intérêt que présentait le choix d'une société d'édition régionale, (les Pays de Loire ont en effet déjà réalisé une édition mais avec Hachette), l'important réseau de distribution de *Ouest-France* a été pour le CR un argument très favorable.

Le C.E.S. par contre, avait donc demandé de différer la décision : il estimait qu'il fallait d'abord connaître ce que serait le contenu de l'ouvrage. Et puis par quel miracle de style un texte pourra-t-il convenir aussi bien à l'élève de 3ème qu'au chef d'entreprise ?

PLUS-VALUE FISCALE

Le million consacré aux activités des groupes de travail avait été prévu dans un *fonds d'intervention* particulièrement bien garni cette année, soit 11,9 millions (1). Après neuf mois il reste encore 3 millions qui trouveront leur affectation à la session de septembre au chapitre de la DM 1, *décision modificative n° 1 au budget de 1979*.

En réalité, l'EPR dispose d'un crédit de 9,88 millions qui lui permettra de financer à peu près tous les projets présentés à cette DM 1. En effet, lorsque l'EPR établissait son budget en janvier, il ne savait pas exactement ce qu'avait rapporté la fiscalité en 1978 ; or il y a eu *plus-value fiscale* importante de 5,7 millions.

Cela vient notamment des prélèvements additionnels sur les *cartes grises* d'une part, sur la publicité foncière et l'enregistrement des *mutations immobilières* d'autre part. Qu'ils aient dépassé les estimations en 1978, traduit d'ailleurs la bonne tenue en Bretagne tant du marché automobile que du marché foncier.

*

Tous les crédits d'études ayant été consommés, une nouvelle dotation permettra de lancer quelques autres études dont celles décidées à la conférence interrégionale de St Savin le 23 juin (3).

Des dossiers pourront aussi trouver un financement ; ainsi le *Centre de Formation d'Apprentis* de Dinan, l'*hôpital rural* de Crozon, la *protection des lieux habités contre l'action des crues* à Morlaix et Rennes. Ce dernier bordereau n'avait pas été tranché en février car le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine ne s'était pas prononcé ; il l'a fait en juin ; donc l'EPR pourra accompagner le programme.

DOIGT DANS L'ENGRENAGE

C'est un débat assez houleux qui s'était instauré à la première session 79 au sujet du transfert de l'*aéroport de Saint-Brieuc* et la décision avait été ajournée : *"son intérêt est loin d'être prouvé*, estimaient les réticents, *c'est un pari qui nous est demandé"*.

Le débat dépasse le seul cas de St Brieuc à aborder la desserte aérienne de la Bretagne. *En intervenant pour la première fois dans des* équipements aéronautiques, l'EPR suscite pour les années à venir la présentation des dossiers de Brest, Lannion, Lorient, Quimper, Rennes...

En accordant donc 1,75 million à St Brieuc pour l'acquisition de terrains, l'EPR met le doigt dans un engrenage ; il lui en coûtera une vingtaine de millions au moins d'ici 1985. La décision de s'engager dans un dispositif aussi lourd ne se prendra pas sans une relance du débat.

*

Il n'y aura, par contre, aucune difficulté à réalimenter par 1,4 million de francs le fonds,

mis à la disposition du *groupe industrialisation*, pour les *primes régionales de création d'entreprise*. En huit mois, 39 primes de 80 000 francs ont été accordées et le crédit de paiement de 2,5 millions est épuisé ; de septembre 1977 à décembre 1978 il y avait eu 44 dossiers honorés.

Le système est donc un succès, d'autant plus que la procédure très simple est incitative et que l'argent peut venir grossir les fonds propres, point faible de beaucoup d'entreprises. Près du tiers des 83 bénéficiaires se situent dans le secteur para-agricole et l'agro-alimentaire.

De même, les aides aux *usines-relais* se révèlent très efficaces ; 25 en ont bénéficié de 1976 à juin 1979. Un crédit complémentaire de 700 000 francs sera inscrit pour répondre aux 8 nouvelles demandes.

Quant au *cautionnement de prêts* à long ou moyen terme, il n'a été accordé jusqu'ici qu'à deux entreprises, respectivement pour 300 000 et 125 000 francs. Les limites retenues par l'EPR (4) vont être remises en cause ; le cautionnement pourrait être accordé par exemple à des entreprises innovatrices ou devant faire face à des modifications technologiques importantes.

Statistiquement d'ailleurs, plus le champ de couverture sera large, moins le risque sera grand. Il n'en est pas moins prévu de doubler le *fonds de garantie* confié à la SDR, société de développement régional, par un nouvel apport de 500 000 francs.

PÊCHE ET PLAISANCE

Comme l'aéroport de St Brieuc est l'occasion d'aborder dans son ensemble la desserte aérienne de la Bretagne, les demandes de subvention *des ports de pêche* et des *ports de plaisance*, devront s'intégrer dans une véritable politique régionale.

Depuis 1976 l'EPR est intervenu en infra et super-structures dans les ports de pêche de Concarneau, Erquy et Le Palais à Belle Ile, pour un total de 6 millions de francs courants. Les Côtes-du-Nord présentent deux dossiers pour l'aménagement de Pors-Even et Loguivy-de-la-Mer en Ploubazlanec. Le préfet propose d'accepter 10 % de participation soit 392 000 francs.

Mais il présente en même temps des éléments de réflexion qui devraient déboucher sur une politique nouvelle en faveur des ports dès 1980.

Il en est de même pour les *ports de plaisance*. Si les deux dossiers d'Etel et du Moulin-Blanc de Brest sont présentés favorablement à la DM 1 pour 840 000 francs, il faudra que l'EPR conçoive une politique d'intervention cohérente. Il sera aidé par les *Schémas de la Plaisance* que les départements du Finistère et des Côtes-du-Nord ont déjà élaborés, que l'Ille-et-Vilaine prépare, et que le Morbihan entreprendra.

LE SUIVI DES RENCONTRES

Les Rencontres de Nantes sur les *technologies marines* (1) font l'objet d'un historique et d'un compte-rendu de la part du Préfet ; il fait part également des propositions du *Comité de Coordination* pour assurer le suivi des Rencontres, à la demande de la Conférence interrégionale de Saint-Savin.

Mais le président du Comité de Coordination, Guy Guermeur, a déjà pris l'initiative, et le 18 juillet ont été déposés à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine les statuts d'une association *Rio-Mer* (rencontres internationales de l'ouest, échanges et coopération sur les technologies marines). Guy Guermeur est le président du bureau provisoire.

"Sur la quarantaine de pays présents à Nantes, conclut un communiqué du 7 août, *18 pays ont demandé à Rio-Mer d'étudier les modalités d'une coopération maritime avec l'Ouest Français"*.

*

Le préfet rend compte de la même façon des Rencontres régionales de Rennes sur *la recherche* (3). Deux conclusions en découlent : d'abord la nécessité de tout regrouper en une seule ligne budgétaire ce qui concerne la recherche et se trouve actuellement dispersé en agriculture, mer, plan minier... Ainsi apparaîtrait un *"fonds régional de la recherche"*.

Pour mener de façon concertée cette politique, serait mis en place, dès la fin de 1979, un *"conseil consultatif de la Recherche"* présidé par le préfet. Actuellement il n'en existe qu'un seul en France, dans la région Rhône-Alpes.

Puisqu'il reste de l'argent à dépenser (634 000 francs), deux dossiers sont présentés à la DM 1 : acquisition de matériels pour l'Université de Rennes I, et pour un laboratoire de recherches sur l'élevage de *l'escargot* (héliciculture) à l'Institut Technique de l'Aviculture de l'Université de Rennes.

OPÉRATIONNEL ET IRRÉVERSIBLE ?

Dans la même perspective du développement de la Recherche, un vieux dossier refait surface, celui de l'IRIA, *institut de recherche en informatique et automatisme*.

Le 5 novembre 1972, un CIAT (comité interministériel de l'aménagement du territoire) avait donné son accord pour la création sur le complexe de Rennes-Beaulieu d'un *centre associé* de l'IRIA. En 1974, on parlait d'un *centre technique* IRIA. Dès sa première année d'existence l'EPR mettait un espoir dans cette décentralisation et votait, pour la favoriser, un crédit de 500 000 francs sur son premier budget en 1974 et 1,5 million sur le budget de 1975.

L'opposition notamment des chercheurs de l'IRIA, refusant alors de se décentraliser, fit aller le projet à vau-l'eau, et l'EPR récupéra ses crédits en 1977. En 1975 cependant était créé à Rennes l'IRISA, *institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires* ; l'IRIA apportait un appui financier sous forme de contrats, ce qui permit l'acquisition d'un ordinateur IRIS 80.

L'IRISA compte actuellement une centaine de chercheurs dispersés sur le campus universitaire de Rennes - Beaulieu ; une décentralisation d'une vingtaine de chercheurs de l'IRIA est de nouveau envisagée : un *centre régional de calcul* sera créé s'il peut disposer de locaux en octobre 1980 ; enfin le 27 mars dernier le Secrétaire d'Etat aux PPT avait évoqué l'éventuelle création d'une structure de relais de l'ADAI, *agence pour le développement des applications de l'informatique*, et de projets s'y rattachant telles la bureautique et la télématique.

Tout cela conduit le préfet à proposer aux Assemblées d'engager en 1980 un crédit de 4 millions de francs pour la construction d'un bâtiment de 3 000 m² sur le campus de Beaulieu. Cette structure coûterait 15 millions ; l'IRIA apporterait 5 millions, la DATAR 4 millions et la DGRST (délégation générale à la recherche scientifique et technique) 2 millions.

Ainsi, argumente le préfet, *"l'extension du pôle informatique rennais, donc régional, serait rendu opérationnelle et irréversible"*. "Paris" se laisserait-il convaincre par l'effort d'une région ?

PIED-A-TERRE

Le dossier de la DM 1 se termine par un bordereau concernant encore un bâtiment ; celui qui pourrait accueillir l'EPR.

A la première session en janvier 1974 le sujet avait été abordé ; où installer le siège de la région (5) ? Dans l'attente d'une réponse, des locaux étaient loués à la Maison des Métiers de Rennes. Un an plus tard, le Préfet de Région présentait un projet d'aménagement de locaux de la Préfecture de Rennes, une hypothèse onéreuse prévoyant même la construction d'une salle sous les jardins ! Le tout fut sèchement rejeté.

Trois ans plus tard (5), les *présidents* des Assemblées, leurs *conseillers techniques* et *secrétariats* se contentaient d'une amélioration par un changement d'étage, toujours à la Maison des Métiers.

Cette fois, le préfet présente une nouvelle proposition. Si lui-même reste habiter la Préfecture de la rue Martenot, tous les services départementaux vont s'installer à la fin de 1979 dans la nouvelle Préfecture de Rennes Beauregard. Avec l'accord du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, les locaux disponibles pourraient donc accueillir non seulement les services de la *Mission Régionale* mais les présidents et leurs conseillers, offrir aussi des salles de commissions, une salle de réunion plénière, des bureaux, une salle de documentation, enfin toutes les commodités d'un *cadre de travail confortable et fonctionnel*.

Afin de démarrer très vite les aménagements indispensables, le préfet dispose déjà d'un plan précis d'architecte et d'un devis ; il demande donc à l'EPR de consacrer 2,5 millions à l'opération, 2 millions à inscrire à la DM 1 de 1979, le solde en 1980. Il restera à définir avec le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine les modalités pratiques de cette nouvelle "location".

Après cette installation, le projet d'un siège de la Région hors de Rennes paraîtra définitivement rayé ; peut-être même que la décision de septembre 1975 de tenir les réunions d'automne "ailleurs" (6) sera remise en cause, ne serait-ce que par économie.

UN BOND DE 26 %

Après avoir indiqué que l'exécution du budget 1977 est faite à 95 %, celui de 1978 à 62 % et celui en cours à 22 % à ce point de l'année, le préfet présente en huit chapitres la *"mise en œuvre des politiques régionales et la définition de politiques nouvelles"*.

Toutes les questions abordées n'ont pas d'incidence budgétaire immédiate, mais elles en auront sur le budget 1980. Or l'EPR définit les grandes lignes du budget suivant, dès sa session d'automne. Il lui faudra ainsi se prononcer sur l'aménagement de la route *Rennes-Nantes*, l'utilisation des crédits disponibles au titre de *l'annexe B, ter*, le Schéma Régional de transports *collectifs de voyageurs*, le gazoduc, la *promotion des produits*

de la pêche, la mise en place de l'*Institut Cultoral* de Bretagne, la *protection du littoral* contre la mer. Nous reviendrons sur ces dossiers dans une prochaine chronique.

Une première estimation situe les *dépenses obligatoires* à 58,9 millions, la poursuite des *politiques régionales* à 124,7 millions et l'engagement des *politiques nouvelles* à 7,4 millions, soit un total de *191 millions* c'est-à-dire 7,6 % de plus en 1980 qu'en 1979.

Le plafond des ressources fiscales étant toujours fixé à 55 francs par habitant et l'EPR s'étant contenté de 45 francs au dernier budget, le préfet estime que la bonne mesure devrait se situer autour de 53 francs pour 1980, soit un bond de 26,6 %. La charge de cinq années d'emprunts devient en effet de plus en plus pesante ; elle dépassera 17 millions l'an prochain.

A l'EPR d'en décider.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Pour en terminer rapidement avec l'ordre du jour de cette deuxième session, rappelons qu'obligatoirement le préfet présente un *bilan d'exécution du VIIe Plan* : équipements publics et évolution économique et sociale en 1978, situation de l'*emploi* au cours du 1er semestre 1979.

L'EPR sera également consulté dans le cadre de *l'élaboration du VIIIe Plan* (7) à partir de réflexions faites par des groupes *ad hoc* qui ont travaillé en août et jusqu'au début septembre sur 54 questions énoncées par le Commissariat général du Plan.

*

Enfin les *"réponses aux vœux et communications"* permettront aux assemblées de relancer le débat sur la centrale nucléaire de Plogoff à propos de l'approvisionnement de la Bretagne en *énergie électrique*.

Les autres "réponses" portent sur le fonctionnement des *services postaux* (3), la *tarification téléphonique*, et *"la promotion de l'égalité des chances par l'éducation dans le milieu rural"*, c'est-à dire le maintien des écoles à faibles effectifs.

Les "vœux", qui ne manqueront pas d'être encore déposés à Quimper, sont en tout cas l'occasion de disposer d'excellents dossiers sur les questions en cause.

(1) C'était le titre de notre 80ème chronique : *Armor-magazine* n° 113 - Juin 1979 - pages 11 et 12. (2) Le C.E.S. a déjà fait paraître en mars 1977 un livre blanc sur la *politique ferroviaire en Bretagne*, et en 1978 un livre blanc : *Parier sur le quaternaire*. (3) *Armor* n° 114-115 - juillet-août 1979 - pages 9 et 10. (4) *Armor* n° 111 - avril 1979 - page 12. (5) *Armor* n° 52 - mai 1974 - pages 13 et 14, puis *Armor* n° 62 - mars 1975 - page 11, enfin *Armor* n° 96 - janvier 1978. (6) *Armor* n° 71 - décembre 1975 - page 13. (7) *Armor* n° 109 - février 1979 - page 12.

Octobre 1979

« Nos chimères sont ce qui nous ressemble le mieux »

(Les Misérables)

Parce que la session d'automne de l'*Etablissement Public Régional* (EPR) de Bretagne se déroule encore à Quimper au moment où il nous faut livrer ce texte à l'imprimeur, nous reportons aux mois prochains le compte-rendu des débats sur les dossiers à l'ordre du jour (1).

Toutefois les allocutions du *préfet de région*, du président du *Comité Economique et Social* (CES), du président du *Conseil Régional* (C.R.), les protestations et incidents de séances ont offert suffisamment de matière pour cette chronique.

DANGEREUX OU MALSAIN

A l'ouverture de la session du CES le 4 septembre à Rennes le Préfet fut pratiquement le seul à parler. Son discours, qu'il devait relire le 18 devant le CR, était normalement consacré à un commentaire de l'ordre du jour, que nous avons présenté le mois dernier.

"C'est dans un esprit réaliste et constructif que j'ai préparé les rapports, la seule préoccupation de l'EPR étant celle du développement de cette Région, de la promotion de ses chances et de l'amélioration des conditions de vie de ses habitants".

D'emblée, Jean Périer avait teinté son propos de reflets sombres *"nous vivons dans un monde difficile et incertain, subissant les contraintes de l'environnement international et national"*. Malgré des formules nuancées, d'aucuns, des syndicalistes tout particulièrement au CES et l'opposition au CR, trouvèrent cependant que le ton préfectoral était trop optimiste :

"L'année 1978 est l'année pour laquelle les créations supplémentaires d'emplois salariés ont été les plus élevées depuis 1973 : 2 700 dans l'industrie, 1 250 dans l'agro-alimentaire, 12 615 dans le tertiaire". Le Préfet reconnaît cependant que *"1978 apparaît aussi comme une année où l'augmentation du nombre de demandeurs d'emplois non satisfaits a dépassé avec + 20 % en Bretagne, le 15,7 % pour la France entière"*.

En 1978 il y eut 88 créations d'entreprises industrielles..., le revenu brut des agriculteurs a augmenté en francs constants de 1,5 %..., le solde positif du solde migratoire résulte apparemment davantage d'un ralentissement de l'émigration, principalement pour les classes d'âge 20 à 29 ans, que d'un accroissement de l'immigration"..., les deux premiers pactes pour l'emploi ont abouti en Bretagne à des résultats satisfaisants, supérieurs à la moyenne nationale...

"Il ne s'agit ni d'optimisme, ni de triomphalisme, insista Jean Périer, *mais de réalités. Se dissimuler les difficultés et les points faibles est dangereux. Ne voir que les éléments négatifs sans tenir compte de points forts et des tendances globales est inexact et malsain"*.

SI LE SEL S'AFFADIT

Empruntant à Victor Hugo, Claude Champaud évoquera lui aussi *"les rayons et les ombres"* de la situation actuelle, les préoccupations et les espoirs pour l'immédiat avenir. C'était à Quimper le 12 septembre 12), là précisément où il avait prononcé son premier discours de président le 15 septembre 1976.

Cette fois, après une prolongation d'un an, le CES termine bien son mandat ; Claude Champaud aurait donc pu s'inspirer d'autres titres hugoliens, exprimer *"les Voix intérieures"*, sur *"les feuilles d'automne"*, ou encore moduler *"les chants du Crépuscule"* des *"Misérables"* CES.

Dès le début de son intervention il annonça qu'il n'en ferait rien, ayant encore trois mois à vivre dans sa fonction ; mais, à la dernière minute de la session, le lendemain, il se plut à faire un coup de théâtre en annonçant une *"séance extraordinaire du CES pour décembre"*. Le Préfet n'en croyant pas ses oreilles se renversa sur sa chaise, interrogeant du regard le chef de la Mission Régionale, qui n'était visiblement pas plus au courant.

Ce n'était que la dernière pique à l'administration ; Claude Champaud les avait multipliées dans son allocution, surtout à l'égard de l'Aménagement du territoire : *"nous ne saurions nous résigner à son affadissement"*. Et de dénoncer *"la désaffection visible des responsables centraux pour l'œuvre entreprise dans notre province"*, et de *"mettre en garde nous-mêmes les premiers : contre toute tentation de repousser à des jours meilleurs l'effort du développement économique et social de la Bretagne"*.

Réclamer un vrai programme régional ne saurait être considéré comme *"une démarche subversive ! ou alors je dénonce comme coupables de telles pensées, ceux qui ont suscité une opération de ce type en Languedoc-Roussillon, ou encore ceux qui ont participé au plan sud-ouest"*.

UN DÉPART DE MAUVAIS AUGURE

Les services régionaux recurent aussi quelques coups de boutoir, notamment à propos de la préparation du VIIIe Plan : *"la multiplication des réunions des groupes sectoriels en période de vacances ou en concurrence avec les réunions des commissions de notre session d'été, ne peut se justifier par l'urgence !"*

Ce reproche de double emploi ne traduit-il pas une inqualifiable méfiance car : *"il paraît de bon ton de douter de la capacité des assemblées régionales à maîtriser les problèmes économiques et sociaux régionaux..., ce sont pourtant elles qui ont su initier et conduire un travail de programmation industrielle"*. (3).

"Je pense, Monsieur le Préfet de Région, que tout le monde a intérêt à encourager l'initiative régionale... Il faut surmonter nos divergences, aider à la synthèse des intérêts et des approches des uns et des autres : Préfecture, CR, CES".

Le Préfet avait déjà tenu des propos à la fois semblables et différents, précisément en évoquant les groupes de travail : *"cette méthode pragmatiste et réaliste, ne doit pas conduire l'EPR à créer des administrations parallèles, à générer des dépenses de fonctionnement, à se substituer à des organismes économiques dont c'est la vocation première de promouvoir les activités de la Région. Dans ce domaine comme dans tous les autres, l'EPR doit se limiter au rôle d'entraînement et d'initiative qui est normalement le sien"*.

Toujours, Claude Champaud a au contraire réclamé des crédits propres au CES, multiplié des groupes de travail, publié des livres blancs (1), tenté de renforcer le secrétariat des Présidents.

Même très réduit ce dernier pourrait participer davantage à l'instruction des dossiers. Des membres des deux assemblées ont par exemple regretté que l'administration ait publié seule, pour la première fois, un *"Dossier de Presse"* sur la session ; dossier au demeurant excellent et pratique.

Le départ volontaire de Louis Ergan, conseiller technique depuis 1974, donna occasion d'enfoncer le clou :

"de tous les hommes que j'ai rencontrés, quelque fonction qu'ils aient occupée, qu'ils fussent experts, fonctionnaires ou élus, j'en connais peu qui connaissent aussi bien que lui les grands dossiers de la Bretagne. Je ne crains pas de dire que ce départ est de mauvais augure, quand de tels hommes quittent une telle tâche, ce n'est pas un signe de vitalité de l'institution". (4)

DEUX POIDS, DEUX MESURES

Au sein même du CES s'est souvent exprimé un amer regret de se sentir inutile. C'est sans doute la meilleure explication de l'absentéisme aux séances. Dès la première matinée il n'y avait que 46 présents sur les 77 membres ; le deuxième après-midi ne vit pas plus que 35 "passages" et l'annonce de la session extraordinaire ne fut entendu à 19 heures que par 17 membres.

Lorsqu'Alexis Gourvennec remit en cause la décision de renoncer à l'annexe B/ter des correctifs tarifaires SNCF (nous y reviendrons le mois prochain), Claude Champaud regretta tout haut que l'intéressé n'ait pas participé aux réunions de commission sur le sujet. Tout bas l'intervenant, approuvé par bien des pairs, fit entendre à l'universitaire qu'il avait une entreprise à faire prospérer et qu'il y avait déjà eu malheureusement de douloureux départs au CES.

*

D'autres par contre, les syndicats de salariés, s'étonnèrent de n'être pas assez sollicités. Alors que le CES examinait le rapport sur les *Etudes*, les quatre centrales CGT, CFDT, FO et CGC protestèrent : *"il y a ici représentés, des organismes à qui l'on confie des études, d'autres à qui l'on n'en confie aucune"*.

Pourtant les organisations syndicales avaient présenté un projet d'étude sur l'*Emploi*. Ne le retrouvant pas dans les propositions du Préfet, elles déposèrent alors un vœu *"demandant la ré-inscription du projet à l'ordre du jour de la prochaine commission déléguée"*. Le vœu fut adopté par le CES, moins 9 abstentions, du côté patronal.

CHAQUE CHOSE EN SON TEMPS

Le mardi suivant 18 septembre s'ouvrait, toujours dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper, la session du CR ; 57 des 76 sièges étaient occupés lorsque le Président ouvrit la séance. Certains conseillers généraux d'Ille-et-Vilaine avaient suivi ceux du Finistère et précédé ceux du Morbihan en *"voyage d'étude"* (*"en ballade"* disait-on plus franchement dans les couloirs) en Grèce ; d'autres avaient préféré leurs occupations parlementaires.

Raymond Marcellin n'avait pas lu deux mots de son discours que Louis Le Pensec réclama des précisions sur l'ordre du jour. *"Vous le connaissez ; mon allocution, le discours du Préfet, l'élection de deux secrétaires au bureau; enfin des questions diverses"*. -*"Alors je demande une suspension de séance"* - *"Vous paralysez l'ordre du jour ! Vous exposerez votre demande après les deux interventions prévues"*.

C'était précisément ce que l'opposition reprochait, qu'il n'y ait place que pour deux interventions, celle du Président et celle du Préfet, tous deux considérés comme porte-paroles du gouvernement ; *"nous demandons*, précisa Louis Le Pensec, *que chaque groupe politique puisse avoir un temps de parole aussitôt après le Préfet"* : *"C'est ce que je vous ai écrit aussi"*, rappela Félix Leyzour pour les communistes.

Appuyé par Yves Estèves, Michel Cointat et les applaudissements de la majorité, Raymond Marcellin tint ferme : *"je n'aurais même pas dû vous donner la parole"*.

Alors les douze socialistes quitterent la salle, et Jean-Yves Le Drian, qui avait préparé un texte, grommela en passant devant les journalistes : *"on ne va tout de même pas accepter d'être relégués aux questions diverses !"*. Le petit groupe revint dans la salle alors que le président en était aux trois quarts de son texte.

A la fin, la discussion reprit de plus belle sur la modification éventuelle du règlement. A la demande de son collègue Louis Le Roux, Félix Leyzour lut la lettre qu'il avait adressée au Président du C.R. : *"votre analyse comme celle de Monsieur le Préfet, est celle du gouvernement ; il est juste que tout de suite après s'expriment ceux qui subissent et combattent cette politique"*.

"J'ai bien reçu votre demande, mais le bureau l'a précisément refusée ; vous aurez toute une journée pour vous exprimer sur la situation économique et sociale. Un discours d'ouverture n'est pas ouverture d'un débat général".

Le débat était ainsi clos.

PLACE AU VOTE

Inversant l'ordre chronologique, finissons en avec les débats ; nous reviendrons ensuite sur l'essentiel du discours d'ouverture.

Parce que c'était leur première session, le Président allait saluer les nouveaux arrivés depuis les élections cantonales de mars dernier (5), et féliciter Georges Lombard, élu président de la 3ème commission.

Restaient à pourvoir au bureau deux sièges de secrétaires, restés vacants depuis mars. *"J'ai reçu proposition pour deux noms : Henri Thébault et Eugène Béreat"*. L'opposition voulut être entendue avant de passer au vote, et pour se préparer obtint une brève suspension de séance.

Au retour, Louis Le Pensec réclama de Raymond Marcellin qu'il dise clairement *"quelle était sa conception de la présence des minorités dans l'assemblée et au bureau"* : *"J'appliquerai le règlement ; ce qui départage c'est le vote !"* : *"nous déposerons un vœu pour que le Préfet, dans sa réponse, nous fasse connaître quelle est la représentation de l'opposition dans les bureaux des autres EPR"* : *"La démocratie est fondée sur le vote ; il n'y a pas de droite musclée ou d'opposition brimée !"*.

Les 12 socialistes et les 5 communistes présents déclarèrent ne pas prendre part au vote. Sur 40 votants Henri Thébault obtint 37 voix, Eugène Berest 36. Louis Le Pensec une, un bulletin était blanc.

DEUX TÉLÉGRAMMES

Ce 18 septembre les pêcheurs bretons, notamment les langoustiniers bigoudens, étaient en effervescence, après l'arraisonnement de deux des leurs par les Anglais, pour une illégale exigence de maillage de filets.

Les locaux des Affaires Maritimes du Guilvinec étaient occupés. Sans doute prévoyait-on une manifestation, car les locaux de la réunion du CR étaient protégés par un imbatuel cordon de policiers et un rempart continu de barrières métalliques ! Seule une délégation vint rencontrer les responsables régionaux.

Raymond Marcellin n'avait pas manqué d'exprimer *"la solidarité du CR avec les marins bretons et leurs familles. Je suis intervenu en votre nom auprès du gouvernement pour qu'il obtienne le respect du droit des pêcheurs bretons et que ceux-ci soient indemnisés des dommages qu'ils subissent du fait de la décision britannique"*.

Lorsque l'ordre du jour parut épuisé, Louis Le Pensec proposa *"d'envoyer un télégramme"* au ministre compétent. Malicieusement Raymond Marcellin annonça : *"M. Guermeur vous a devancé, le télégramme est déjà prêt"*. Michel Philponneau réclama que le texte soit lu à haute voix pour que l'assemblée sache au moins ce qu'elle signait !

Soulignant *"cette très bonne observation"* Guy Guermeur fut le texte qui reprenait protestations et souhaits sur lesquels tout le monde ne pouvait qu'être d'accord. Yves du Halgouët appuya au nom de sa commission ; l'européen Michel Cointat réclama *"que ce télégramme soit le plus musclé possible, car je suis de plus en plus exaspéré par le comportement des britanniques"*.

Sur proposition du président, Guy Guermeur, Louis Le Pensec et Michel Cointat furent alors chargés de rédiger le message.

Seuls les communistes se désolidarisèrent, non des pêcheurs mais de l'assemblée. Louis Le Roux avait donné les raisons : *"votre gouvernement ne défend personne à l'échelon européen ; votre soubriquet relève du double langage. Le groupe communiste enverra son télégramme tout seul"*.

ARTS D'APPLICATION

"Une longue expérience nous a appris que l'économie, l'administration et la politique sont des arts tout d'application. Il nous faut alors rester très vigilants".

Tout en rendant six fois hommage au Président de la République et protestant que *"la Bretagne ne demande pas mieux que d'aider le chef de l'Etat"*, Raymond Marcellin était donc lui aussi décocher quelques traits pointus, prouvé de sa vigilance.

Il rendait compte d'abord de ses démarches à la suite de la première session, notamment dans le domaine de l'industrie téléphonique et de l'électronique (6). *"La France, et particulièrement la Bretagne, peuvent devenir une*

plate-forme de vente mondiale de produits électroniques... De 18 % du chiffre d'affaires de ce secteur, les exportations doivent atteindre 30 % en 1982, puis 50 % en 1985".

Sur ces lueurs d'espoirs, revenait le trait noir tiré par Claude Champaud : *"notre Eldorado d'hier est plus que menacé ; nul ne peut savoir si sera sauvée la cargaison de 12 000 emplois que l'électronique bretonne porte en ses flancs".*

"Déception justifiée" en matière de constructions scolaires du second degré, *"au lieu de voir notre effort récompensé"*. "Préoccupation" face à la mise en place du *Fonds Interministériel de développement et d'aménagement rural*, le FIDAR, qui fusionne le fonds de *Rénovation Rurale*, le fonds *d'action rurale* et les crédits destinés aux *contrats de Pays*, en faveur de *"secteurs ruraux fragiles"*.

"Je crains que les crédits alloués jusqu'ici à la Bretagne ne s'amenuisent. Il nous faut donc agir vite et préparer les dossiers des secteurs ruraux fragiles de nos quatre départements".

Quant à la consultation sur l'élaboration du VIIIe Plan, *"elle risquerait de demeurer un simple jeu intellectuel stérile, si nous ne définissons pas une politique volontaire, dans quelques grandes directions"* : électronique, industries liées à l'agriculture, notamment agro-alimentaires *("nous devrons être les premiers au monde"* déclarait le chef de l'Etat), tourisme (ports de plaisance, gîtes ruraux, hôtellerie) et mer.

AVEC DES "SI"

Sur ce dernier thème, le Président du CR souligna une grave carence dans le questionnaire envoyé par le Commissariat général du Plan (1) *"il fait pratiquement l'impasse sur tous les problèmes liés aux ressources marines et à leur exploitation"*.

De reprendre alors un vœu maintes fois exprimé (7) : *"Il est grand temps qu'une politique coordonnée et cohérente de la mer soit conçue et continuement appliquée"*. Et Raymond Marcellin de s'engager personnellement : *"pour ma part je ne suis pas persuadé que le gouvernement réussira à concevoir et pratiquer une grande politique de la mer, s'il ne rassemble pas dans un même service, conduit par un seul responsable, le trop grand nombre d'organismes épars qui existent à l'heure actuelle, à divers niveaux, dans différentes administrations"*.

La conclusion de l'allocution ne pouvait que faire se pâmer d'aise tous ceux qui dénoncent la vanité des déclarations d'intention : *"si l'Etat pour sa part remettait en vigueur l'ardente obligation du plan, le CR de Bretagne pourrait agir encore plus. C'est à ce prix que le rédéploiement économique dont on a beaucoup parlé, cesserait d'être une chimère"*. Que ne ferait-on avec des *"si"* !

Puisque nous l'avons déjà évoqué au début de cette chronique, terminons sur une sentence d'Hugo, tirée des "Misérables" : *"Nos chimères sont ce qui nous ressemble le mieux !"*.

(1) Chronique n° 62 - Armor magazine septembre 1979 - Les séances publiques du CR ont cependant été retardées d'une journée ; elles ont lieu les 26 et 27 septembre au lieu des 25 et 26. (2) Officiellement "en raison d'obligations gouvernementales" le secrétaire d'Etat aux PM n'était pas venu le 11. (3) Chronique n° 46 - avril 1978. (4) Louis Ergan, chargé de l'urbanisme près de la Municipalité de St Malo, est remplacé par Pierre Le Noël, administrateur civil qui était en poste à la Région d'Ile-de-France, après avoir été au Ministère de l'Intérieur. (5) Chronique n° 59 - mai 1979. (6) Chronique n° 60 - juin 1979. (7) Chronique n° 49 - mai 1978 - "vingt ministères en un".

Novembre 1979

Fourvoiements... Tournoiements... Atermoiements...

Une curieuse et déplorable coïncidence aura marqué la seconde réunion annuelle de l'*Etablissement Public Régional* (EPR). Commencée à Quimper avec 46 présents, la session du *Comité Economique et social* (CES) s'était achevée avec seulement 17 fidèles au poste (1).

Lorsque le président du *Conseil Régional* (CR) reprit les séances publiques au même endroit le 26 septembre, il avait lui aussi exactement 46 conseillers sur 76 pour l'écouter ! Tout de suite il formula une supplique : *"Y'ordre du jour est chargé, ne traînons pas dans de vains propos, veillons à ce que l'on ne termine pas à 17 ; ce serait fort dommage pour le prestige de l'Assemblée"*.

TRAÎNERIE CHRONIQUE

Pour la brièveté, le président ne fut pas du tout suivi, puisque deux séances de nuit se prolongèrent jusqu'à 1 h du matin ; au soir du deuxième jour, Pierre Jagoret suggéra en vain de prendre une journée supplémentaire, afin de ne pas bâcler des dossiers importants. Pour la présence, le CR frisa le ridicule du CES puisque le dernier carré ne fut même pas un quarteron, ils n'étaient que 20 clairsemés sur les bancs plus ou moins endormis, comme le Préfet de Région qui, ostensiblement, appuya la tête sur ses bras, croisés sur le bureau.

Contre le vent de défaitisme saisonnier, Raymond Marcellin conclut la session par un bel élan d'optimisme : *"Quoi qu'il en soit, les assemblées régionales prennent peu à peu leur place, ne jetons pas le manche après la cognée"*.

Malgré la traînerie chronique, tous les bordereaux finir par être examinés, et des décisions prises, voire mêmes reprises ou bien encore esquivées. Le *"prestige"* des assemblées ne sortit pas indemne de cette pratique des atermoiements.

L'exemple le plus frappant aura été le revirement complet de l'EPR vis-à-vis de l'utilisation des crédits de l'*Annexe B ter* pour le *Plan Ferroviaire Breton*. Après négociation avec l'Etat il avait été décidé en février dernier de *"désarmer"* progressivement les *correctifs tarifaires* (réductions obtenues en 1962 sur les prix de certains transports de marchandises) et de les affecter soit à la *modernisation* des voies ferrées (électrification) soit à des équipements ponctuels de la *"chaîne des transports"* (silos portuaires, raccordement de zones industrielles...) (2).

NE PAS TOUCHER

C'est Jean-Yves Le Meur qui amorça au CES la remise en cause : *"la SNCF augmente ses tarifs, il en a coûté déjà 24 millions à l'élevage porcin breton. La plaisanterie a assez duré ; la modernisation du réseau ne saurait se faire avec les crédits de l'annexe B ter ! annexe qui n'existe que par suite d'une première erreur, celle de la pondération des distances !"*. François Guézou enchaîna : *"la Bretagne fait 5,5 % du trafic marchandises et la SNCF n'y fait que 2,4 % de ses investissements"*. Le directeur régional de la SNCF, Jérôme Marcillet, devait corriger : *"le poids de la région est de 2,5 % et les investissement n'atteignent que 2 %"*.

Acteur majeur des manifestations revendicatives de 1962, Alexis Gourvennec attisa le brasier : *"L'Annexe B ter n'était pas un cadeau, ce n'était qu'un rattrapage, il ne faut pas y toucher. Le CES s'est laissé fourvoyer dans cette affaire ; sachons reconnaître que nous avons fait erreur. Certains produits subissent des augmentations jusqu'à 28 %, alors que la SNCF accorde des tarifs préférentiels aux fruits et légumes en transit d'Espagne vers le Benelux. Nous devons être au moins sur pied d'égalité avec toutes les régions de l'Europe des 6, des 9 ou des 12. Sinon on va vers une nouvelle bataille du rail"*. Alexis Gourvennec ne parlait-il qu'au nom des producteurs de fruits et légumes dont il fait partie, ou bien défendait-il l'intérêt général de la Bretagne ? Sans oser le dire tout haut, beaucoup opinaient pour la première hypothèse seule.

Claude Champaud le dit en mot à peine voilés ; fort embarassé par cette prise de position intempestive, il nuança : *"Il est vrai qu'on ne sait trop qui, en Bretagne, a profité du système à correctifs : il n'est pas sûr qu'il ait été à l'avantage des agriculteurs, il est plus clair que la SNCF en a bénéficié largement. Pourtant, les faits seraient-ils différents si l'annexe B ter disparaissait ?"*.

Prié de s'expliquer, Jérôme Marcillet, aussi stupéfait de constater l'inutilité de 18 mois de concertation, fut très net : *"la pondération des distances à de moins en moins d'importance, car la politique commerciale de la SNCF ne se fait pas en fonction du kilométrage. Quant au désarmement des correctifs tarifaires, c'est l'EPR qui l'a décidé, la SNCF n'est en rien partie prenante. De même l'EPR s'est engagé à participer à la modernisation du réseau et la SNCF est prête à apporter les deux tiers de la somme ; si vous revenez sur votre décision l'électrification de la Bretagne ne commencera pas avant 1990. La SNCF investit là où c'est rentable"*.

Daniel Picot en profita pour dénoncer *"l'illusion de l'autonomie régionale de la SNCF ; les tarifs dépendent de Paris"*. Aussitôt après, le président passa au vote sur le rapport de la commission : le texte de René Le Pouf recueillit 9 voix contre 26 abstentions et seulement 4 pour, dont Claude Champaud, *"par sympathie"*. Ce n'était évidemment pas "prestigieux" !

UNE BONNE AFFAIRE PERDUE

Le président en était tellement persuadé qu'il en fit publiquement l'aveu le lendemain : *"Par notre vote d'hier, avec 26 abstentions, nous n'avons pas donné un visage sérieux du CES ; il faut aboutir à un texte acceptable"*.

Depuis le petit matin, un groupe préparait une proposition : *"Un texte assez vague, c'est vrai, reconnut Yves Bocquarn, mais qui exige que la Bretagne soit en état de concurrence avec les autres régions et que le programme ferroviaire se fasse, non grâce à l'annexe B ter, mais à des crédits nouveaux"*.

Arthur Charles proposa même un amendement qui ne vint pas au vote : *"qu'il soit interdit à la SNCF de favoriser les productions d'Espagne"*. Pour Alexis Gourvennec il était *"indispensable de conserver les correctifs afin d'assurer une saine compétition communautaire. Il est anormal que les pommes de terre de Grèce ou d'Italie soient mieux aidées que celles de Bretagne !"*.

Peu à peu les positions se précisèrent, bien que Claude Guérillot s'écriât, exprimant le désarroi des non-spécialistes : *"j'ai du mal à comprendre !"*. Claude Champaud redoubla d'effort de pédagogie pour que le CES fît un vote responsable.

"Conservons notre volonté de réaliser le Plan Ferroviaire en 8 ans et ne retardons pas les investissements de modernisation. Cependant demandons que le démantèlement de l'annexe B ter soit modulé ; ainsi dans 6 ans le transport de tel ou tel produit pourrait encore être régi par les mêmes taux de correctifs qu'aujourd'hui".

"Qu'il n'y ait suppression de correctifs, précisa Jean-Yves Le Meur, *que chaque fois qu'un engagement est pris en faveur de la Bretagne"*.

Resté attentif mais silencieux jusqu'alors, le Préfet de Région tint à dire *"sans dramatiser, sa surprise, sa déception et son inquiétude. Il est toujours possible de changer d'avis, mais en matière de contrat, et l'EPR a pris des décisions, il faut honorer ses engagements. Or il n'est pas possible de dissocier les deux points des accords. Demander la modernisation en refusant le financement prévu par le désarmement des correctifs tarifaires, c'est dire qu'on ne la fera pas !. La région laissait une bonne affaire, elle est en train de la perdre !"*.

Le CES finit par voter à l'unanimité moins une abstention, un texte laborieusement rédigé, demandant : "la poursuite de la politique ferroviaire décidée, en 1978, le maintien de correctifs tarifaires sans limitation de durée pour certains produits ayant besoin d'une aide, la recherche de financements complémentaires nationaux ou européens, la cessation par tous moyens des pratiques tarifaires discriminatoires".

SI LA BRETAGNE N'ETAIT PAS EN FRANCE...

Le terrain étant ainsi préparé, le CR deux semaines plus tard, eut à se prononcer sur le rapport de sa commission compétente. Alphonse Arzel envoya le brûlot : *"On s'est trompé dès 1962 ; plutôt que se battre sur le rail, on aurait dû miser sur la route. Aujourd'hui il faut marquer le pas et entreprendre des négociations ; non plus avec la SNCF, car une région n'a aucune raison de faire un effort pour la modernisation du réseau, mais avec le gouvernement, car il s'agit d'un problème d'aménagement du territoire"*.

La commission demandait de façon précise *"qu'un rendez-vous soit pris au plus haut niveau et auprès du Premier Ministre pour régler ce problème et que le Président du CR prenne la direction des négociations*.

Michel Phipponneau rappela *"qu'un amendement avait été voté en février, qui suspendait les réductions des correctifs, en attendant une vraie politique d'aménagement du territoire"*. Il reprocha d'ailleurs au Préfet *"de n'avoir pas bien fait son travail puisque l'amendement ne figurait pas dans les actes administratifs"*. Le Préfet s'expliqua en rappelant que *"le vote n'avait été qu'indicatif"* et qu'il n'avait donc pas à figurer aux actes.

Le conseiller socialiste déposa alors un nouvel amendement réclamant que *"soit revue la pondération des distances"* ; l'amendement fut cette fois clairement adopté. Par contre un autre de Louis Le Roux décidant de *"bloquer les correctifs tarifaires là où l'on est"* fut repoussé. Félix Leyzour venait de rappeler que les *"communistes avaient voté contre la majorité de l'EPR sur le contrat avec la SNCF, auprès de laquelle les petites entreprises ne font pas le poids"*.

L'UDB aussi avait voté contre ; Ronan Le Prohon le rappela : *"la preuve que l'on n'avait pas eu un vrai débat, c'est que les agriculteurs s'aperçoivent maintenant de l'erreur de l'EPR ! Le plus grave dans toute cette affaire c'est la liberté des prix de la SNCF"*.

Yves du Halgouët se fit applaudir en revenant sur les disparités européennes : *"en somme si la Bretagne n'était pas en France, elle bénéficierait des intéressants tarifs internationaux ; il est scandaleux que les Bretons soient moins bien traités que les Belges !"*. Autre pionnier de la "bataille du rail", Georges Lombard protesta aussi : *"aujourd'hui les jeux sont toujours faussés ; la Bretagne réclame justice"*.

Il fallait tout de même en finir. Raymond Marcellin était visiblement déçu par la tournure de l'affaire : *"nous avions donné à la SNCF un prétexte pour accélérer un programme ; nous avons même, ce qu'aucune autre région n'a fait, décidé d'engager de l'argent, sans oublier la possibilité de solliciter la Banque Européenne d'Investissement. Aujourd'hui ne mettons aucune condition suspensive, contentons-nous d'une condition résolutoire ; créons un groupe de travail sur ce point des tarifs, et nous reprendrons le débat en janvier"*.

Et depuis, le groupe s'est réuni plusieurs fois, sans la SNCF ; attentif toutefois aux contacts du CELIB avec le PDG de celle-ci Jacques Pelissier, ancien Préfet de la Région, et aux négociations pour un accord commercial sur la liaison Irun-St Malo (terminal de car-ferry).

AU GRÉ DES VENTS

Au-delà des *"orientations générales"* bouleversées, des dossiers très concrets attendaient des réponses qui auraient leur répercussion sur le budget de l'EPR.

D'abord l'EPR doit renverser sa *"politique des emprunts"* ; il est curieux qu'une "doctrine financière", soi-disant ferme, change aussi facilement au gré de la conjoncture ! L'apport de l'EPR pour le *Plan ferroviaire Breton* devait se faire grâce à des emprunts dont la charge serait totalement couverte par les crédits libérés de l'annexe B ter ; puisque l'on maintient les correctifs tarifaires, tout en voulant réaliser le Plan, il faut que l'EPR prenne lui-même en charge les emprunts nécessaires.

Qu'à cela ne tienne. Après tout, le plafond fiscal régional va bien en augmentant, dès 1980 sans doute, il ne faut donc pas trop durcir le ratio des emprunts par rapport aux ressources. A la commission des finances de s'arranger. L'EPR a maintenu le programme de travaux du Plan Ferroviaire à la hauteur prévue pour 1980 soit 76,5 millions, dont 25 à sa charge.

*

De plus, l'EPR s'était engagé à financer à 30 % grâce aux crédits de l'annexe B ter, des équipements assurant dans les *ports* (silos) et *zones industrielles* (raccordements) la liaison avec les transports ferroviaires et routiers. Pour 1979 il y avait encore un crédit disponible, et une demande provenant d'Elliant-Rosporden (raccordement de zone industrielle) : 206 000 F de subvention lui ont été attribués, avec un projet de suite pour 1980.

Précisément que faudra-t-il faire en 1980 ? des dossiers sont prêts pour les silos de Lorient et Brest, des raccordements et le *Centre Routier Régional* pour lequel Paul Gouverneur est intervenu avec insistance au CES. L'EPR a décidé de maintenir le financement de ces opérations ponctuelles, représentant 6 à 8 millions.

DES ELUS RESPONSABLES

La SNCF allait se retrouver sur la sellette à propos du *Schéma Régional de Transports collectifs* (SRTC) de voyageurs. Depuis octobre 1977 un Comité Directeur, créé par décision préfectorale, étudie la meilleure formule de desserte, par rapport aux grandes lignes, des localités du littoral et de l'intérieur.

De façon brutale et simplifiée l'alternative est celle-ci : maintenir telles quelles les lignes déficitaires, déficit qui représente 52 millions par an, payés par l'Etat à la SNCF, ou bien réduire le déficit par des services routiers, recevoir de l'Etat l'économie ainsi réalisée volontairement, et investir soit dans l'achat d'autorails, soit dans l'amélioration des voies existantes.

Le dossier a donné lieu à plusieurs débats. D'abord sur la suppression de lignes ou même d'arrêts. Au CES Daniel Picot fit le premier une longue déclaration à partir d'exemples concrets : il refusait toute suppression et s'en prenait à la collusion *"entre la SNCF et les Maîtres de Forges allemands"*.

Jérôme Marcillet haussait les épaules et Paul Gouverneur se contenta d'un *"c'est tellement tendancieux que ce n'est même pas la peine de répondre"*. Et un amendement de Daniel Picot fut rejeté par 29 voix, face à 6 favorables et 3 abstentions.

Au CR Pierre Jagoret accusa la SNCF *"de refuser tout vrai dialogue"*. Félix Leyzour reprocha au rapport de la commission *"de n'être qu'un rideau de fumée, ou encore de chlorophormer l'opinion"* ; il déposa un amendement, accepté par l'opposition, rejeté par la majorité. Dans cette phase de séance, l'opposition se trouva d'ailleurs soudée dans cinq votes successifs, sur le SRTC ; ce qui était devenu assez rare. Il en fut ainsi pour un amendement de Louis Le Pensec sur la concertation avec les *"Comités de Défense"*, le vote ayant lieu à sa demande par appel nominal.

A peu près seuls, René Benoit et Guy Guermeur osèrent dire publiquement : *"certaines lignes ne peuvent durer ; nous devons être des élus responsables"*. Au vote final, de nouveau par appel nominal, la majorité accepta que le *"Comité directeur poursuivra ses travaux sans exclure à priori le transfert sur route de certaines lignes déficitaires"*.

LE PRÉFET EN MINORITÉ

L'autre débat fut uniquement au CR, précisément à propos de la composition du Comité Directeur du SRTC. *"L'opposition n'y est pas, nota Claude Saunier, nous sommes donc mal informés"*. Félix Leyzour, appuyé par Michel Phipponneau, alla plus loin : *"Ce qui a été fait jusqu'ici est illégal, je demande que la désignation des membres soit faite ici"*. Des voix de majorité allaient dans le même sens : *"Certains membres du Comité sont incompétents"*, révéla même Yves du Halgouët.

Après une suspension de séance, un amendement de la commission rapportant du sujet fut mis aux voix ; il réclamait que la *désignation des membres* de l'assemblée siégeant au Comité directeur soit faite *par le CR*. Il y eut cinq abstentions, mais 37 voix pour.

C'était s'opposer, à retardement encore, à une décision du préfet. En octobre 1977 celui-ci s'appelait Olivier Philip ; mais en septembre 1979 c'est Jean Périer qui faisait front, se contentant de demander *"que cela ne bloque pas le fonctionnement du Comité"*.

★

Bien que se référant à Olivier Philip, Jean Périer fut mis en échec au sujet d'un autre Comité, *le Comité Consultatif de la Recherche*, qui devait se mettre en place à la suite des journées de Rennes (3). Comme pour celui qui existe en Rhône-Alpes, il proposait que le préfet soit le président de ce Comité.

Le CES d'abord, dit non : *"au cours des journées*, rappela Jacques Fortin, *l'on avait parlé de l'existence de ce comité mais pas de sa composition"*, René Dabard corrigea *"l'on a parlé de la composition, mais pas de la présidence"*.

Non ! confirma le CR. C'est Félix Leyzour qui avait protesté le premier. Henri Fréville au contraire estimait *"qu'institutionnellement et pour l'efficacité, la présidence revenait au Préfet"*. Par contre la majorité suivait Michel de Bennetot : *"il faut que le Conseil désigne lui-même son président"* ; elle n'alla pas aussi loin que Jean Crenn qui demandait *"que le président soit un élu"*.

En définitive, il fut décidé pour le CES et le CR que siégeraient au Comité Consultatif deux membres de chacune des assemblées, avec le préfet. Un amendement de René Régnault réclamant 3 et 3 fut refusé, ainsi qu'un autre de Félix Leyzour qui demandait que *"les chercheurs"* soient représentés par leurs organisations ; *"Ils y sont par les directeurs des centres et les universitaires"* avait rétorqué Raymond Marcellin.

A N'EN PAS CROIRE SES OREILLES

Le préfet n'était pas au bout de ses peines ; les deux assemblées allaient refuser sa proposition d'aménagement de l'ancienne préfecture d'Ille et-Vilaine en siège de l'EPR.

"Pourquoi n'y a-t-il qu'une seule proposition ? s'étonna Claude Champaud ; *nous pouvons, nous aussi, avancer d'autres projets ; qu'il y ait donc un petit groupe à se constituer pour étudier les diverses possibilités"*. Unanimité moins une abstention.

La proposition du CES reçut l'aval du CR, son président en tête ; les arrangements compliqués de bureaux minuscules coincés dans des passages, une salle de séances étriquée, même avec un agrandissement à grands frais, ne plaisaient pas du tout à Raymond Marcellin. Ce dossier apparemment sans portée fondamentale allait toutefois mettre à mal son autorité.

Pierre Bernard, en une originale formule s'était fait l'avocat du projet primitif (4) d'un siège de l'EPR en Bretagne intérieure : *"faisons un BREIZILIA à Pontivy"*. Beaucoup sourient, mais Henri Thébault qualifia l'idée de *"napoléonnienne et conservatrice"* ; l'amendement fut en tout cas repoussé. Louis Le Roux se contentant de dire *"qu'il n'était pas contre Rennes, mais qu'il fallait garder la coutume des sessions d'automne à l'extérieur"*.

Raymond Marcellin présenta donc le projet d'un petit groupe de six, trois pour chacune des assemblées. Mais René Régnault poussa une argumentation déjà amorcée : *"la minorité est hors du bureau, signe de votre ostracisme ; il y a là une bonne occasion de faire une commission avec tous les groupes politiques"*. Aussitôt dit, aussitôt mis aux voix, et la proposition était adoptée par une majorité éclectique, face à 13 contre et 4 abstentions. Tout le monde ouvrait de grands yeux !

★

Coup de théâtre le lendemain matin. En ouvrant la séance, Raymond Marcellin annonce : *"avec l'accord de M. le préfet, je demande de procéder à une nouvelle délibération ; le vote d'hier a été un vote de surprise, la majorité était mal informée !"*. Curieux aveu, à n'en pas croire ses oreilles !

"On ne revient pas sur une décision" protesta Claude Saunier ; formule que le président aime utiliser à juste titre. *"Quelle opération inqualifiable !"* s'indigna René Régnault ; *"les groupes politiques doivent être représentés"*, insista Félix Leyzour.

Pourquoi Raymond Marcellin n'avait-il pas, la veille, trouvé l'argument plus crédible qu'il présentait ce matin : *"il n'est pas bon, sur un plan juridique, de fonder des commissions techniques sur les groupes politiques"*.

François Le Douarec appuyait : *"d'abord il aurait fallu consulter le CES sur une telle proposition. Ensuite cela va contre tous les principes constitutionnels ; au Sénat, à l'Assemblée nationale... c'est le bureau qui délibère pour les locaux"*.

Le président mit tout de suite aux voix de *"donner délégation à la commission déléguée"* ; le résultat fut net, sans surprise cette fois : 45 pour, 14 contre. Le *"prestige"* en avait pris tout de même un sérieux coup !

REMOUS DE COULOIRS

Le coup de grâce allait venir avec un petit bordereau habituellement bien réglé à l'avance, la *"désignation de représentants du CR dans différents organismes"*.

Après les élections cantonales de mars dernier, en effet, neuf conseillers avaient été remplacés, mais certains cumulaient les représentations ; au total 22 postes étaient à pourvoir. Les commissions avaient transmis des noms au président qui annonça une liste ne comportant qu'un nom pour chaque poste.

Félix Leyzour, le premier, dénonça la méthode ; il était d'autant plus critique qu'en commission les communistes avaient été retenus, et François Leizour aurait dû siéger au *Conseil Culturel* de la Charte Culturelle de Bretagne. Son nom n'apparaissait plus sur la liste annoncée par le président. *"C'est un scandale"* s'écria Louis Le Roux ; et les communistes quittèrent la salle des séances.

"Je voterai contre tous les noms proposés, enchaîna Ronan le Prohon ; *il n'y a pas eu véritable consultation, mais tout se fait par mayoulles de couloirs"*.

C'est ainsi qu'il avait été entendu que Yves Dollo, socialiste, représenterait le CR au *Comité technique de l'eau* ; or il n'y avait pas de Dollo dans la liste. Celui-ci protesta, mais en revenant davantage sur l'exclusion de François Leizour.

Le plus démocratiquement du monde, la majorité entérina la liste ; non sans que Georges Lombard ait regretté *"le triste et affligeant spectacle que donnait le CR depuis hier ; on oublie la Bretagne dans toutes ces querelles de procédure !"*.

10 FRANCS DE MIEUX

Heureusement bien des dossiers ont témoigné du souci des conseillers pour la région ; nous le verrons en poursuivant le mois prochain la chronique de cette session. Mais la vie de l'EPR se poursuit en dehors des séances publiques.

Le 3 octobre, Raymond Marcellin participait à Paris, à une réunion de travail des 14 présidents de CR de la majorité présidentielle. Ils ont préparé une adresse assez dure à l'intention de l'Elysée, concernant l'adaptation des *aides à l'industrialisation* (relèvement des primes jusqu'à 100 000 F), le *cautionnement des prêts*, une meilleure insertion de l'*épargne régionale* dans les circuits économiques régionaux (selon le rapport Mayoux concernant les bourses régionales, les caisses d'épargne, les société de développement régional, les instituts de participation), enfin la *formation professionnelle*.

Ils ont aussi préparé pour le Parlement un amendement à la *loi de finance*, réclamant de relever le plafond de la fiscalité régionale à 65 francs pour 1980. Chaque année, il en est ainsi (5) ; le gouvernement est systématiquement réticent, mais l'Assemblée nationale puis le Sénat imposent leur correctif, qui compense l'érosion monétaire et améliore le budget des Régions.

Nouveau décret pour le Comité économique et social

Les présidents de CES se réunissent quant à eux le 29 octobre à Paris pour étudier avec le Ministre de l'Intérieur la suite concrète à donner au rapport rédigé par Claude Champaud, sur l'*amélioration de fonctionnement des CES régionaux*, à la suite de la réunion du 5 février 1979.

Enfin, outre les réunions de Commissions et de groupes, les *Bureaux* et les *Commissions Déléguées* siégeront le 8 novembre pour le CES et le 12 pour le CR. C'est alors que l'on saura si le CES tiendra la réunion extraordinaire annoncée pour décembre (1) ; certains souhaitent qu'elle prenne la forme d'un voyage en Sicile, voyage à la fois d'amitié et de découverte d'une autre région périphérique maritime.

(1) Chronique n° 63 : *Armor magazine* - octobre 1979 - page 9. (2) Chronique n° 58 - avril 1979. (3) Chronique n° 62 - septembre 1979 et Chronique n° 59 - mai 1979. (4) Chronique n° 62 - "plaid à terre". (5) De 15 francs en 1974 ce plafond est passé à 25 F en 1975 et 1976, puis chaque année il augmente de 10 francs : 35 F en 1977, 45 F en 1978, 55 F en 1979, 65 F donc en 1980 : donc une augmentation de moins en moins importante en valeur relative.

Avant d'achever pratiquement le compte-rendu de la session d'automne de l'*Etablissement Public Régional* (E.P.R.) de Bretagne, nous ferons place à l'actualité de novembre avec les réunions des *Commissions Déléguées*, le 8 pour le *Comité Economique et Social* (C.E.S.), le 12 pour le *Conseil Régional* (C.R.), et la parution du décret du ministère de l'Intérieur concernant le renouvellement des CES régionaux.

AU BON PASTEUR

Les Commissions Déléguées avaient donc, comme à l'accoutumée, à examiner l'*exécution des politiques régionales*, (tourisme, charte culturelle, usines-relais...) les demandes de subventions d'équipement, les *études*.

Les journalistes apprécient tout particulièrement l'aide accordée à l'aménagement des locaux du *Club de la Presse de Rennes et de Bretagne*.

Un crédit de 100 000 francs a également été voté pour la réalisation de *médailles de gratification*, qui seront à la seule disposition des Présidents du CES. et du CR. Par contre l'idée d'insigne pour les membres et de macarons EPR a été rejetée.

★

S'agissant des *Etudes*, la commission déléguée du CES, a accepté d'accorder un crédit à cinq syndicats (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO) pour une *étude sur l'emploi* ; elle ne faisait que suivre le vote de l'assemblée plénière (1). La Commission déléguée du CR a mis son veto.

Par contre, malgré l'opposition du CES à subventionner de nouveau l'association Ouest-Atlantique, pour sa *cellule de prospection industrielle à Londres*, la commission déléguée du CR a dit oui.

★

Les deux instances se sont retrouvées unanimes sur le dossier des futurs locaux de l'EPR, elles demandent au Préfet d'étudier l'acquisition de l'immeuble dit *"du Bon Pasteur"*, situé près de l'ancienne Préfecture de Rennes et mis en vente par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine (2).

Il faudra aussi sans doute construire une nouvelle salle de séance plutôt que de louer la salle actuelle modifiée.

PLUS UN

Quel CES siégera de janvier 1980 à décembre 1984 ? Le 9 novembre dernier un décret du ministère de l'Intérieur modifiait le décret du 5 septembre 1973 ; désormais *"le nombre des membres des CES est compris entre 40 et 90"*, au lieu de 35 à 80.

Si une région obtient 9 sièges de plus (Provence-Alpes Côte d'Azur), ou 8 (Rhône-Alpes), la Bretagne n'augmente son effectif que d'une unité ; elle est d'ailleurs la seule région dans ce cas. Il faut dire qu'elle était en 1974 au 3ème rang du nombre de postes avec 77, derrière les 80 du Nord-Pas-de-Calais et de Rhône-Alpes.

De plus, cela permettra de conserver l'équilibre, quant au nombre, entre CES et CR ; avec un prochain nouveau siège de sénateur pour l'Ille-et-Vilaine, le nombre de parlementaires sera en effet de 39 ; or, il représente 50 % de l'effectif du CR qui sera donc porté à 78. Le nouveau CES aura lui aussi 78 membres.

Trois nouveaux titres s'ajouteront cependant à la liste des organismes représentés, qui reste la même qu'en 1974. En effet, le CELIB qui avait trois sièges n'en aura plus qu'un. Pour représenter le *mouvement culturel*, c'est le *Conseil Culturel* de la Charte qui désignera un membre ; le deuxième poste disponible a été attribué à la *recherche électronique-informatique-télécommunication* (CNET, CCETT, CELAR). Enfin le nouveau siège revient à l'UROC *(Union régionale des organisations de consommateurs)*.

Bien des associations qui étaient postulantes (Jeune chambre Economique, Ingénieurs Civils, Unions commerciales, Comités de Pays (...) devront donc attendre.

DEÇU, IL SE RETIRE

Quant aux pouvoirs et aux moyens des CES, rien n'est modifié. Déçu, le président Claude Champaud a décidé de ne plus siéger ; il en a fait part au bureau le 8 novembre, ainsi qu'au président du CR, Raymond Marcellin.

Ce sera le 13 décembre qu'il réunira les quatre commissions du CES, au lieu de tenir une session extraordinaire, le Préfet étant ce jour là au Conseil Culturel à Quimper et aucun ordre du jour n'étant bâti. Claude Champaud fera le bilan de 6 années d'activités et laissera sans aucun doute un *"testament pour l'avenir"*.

Une *réunion amicale* devrait aussi rassembler les membres du CES et leurs conjoints, le préfet offrant de son côté un *déjeuner*. Par contre, le *voyage en Sicile* (2) n'aura pas lieu cette année. Le principe en a été accepté le 8 novembre avec l'accord écrit de plus des deux-tiers des 77 membres, le déplacement se ferait au printemps 1980 et permettrait aussi de souder la nouvelle assemblée au début de son lustre de travail.

Les moyens des EPR devraient toutefois être bientôt élargis. Réduit à neuf (quatre conseillers techniques et cinq personnels de service sur lesquels sont pris des postes de secrétaires), le nombre possible de *collaborateurs* passera sans doute à 17 : 8 conseillers techniques (un pour chacune des quatre commissions du CES et quatre du CR), deux secrétaires et deux chargés de mission pour les deux présidents, cinq personnels de service.

Le ministre de l'Intérieur avait été favorable le 29 octobre (2) ; une *recommandation* en ce sens viendra dans la circulaire commentant le décret du 9 novembre.

★

Revenons maintenant à la deuxième session ordinaire de cette année.

OÙ EST LA LÉGÈRETÉ ?

Six grandes rubriques, 19 chapitres d'intervention, 23 rapporteurs, l'examen du bilan *d'exécution du Plan* a encore pris inutilement beaucoup de temps. S'il est normal que le préfet dresse ce bilan, que les commissions le regardent avec soin et fassent leurs observations, il suffirait bien qu'en séance publique le rapporteur général dégage les remarques les plus saillantes.

Au CES, Alain de Gouville, au CR Jean-Baptiste Lelièvre étaient rapporteurs, puis Michel Phipponneau. Le reproche essentiel était dans le constat qu'en isolant les Télécommunications et en tenant compte d'une érosion monétaire de 10 % par an, les crédits de 1978 étaient inférieurs de 17,6 % par rapport à ceux de 1977 et de 24,4 % par rapport à 1976 !

Le préfet, au contraire, avait, en globalisant les interventions financières de l'Etat dans la Région, souligné sur les 1769 millions de 1978, un accroissement de 61 millions par rapport à 1977. A peine + 3,5 % en francs courants, c'était tout de même peu !

Pour certains secteurs, comme l'Education, le préfet disait les crédits *en légère régression* ; Michel Quesnel calcula que cela correspondait en fait à une baisse de 27 % en francs constants ; et de se demander *"si la légèreté dont il est fait état caractérise cette*

régression ou l'appréciation dont elle est l'objet".

Par contre, Michel de Kervenoaël corrigea l'erreur d'avoir noté une baisse pour les bâtiments judiciaires, alors que les crédits ont été en augmentation. Accroissement aussi pour la santé et l'action culturelle grâce à l'apport de 5,7 millions de francs par la Charte Culturelle.

"Ceci n'est vrai qu'en théorie et sur le papier, commenta Pierre Denis, *puisque seulement 12 % de ces crédits ont été utilisés. Afin d'accélérer la procédure et d'éviter d'inadmissibles lenteurs, notre commission demande une délégation des compétences de la Commission supérieure de classement à une commission régionale, en ce qui concerne les petits monuments".* Le CR reprit mot à mot cette demande.

CE QUI POURRA SURVIVRE

En marge de ce dossier, des représentants de *mouvements culturels* avaient fait le déplacement de Quimper pour rencontrer les 13 et 27 septembre le CES et le CR ; ils s'avouaient déçus de ces contacts, trop de membres des assemblées leur paraissant peu au courant du détail des dossiers.

Ce qui est sûr, souligne Michel Denis dans son rapport au CES, c'est *"l'incidence dilatoire de la Charte Culturelle"* qui retarde toujours la mise en place de l'Institut Culturel (3) : *"après cinq années de réflexion et des votes positifs, on en est encore à réclamer que l'assemblée générale de l'Association prévue ait lieu avant mars 1980".*

Pierre Denis ironisa une nouvelle fois : *"j'ai participé à 33 réunions, commissions, groupe adhoc, shadock !..."*

Au CR, Pierre Bernard dit aussi son *"appréhension d'un nouveau retard"* ainsi qu'Armand Kéravel, Rapporteur, Georges Lombard fit très clairement le point :

"Il faut que le préfet donne un vrai bilan de la Charte ; avec ces éléments d'appréciation, le groupe mixte CES - CR se réunira le 15 novembre, et préparera un rapport précis pour la session de janvier. L'important est d'apprécier ce qui pourra survivre après 1983 ou ce qui devra disparaître ; alors se dégagera la vocation de l'Institut Culturel".

Michel Denis avait tenu à bien préciser qu' *"il n'y a pas lieu d'opposer l'Institut à l'existence de l'Agence Technique Régionale ou celle du Conservatoire de Lorient dont la spécificité et l'originalité sont bien marqués".* Pour Serge Hubert, la vraie question *"n'est pas l'existence de l'Institut Culturel, mais l'application de la Charte".*

Pour sa part, Henri Fréville insista pour éviter toute précipitation : *"il faut encore mûrir le projet et mieux définir la culture bretonne. En matière d'histoire, il faut enseigner l'histoire de la Bretagne et l'histoire des Bretons, ce qui n'est pas la même chose".* Yves du Halgouët ajouta *"sans oublier le parler Gallo ni sa "maison" à Ploërmel".*

CE QUI RESTE A FAIRE

Parmi les *Equipements Publics*, le *Plan Routier Breton* devait inévitablement retenir l'attention courroucée des assemblées. De 800 km en 1969, il a été porté à 1 284 km par des ajouts, c'est vrai, mais l'EPR, qui en a fait un objectif prioritaire, regrette les retards de réalisations. Prévu à l'origine pour être achevé en 7 ans, le tracé complété devrait donc l'être en 11 ans soit pour 1980 ; s'il l'est en 1985 ce serait extraordinaire !

Qu'en est-il au juste ? Alain de Gouville ne pouvait le préciser, car *"selon les pages du rapport préfectoral, il est annoncé 204 millions de crédits consommés en 1978, ou 227 millions selon les modes de calcul, le Plan n'est à la fin 1978 et en volume, financé qu'à concurrence de 59,7 % ou 55 % !".*

Au CR Jean Rohou fit une proposition spontanément adoptée : *"le bilan de ce qui est fait, c'est bien, mais il serait plus utile de bâtir le dossier de ce qui reste à faire, en études, acquisitions de terrains, travaux. Cela représente quelle enveloppe budgétaire globale ? quel est l'échéancier du possible ?"*

Un itinéraire du Plan Routier Breton fait cependant appel aux finances de l'EPR : la *route Rennes-Nantes*. Gustave Bourgeois au CES, Claude Saunier au CR ne manquèrent pas de rappeler cette donnée du dossier. Pour compléter les 2,5 millions inscrits au budget 1978, il fut néanmoins décidé de prévoir 5,1 millions en 1980 pour compléter le financement des deux créneaux de la Noë-Blanche et du Grand-Fougeray.

La route Rennes-Nantes est aussi un tronçon de la *"Route des estuaires"* d'intérêt européen (3). Au CR Claude Saunier proposa un amendement qui fut adopté à l'unanimité, décidant de faire appel au FEDER, *fonds européen de développement régional.* Il ajouta en commentaire : *"l'intérêt régional est évident puisque cette route est un lien entre la Bretagne administrative et la Bretagne historique".*

INTÉGRITÉ TERRITORIALE

Trois autres bordereaux engageaient 1980. D'abord la poursuite de la *desserte en gaz naturel* du maximum de communes de Bretagne Intérieure, notamment Pontivy, Redon, Loudéac. Mais tant au CES qu'au CR il a été demandé à Gaz de France de revoir ses tarifs.

"La rentabilité des installations devrait permettre de mettre la tarification de la Bretagne au niveau des tarifications les meilleures consenties dans les autres régions", conclut Félix Fiono. Malgré deux exemples de gains réalisables par de petits et moyens industriels rapportés par Jean Hamelin, Claude Saunier insista pour *"que soit comparé le coût du gaz naturel au coût du gaz manufacturé en Bretagne Intérieure".* Et Louis Le Roux ajouta : *"que soient précisées les conséquences des tarifs dans les foyers domestiques".*

★

Après le million accordé par les Commissions Déléguées pour 1979, l'EPR accepta d'engager 2 millions en 1980 pour *la protection du littoral contre la mer* ; le littoral breton fait le tiers du littoral métropolitain. *"C'est très important pour le tourisme"* souligna Alphonse Boulbain ; *"ce n'est pas trop après les rudes tempêtes de l'hiver dernier"* appuya Guy Guermeur.

Les deux rapporteurs Louis Lichou et Pierre Jagoret n'en déclarèrent pas moins, dans les mêmes termes : *"la protection du littoral maritime relève d'une certaine manière de l'intégrité territoriale de la France ; c'est donc à l'Etat d'en assumer la principale responsabilité financière".* L'estimation des travaux à réaliser atteint 200 millions de francs minimum.

VENDRE DU POISSON, NON DE LA GRAMMAIRE

Avis reporté par le CES, accord sous conditions par le CR, la poursuite de *l'action de promotion des produits de la pêche* n'a pas fait l'unanimité, dans la forme où elle était présentée. La Société *Propemab* (produits de la pêche maritime bretonne) a déjà reçu 1 million par an depuis 1976 pour des équipements publicitaires (4) ; elle demande de prolonger le programme de promotion jusqu'en 1981. Cependant l'aide sollicitée de 1,2 million pour 1980, à renouveler en 1981, irait en partie au soutien d'une unité industrielle de charcuterie de poisson et de plats cuisinés frais ou surgelés.

Entre-temps d'ailleurs, Propemab est passé sous le contrôle du FROM-Bretagne (fonds régional d'organisation des marchés), un organisme de producteurs, qui en détient 95 % des parts.

Henri Didou s'était demandé quel avait été *"l'impact réel des campagnes aidées par les 3 millions de l'EPR ; et pourquoi l'on participerait à l'achat du matériel pour une entreprise alors qu'il existe d'autres traiteurs". "Il n'est pas question de mettre le doigt dans cet engrenage"* affirma Claude Guérillot. *"Il y a tant d'autres petites entreprises à sauver"* appuya Yves Rouger.

Victor de Cadenet fit part des mêmes hésitations et c'est lui qui déposa l'amendement, accepté, de différer l'avis du CES en attendant une meilleure instruction de dossier.

Yves Guillemont n'était pas d'accord : *"ne coupons pas les ailes à cette entreprise qui se lance, en supprimant les aides au plus mauvais moment".* Répondant à une question d'Edouard Rolland et Claude Champaud, il précisait que *"les recherches entreprises sont à la disposition de tous, moyennant royalties".*

Le président avait par ailleurs reçu trois télégrammes dont un de l'Union régionale des pêches CFDT et deux autres non signés, qu'Henri Didou révéla provenir des comités locaux d'Audierne et de Douarnenez ; ils demandaient d'aider plutôt les pêcheurs en participant à leurs achats de carburants ; *"ce n'est pas possible"* coupa court Yves Guillemont.

Au CR, Armand Kéravel supplia de nouveau de respecter la langue bretonne en parlant de *"Pesked Breiz et non de Breiz Pesked". "Nous vendons du poisson et non de la grammaire,* rétorqua Guy Guermeur ; *en tout cas les professionnels de la pêche approuvent notre action".* Ronan Le Prohon bondit : *"dites-nous qui"* ; mais il n'obtint pas de réponse précise.

Guy Guermeur poursuivit en apportant le témoignage de la Commission de l'EPR qui contrôle Propemab ; le 27 juillet elle s'était réunie aux Iles des Glénans où avaient été présentés les planches à voile gonflables et aussi les 47 produits nouveaux à base de poissons. Yves Rouger en avait parlé au CES en s'étonnant que la dégustation ait plutôt été faite à base de homard !

»Claude Saunier mit en doute les conclusions de cette commission et réclama *"que toute la quatrième commission contrôle désormais Propemab".* Le rapport de Louis Le Montagner retint que la 4ème commission examinera l'implantation de la future unité de production et le statut juridique de Propemab. Mais Yves du Halgouët se tourna vers la gauche : *"vous, l'opposition, vous auriez empêché de vendre du poisson !".*

L'ATTRAIT DES AIDES

La pêche avec la *plaisance* faisait l'objet de demandes de crédits, mais les dossiers ouvraient des perspectives de politiques régionales nouvelles (5).

Au CES Yves Guillemont insistait pour que soit bâti un plan de ports de pêche d'au moins cinq ans ; il fit de plus adopter un voeu : *"que l'Etat harmonise son propre effort sur les ports de catégorie II, comme le fait l'EPR".*

Des distinctions étaient faites entre les pourcentages d'aides aux infrastructures (10 %) et aux superstructures (20 %). *"C'est faire une assimilation abusive entre les ports de pêche et les ports de commerce,* reproche Jean-Yves Le Drian ; *les seconds ont besoin surtout des superstructures, les premiers appellent essentiellement des infrastructures".* Michel Cointat était d'accord : *"il y a effectivement un malaise".* Le préfet défendit son dossier en rappelant : *"qu'il n'avait fait que suivre les préférences exprimées par les professionnels" ; "ce n'est pas vrai partout* nota Félix Leyzourd, *il y a des petits ports récents qui préfèrent des infrastructures".* Claude Saunier réclama *"qu'en tout cas infrastructures et superstructures bénéficient du même taux de subvention dans les ports de catégorie II".*

La comparaison ne manque pas d'être établie non plus entre ports de pêche et ports de plaisance. *"La plaisance a-t-elle d'ailleurs une réelle retombée économique ?"* interrogea Claude Guérillot ; *"des études ont été faites,* précisa de suite le préfet, *par exemple un touriste de la liaison Manche - Atlantique par les canaux apporte 10 000 francs à la Bretagne".*

Henri Didou insista pour que la plaisance s'intègre bien dans ses schémas d'aménagement et aussi les schémas littoraux *"sinon il y aura des problèmes vis-à-vis de la pêche artisanale".* Charles Josselin, de son côté, reprocha *"aux services de l'équipement d'aller parfois à l'encontre des orientations de protection du littoral, en poussant des maires à faire des équipements".*

"Il faut savoir résister, poursuivit-il, *aux opérations de promotion portuaire, rompre avec le slogan un propriétaire, un bateau, un anneau".* Pierre Jagoret expliqua *"cela tient à l'attrait des taux d'aide de l'Etat ; on ne se prononce donc pas d'après l'intérêt d'un projet, mais en fonction des aides".*

Bernard Lemarié était aussi *"choqué par la distorsion entre ports de pêche et ports de plaisance".* Le préfet fit tout de même remarquer *"qu'il n'était pas possible de comparer les aides forfaitaires pour la plaisance, aux aides en pourcentage pour la pêche".*

DES PISTES LÀ OÙ IL FAUT

Ouvrant également sur une politique nouvelle en faveur de l'aéronautique, le bordereau de *l'aéroport de St Brieuc-Armor* retint un bon moment l'attention des assemblées. Alain de Gouville, le premier, posa le vrai problème : *"s'il y a un déficit accumulé dans les aéroports bretons, n'est-ce pas parce qu'il y en a trop ? mieux vaudrait investir dans des liaisons rapides vers des aéroports bien choisis".* Alfred Duault apporta une autre raison *"s'il y a déficit partout, c'est que l'augmentation globale des charges est beaucoup plus importante que celle des taxes".*

"Les liaisons aériennes sont nécessaires, souligna Claude Champaud, *pour assurer le développement du tertiaire supérieur en Bretagne ; cela ne voulant pas dire que chaque ville doivent avoir son aéroport. Pour St Brieuc, il faut surtout revoir la subvention de l'EPR pour l'achat du nouveau terrain en fonction de la vente des anciens terrains".*

Précisément la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes-du-Nord, avait envoyé un télex pour assurer qu'elle n'entendait pas brader les terrains et que tout l'argent provenant de cette vente serait intégralement réinvesti dans le nouvel aéroport. *"La part de l'EPR,* en déduisit Christian Morvan, *sera donc réduite ; il faut qu'elle le soit fortement".*

Comme le prix de vente des terrains de l'actuel aéroport ne peut être défini avec précision actuellement, le CES estima nécessaire une concertation entre l'EPR et la CCI des Côtes-du-Nord. Sur une proposition d'Arthur Charles, pouvoir fut donné en ce sens à la Commission déléguée.

Le CR reprit cet avis en demandant *"d'engager les travaux d'élaboration d'une convention avec la CCI".* Yves du Halgouët s'en réjouit tout en s'étonnant à la suite d'Alphonse Arzel *"de ce qu'un achat de terrain soit pris sur le budget modifié de 1979".* Il appuya aussi, avec Sébastien Couépel, un amendement présenté par Félix Leyzour.

Celui-ci dit d'abord sa surprise "il est plutôt osé de la part de la CCI de prétendre qu'il existe un potentiel de touristes pour St Brieuc, que les nouveaux équipements attireront des usines de réparation d'avions et en même temps de n'apporter que le prix des terrains ! Nous, (les communistes) *voterons la participation de l'EPR afin de soulager le département, à condition que soit revues les participations ; que celle de l'Etat dépasse 25 % et celle de la CCI 20 %".* L'amendement fut adopté, Claude Saunier demandant *"qu'il ne soit pas suspensif".*

APPEL A L'EPARGNE RÉGIONALE

Depuis la session, les commissions et groupes poursuivent leurs travaux. Ainsi le groupe de l'annexe *B ter* (2) ; le président Raymond Marcellin fera les démarches utiles quand les professionnels auront suffisamment éclairci le terrain et harmonisé les positions.

La Commission n° 3 du CES s'est attaqué aux problèmes de l'*alcoolisme* (prévention, soins...) ; elle rencontrera la commission correspondante du CR en décembre, afin de proposer une action dans le cadre du *Plan Autonome régional,* associé au Villème Plan.

Courant décembre également le groupe *industrialisation* du CES fera le point ; et les propositions pour le Villème Plan seront présentées à la Presse ce même jour.

★

Enfin, le 12 novembre, les présidents Raymond Marcellin et Claude Champaud, le préfet Jean Périer ont signé un *contrat de prêt* de 5 millions entre la Caisse d'Epargne de Rennes et l'EPR.

Une cérémonie officielle a souligné cette innovation. En effet jusqu'ici le principal bailleur de fonds de la Région était la Caisse d'aide à l'équipement des Collectivités locales (CAECL) avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

La voie est ouverte, et d'autres Caisses d'Epargne de Bretagne sont prêtes à suivre l'exemple de celle de Rennes.

(1) Chronique n° 63 - *Armor-magazine* octobre 1979 : *"leur poids, deux mesures".* (2) Chronique n° 64 - novembre 1979. Le *"Bon Pasteur"* est un ancien couvent construit en 1749, devenu caserne, puis bâtiment administratif. Il a été remis en état en 1973. (3) Chronique n° 61 - juillet-août 1979. (4) Chronique n° 48 - mai 1978 : *"Poissons sur planches à voiles".* (5) Chronique n° 62 - septembre 1979.

Janvier 1980

Septième année ...
L'AGE DE RAISON ?

Visite du président du *Conseil Régional* (C.R.) à l'Elysée, délégation mixte près du Ministre des Transports et à Matignon, ultime réunion des quatre Commissions du *Comité Economique et Social* (C.E.S.), préparation de l'ordre du jour de la session budgétaire 1980 par le Préfet et la *Mission Régionale,* diverses réunions de groupes, désignation dans la plupart des organismes concernés de leurs représentants au prochain CES... l'*Etablissement Public Régional* (E.P.R.) a vécu un mois de décembre exceptionnel.

BRUXELLES S'EN MÊLE

C'est le mardi 4 décembre que Raymond Marcellin était reçu par le Président de la République. Il lui disait fermement les inquiétudes de la Bretagne et réclamait l'effort vraiment soutenu de l'Etat. Attentif, Valéry Giscard d'Estaing promettait de relancer les divers ministères et donnait rendez-vous au Président du CR en mars 1980.

Dans quatre mois le chef de l'Etat appellera donc devant Raymond Marcellin tous les ministres intéressés afin de faire le point sur les programmes en cours. Cette réunion interministérielle prendra l'allure d'un *conseil res-*

treint sur les problèmes bretons.

Dès le lendemain au Conseil des Ministres, le Président de la République déclarait que *"la politique d'aménagement du Territoire consiste à offrir à chaque région l'égalité des chances ; c'est une question de justice et aussi d'efficacité... ; la concertation doit devenir la règle entre l'Etat et les Régions"*.

Sur le bureau de l'Elysée, le Président a laissé, en les commentant une par une, onze notes concises mais précises.

La première concerne le *Plan Routier Breton* : pour seulement maintenir le rythme de réalisation, il est indispensable de revaloriser dans une très large mesure la dotation annuelle de l'Etat. Cela est d'autant plus justifié que la Région fait elle-même un réel effort, pour compléter le Plan Routier, par son Programme des cinq transversales nord-sud.

Concernant le *Plan Ferroviaire Breton*, de lentes négociations avec la SNCF sont en cours : que le gouvernement insiste près de la Société Nationale pour arriver à une solution rapide. L'attitude de l'EPR vis-à-vis du démantèlement des correctifs tarifaires, dit *"annexe B ter"*, ne facilite évidemment pas le problème déjà complexe.

Par surcroît la *Commission des Communautés Européennes* de Bruxelles a condamné la pratique qu'elle avait autorisée en février 1964. Le 11 octobre 1979 elle a décidé que *"le pourcentage des réductions tarifaires accordées par rapport aux tarifs normalement applicables, devra être diminué d'au moins un tiers le 1er janvier de chacune des années 1982 et 1983 et complètement supprimé le 1er janvier 1984"* (Journal officiel).

Cette nouvelle donnée qui n'était pas connue lors du débat de septembre (1), va faire réfléchir.

SECOUER LA TORPEUR DES MINISTÈRES

Lors de l'inauguration de Transpac à Rennes le 27 mars dernier, Raymond Marcellin avait réclamé à Norbert Ségard un *"Monsieur Electronique qui assure la promotion planifiée de l'électronique en Bretagne"*. *"C'est d'accord"* avait tout de suite répondu le Secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications (2). Ce fut un Directeur des Télécommunications de la région, Joseph Pilpré, qui fut désigné longtemps après.

Le Président de la République a reconnu qu'il lui faudra renouveler ses instructions. Sur ce point comme sur les autres, il est apparu que l'engourdissement était une maladie chronique des Ministères, donc qu'il fallait renouveler périodiquement les incitations !

Peut-être n'en sera-t-il pas de même avec le nouveau secrétariat d'Etat pour *l'agro-alimentaire* ? En tout cas la Bretagne, première région agricole de France, entend bien que sa production soit *valorisée sur place* ; des instructions précises seront données en ce sens.

Côté *animation rurale*, le Président a tout simplement donné un exemple bien concret : 200 dossiers de gîtes ruraux, correctement préparés, n'ont pas reçu les subventions auxquelles ils avaient droit.

Par ailleurs il a rappelé l'interrogation de l'EPR au sujet du relais de la politique de Rénovation Rurale par le FIDAR (fonds interministériel de développement et d'aménagement rural). La *Bretagne intérieure* exige des actions spécifiques vigoureuses ; que la DATAR (délégation de l'aménagement du territoire et l'action régionale) demande donc aux Préfets de préparer rapidement des dossiers sur les *"Secteurs ruraux fragiles"* (3).

Si le *Plan Minier Breton* lancé il y a quatre ans est chargé de résultats prometteurs, encore faut-il financer des actions concrètes ; que le gouvernement prenne les mesures nécessaires avec le B.R.G.M. (Bureau de Recherches Géologiques et Minières).

CENTRALISME NOCIF

Valéry Giscard d'Estaing a ouvert de grands yeux quand Raymond Marcellin lui a fait constater que le questionnaire préparatoire du VIIIe Plan ignorait purement et simplement la *mer*. Elle est cependant capitale pour une région qui fournit 45 % des pêcheurs français.

Là encore la Région doit bénéficier de la *valorisation des produits* sur place. Là encore il faut qu'une politique de la mer soit conçue avec soins et continuement appliquée. Comme il l'avait clairement réclamé en septembre (1), le Président du CR a insisté pour que soit regroupé en un seul organisme public, tout ce qui concerne la Mer et se trouve actuellement dispersé.

En un tout autre domaine, personne ne peut comprendre pourquoi les crédits des *établissements scolaires* du second degré augmentent de 10 % à l'échelon national mais baissent en Bretagne dans les mêmes proportions.

Il serait fort utile pour bien saisir les problèmes des Régions que les fonctionnaires de l'administration centrale viennent voir sur place. En ce qui concerne la création *d'emplois*, ils comprendraient la nécessité de *mesures de déconcentration*, notamment pour accorder les primes de développement régional.

Enfin il est grand temps de remédier aux très mauvaises liaisons entre l'orientation professionnelle, la *formation professionnelle* et le placement des jeunes.

"Une longue expérience nous a appris que l'économie, l'administration et la politique sont des arts tout d'application", avait déclaré Raymond Marcellin à Quimper : sa démarche à l'Elysée, les réactions du chef de l'Etat, le rendez-vous de mars, confirment le bien fondé d'une méfiance chronique, donc d'une constante vigilance.

400 000 VOLTS

Dès le lendemain, le 5 décembre, une délégation franchissait deux seuils ministériels au sujet des Transports. Conduite par Yves du Halgouët, elle comprenait des membres du CR et du CES, mais avait également été élargie aux Comités d'usagers, en tout une douzaine de personnes.

D'abord reçue par le Ministre des Transports Joël Le Theule, elle discutait des tarifs marchandises et de l'*annexe B ter*, ainsi que du futur *schéma régional des transports collectifs* (1). La délégation se rendait ensuite à l'Hôtel Matignon pour être entendue par un Conseiller Technique du Premier Ministre.

Il est intéressant aussi de noter que le Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, Georges Travers, gravissait à son tour le perron de l'Elysée le 6 décembre ; il faisait part, au secrétaire général adjoint, des inquiétudes de la Bretagne quant au *devenir industriel de l'électronique*.

★

Par une lettre du 30 octobre au Chef du gouvernement Georges Travers avait déjà pris l'initiative de protester contre *"les délestages d'électricité prévus avant tout en Bretagne !"* Le 8 novembre le Bureau du CES reprenait ce thème : *"La région ne peut en aucune manière être tenue pour responsable de la politique de sous-équipement de production et de distribution d'électricité, menée par EDF sur son territoire"*. L'EPR en effet *"a toujours pris position fermement en faveur d'une centrale nucléaire et du renforcement du réseau en 400 kilovolts"*.

Le 4 décembre Claude Champaud rendait publique la réponse nuancée de Marcel Boiteux, Président d'EDF : *"Nos services s'efforceront, dans toute la mesure du possible, de répartir entre tous les effets des mesures préventives qui s'avéreraient nécessaires"*.

Quand aux 400 K.V. l'année 1980 verra la mise en service d'un poste à Rennes et d'un autre à Brest, ainsi que la construction de la ligne Nantes-Brest, *"si aucune difficulté majeure, au plan de l'autorisation du passage de ligne, n'entrave cette réalisation. Plus tard, vers 1985, doit intervenir la fermeture de la boucle à 400 K.V. par le Nord de la Bretagne"*.

TURLUPIN BÂILLONNÉ

A Dinan le 10 décembre lors de l'Assemblée générale du C.E.L.I.B. (Comité d'études et de liaison des intérêts bretons) Claude Champaud avait dénoncé *"la montée d'un courant anti-régionaliste du plus en plus net en France depuis trois ans"*, et il avait *"appelé les Bretons à reprendre le combat pour la décentralisation et la régionalisation qui est en même temps le combat pour une véritable démocratie"*.

Le 11 décembre, au cours d'un déjeuner de presse, le Président du CES redisait son indignation d'être pris parfois *"pour un alibi, un trublion, voire un turlupin ; pourquoi crier haro sur un régionaliste ? Pourquoi bâillonner les régionalistes ?"*.

Tout le monde attendait surtout le discours du 13 décembre, devant les quatre commissions réunies en séance extraordinaire (4), à laquelle exceptionnellement (les réunions de commissions ne sont pas publiques) les journalistes avaient été invités.

En un long testament Claude Champaud devait, durant 70 minutes, redire ses déceptions et ses craintes pour l'avenir, au point de suggérer l'abolition pure et simple des EPR : *"étouffée par la pression conjuguée d'une administration centralisée et d'élus locaux qui craignent la concurrence d'un pouvoir plus proche d'eux, la Région ne saurait s'épanouir. A mon avis il n'est pas besoin d'attendre 1982 pour savoir quel rôle elle peut jouer. — Sincèrement mieux vaudrait en faire l'économie ; mais en France, hors des révolutions, on ne sait pas supprimer une institution, pas même élaguer les branches mortes institutionnelles"*.

Le coup de patte aux élus locaux (maires, conseillers généraux, parlementaires), n'était rien à côté des coups de griffes à l'Administration. Revenu de la réunion du Conseil Culturel à Quimper, le Préfet écoutait avec quelques mimiques d'étonnement indifférent ou moqueur.

"Un bilan est un compte, non un règlement de compte". La précaution oratoire de Claude Champaud n'y changeait rien : *"j'aurais pu pour le plaisir des uns et à l'horreur des autres détailler des dizaines de circonstances de fait ou d'attitude qui me conduisent à parler des difficultés de relations avec l'exécutif de la Région, c'est-à-dire avec le Préfet de Région"*.

Se voulant délibérément au dessus des problèmes d'intendance, le Président du CES se plaça au niveau de *"la philosophie du pouvoir"*, selon cette alternative : *"un pouvoir sans responsabilités, c'est la dictature, des responsabilités sans pouvoir, c'est l'anarchie"*.

Et de prouver avec habileté l'intérêt d'un CES, sa *"judicieuse consistance"*, sa légitimité : *"à une époque où le moindre ralentissement des affaires, le plus petite variation des affaires économiques ou des demandes d'emplois non satisfaites, toute fermeture d'usine, toute réduction des effectifs d'entreprise, tout accident climatique à conséquence agricole, toute perturbation du cours des primeurs, toute ouverture de grande surface, etc... constituent un événement politique ; à une époque où chacun de ces événements met en cause l'administration préfectorale, fait intervenir le député, conduit le maire à vendre son échaipe et parfois la force publique à entrer en action, comment peut-on encore vouloir tenir hors les institutions et des circuits du pouvoir politico-administratif, les responsables économiques et les responsables sociaux ?"*.

BUDGET MARGINAL

Tous les auditeurs percurent la totale sincérité de Claude Champaud, sa profonde émotion en lançant son cri d'espoir : *"la région se meurt, vive la région, courage aux forces sociales, économiques et culturelles qui s'attachent à la faire vivre"*.

Ils n'étaient pourtant que 41 présents à l'ouverture de la réunion et tous ne furent pas d'accord avec les propos de leur Président, en particulier sur le reproche fait au Préfet de manquer *"d'enthousiasme et de volonté d'aboutir"*. Ce dernier ayant observé un mutisme intégral, personne n'intervint non plus publiquement.

Une longue partie du discours-testament a été consacrée à dégager le positif et le négatif des différentes actions entreprises par l'EPR. Auparavant chaque président de commission avait déjà esquissé ce bilan.

Roland Borgne passa en revue les sept *études* sur les *ressources naturelles*, et les six concernant *l'environnement*. Il réclama *"une politique plus volontariste"* ; qui donne sa véritable responsabilité d'*initiative* au CES. C'est d'ailleurs en ce sens que va la circulaire du Ministre de l'Intérieur aux Préfets de Région (4), circulaire présentée aux Présidents de CES le 17 décembre à Paris.

Pour la Commission des Finances, *"commission de la hache"* dit René de Foucaud, la modicité du budget de la Région traduit assez *"la marginalité de l'institution"* : 80 francs d'équipements régionaux (y compris les emprunts) par habitant, 680 francs par habitant au national, sans compter les investissements des départements et des communes.

Il souhaite également *"que la Commission du Budget soit véritablement une Commission des finances publiques régionales et qu'elle accorde à l'examen des Crédits d'Etats tout l'intérêt qu'il mérite"*.

Joseph Niol reprit le voeu que les crédits d'Etat des catégories accessibles aux avis de la Région soient *"globalisés afin d'exercer une vraie responsabilité pour leur affectation"*. Il passa en revue les problèmes culturels, l'enseignement, la santé, la Bretagne Centrale, en ajoutant deux points parmi les priorités : les écoles maternelles en milieu rural, la mise au travail des handicapés.

Enfin Félix Florio voulut lui aussi dresser *"un bilan non d'autosatisfaction mais objectif et critique"* dans le domaine des équipements.

ARRÊTEZ LE MASSACRE !

Aussitôt après les quatre rapports, le Président invita ceux qui le désiraient à intervenir. Il y eut neuf demandes ; pour les syndicats de salariés Berty Raffin, Robert Caradec, Daniel Picol et Marcel Piriou, Bruno Mory, Claude Guérillot.

Bien que la plupart n'aient participé à la vie du CES que depuis 1977 (5), les syndicalistes apportèrent, avec des considérations sévères sur la situation de *l'emploi*, des critiques précises sur le *fonctionnement* des CES. Sur ce point au moins, la circulaire du Ministre de l'Intérieur devrait répondre en partie.

Francis Bernard supplia de ne pas oublier les graves problèmes de l'*alcoolisme* en Bretagne. Mais côté patronat deux interventions firent mouche. Alain de Gouville tira le signal d'alarme à propos de la *taxe professionnelle* : *"arrêtez le massacre ! la charge est trop lourde pour les entreprises ; que le CES mette en garde les élus !"*.

Emile Bridel, industriel, s'en prit à la politique européenne du *fait* : *"que les interventions du fonds communautaire agricole se fassent en actions d'orientation plutôt qu'en régulation"*... Marcel Daunay, producteur, manifesta son désaccord, mais Claude Champaud lui dit tout-de-go qu'il ne lui donnerait pas la parole ! Fort mécontent du procédé, Marcel Daunay quitta ostensiblement la salle.

Juste avant de lever la séance pour se rendre à la réception (où le préfet avait invité les anciens membres du CESI), Claude Champaud lança à la cantonade *"je reste prêt à participer à vos réflexions"*. Ce n'était pas un *"adieu"* mais un *"au-revoir"* de l'universitaire.

PAS A PAS VERS LE PLAN

Au prochain rendez-vous, fin janvier, le CES sera en grande partie renouvelé. Les nouveaux membres seront tout de suite mis en face des dossiers du *Budget Régional 1980* que nous présenterons le mois prochain. Ils seront toujours articulés, comme l'an passé, autour de *cinq grands axes*, le reste entrant dans un plus important *fonds d'intervention*.

Traditionnellement aussi l'EPR sera consulté sur la *programmation des crédits d'Etat* dans la Région, présentés par ministère pour 1980. En annexe viendra le rapport sur *l'installation des locaux* du couvent du Bon Pasteur, comme siège de l'EPR (4). Enfin on parlera *planification*.

★

Il y a déjà un an, l'EPR avait été appelé à *"esquisser les grands choix du futur plan"* (6). Après la sélection de six options essentielles par le Parlement en juin, 54 questions étaient posées aux Régions. Nous avons dit comment Claude Champaud avait critiqué l'initiative du Préfet de convoquer en juillet-août 13 groupes de travail spécialement constitués pour élaborer les réponses, alors que les commissions auraient pu le faire (3).

Les synthèses des réponses ont été présentées en septembre par Roland Borgne au CES, Jean-Baptiste Lelièvre et Georges Lombard au CR. A vrai dire, si le travail des groupes a été sérieux, les assemblées plénières n'ont pratiquement pas réagi aux rapports ; il n'y avait d'ailleurs que 23 présents au CES et 21 au CR lorque ce dossier vint à l'ordre du jour !

Le 22 octobre les deux *commissions du plan* du CES et du CR se sont retrouvées pour dégager les actions prioritaires à partir du *"programme d'industrialisation de la Bretagne"*, adopté en février, et des synthèses élaborées par la Mission Régionale.

A la session d'hiver l'EPR fera donc le point, mais le Plan proprement dit ne sera soumis aux assmblées qu'à la deuxième session, les 13 groupes poursuivant entre temps leur travail afin de bien articuler le *Plan Régional Autonome* dans le cadre du *Programme de Développement Economique*, et en accord avec les grandes orientations du *VIIIe Plan*.

★

Avec un CES tout neuf, un CR entreprenant, l'EPR vit en 1980 sa septième année d'âge : atteindrait-il l'âge de raison ?

(1) Chronique n° 64 - *Armor-Magazine* novembre 1979, page 11. (2) Chronique n° 59 - mai 1979. (3) Chronique n° 63 - octobre 1979. (4) Chronique n° 65 -décembre 1979, page 13. (5) Chronique n° 41 octobre 1977. (6) Chronique n° 58 - février 1979 - *"la protestation à porte"*.

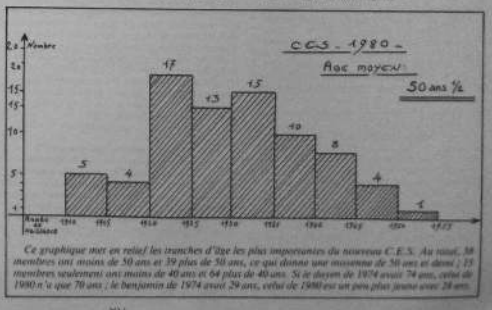

Ce graphique met en relief les tranches d'âge les plus importantes du nouveau C.E.S. Au total, 38 membres ont moins de 50 ans et 39 plus de 50 ans, ce qui donne une moyenne de 50 ans et demi ; 15 membres seulement ont moins de 40 ans et 64 plus de 40 ans. Si le doyen de 1974 avait 74 ans, celui de 1980 n'a que 70 ans ; le benjamin de 1974 avait 29 ans, celui de 1980 est un peu plus jeune avec 28 ans.

Depuis l'origine, FISCALITE multipliée par 3,6 BUDGET multiplié par 5,8

C'est donc René de Foucaud qui est devenu le troisième président du *Comité Economique et Social* (CES) de Bretagne le 22 janvier. Né en 1921 René de Foucaud siège au CES au titre de vice-président de la Confédération des Coopératives Agricoles de l'Ouest de la France. Depuis quatre années, il occupait au CES le poste important de président de la Commission des Finances.

Un premier tour lui avait donné 30 voix contre 22 à Jacques Fortin et 21 à Victor de Cadenet. Au second tour le nouveau président a regroupé 51 voix contre 22 à Jacques Fortin, soit 70 % des suffrages exprimés ; il y eut deux bulletins blancs.

Nous reviendrons le mois prochain sur le déroulé de cette élection par les 78 membres de la nouvelle assemblée.

Les 29, 30 et 31 celle-ci aura examiné les dossiers à l'ordre du jour de la session budgétaire de l'*Etablissement Public Régional* (EPR), que nous présentons ici.

Les avis du CES seront ainsi à la disposition du *Conseil Régional* (CR), lequel se réunira en séances publiques, d'abord le 5 février pour procéder à l'élection annuelle de son président et de son bureau, puis les 11, 12, 13 février pour prendre les décisions.

54 % DES SIÈGES ONT UN NOUVEAU TITULAIRE

Le président et le bureau du CES ont, quant à eux, été élus pour deux ans et demi, soit la moitié du mandat normal des membres du Comité.

Sur 78 sièges, un de plus que précédemment (1), plus de la moitié changent de *titulaires*, exactement 42, soit 53,85 %. A dire vrai, sept conseillers ne font que changer de "casquette" : ils siégeaient déjà au CES. Il reste tout de même 35 nouveaux, soit 44,87 % de l'ensemble. Par rapport à 1974 avec les changements intervenus au fil des années, il ne reste que 23 membres "fondateurs", tous les autres, 68 %, ont été remplacés.

Le nombre de *femmes* a triplé : il n'y en avait qu'une, elles sont trois, le même nombre qu'au CR, qui en avait compté cinq avant les élections cantonales de mars 1979 (2). La différence est grande entre 3,85 % et les 20 % souhaités pour la bonne gestion des affaires publiques !

★

Alors que le premier CES avait 52 ans de *moyenne d'âge*, contre 55 au CR (3), le deuxième est un peu plus jeune : 50 ans. Après un léger rajeunissement en 1978 (4) le CR a retrouvé, quant à lui cette année ses 55 ans.

LA DEMANDE DÉPASSAIT L'OFFRE

C'est par un *arrêté* du 9 janvier 1980 que le préfet de Région a *"constaté"* la composition du CES, après avoir pris acte des *désignations des organismes* représentés, et de l'*arrêté du premier Ministre* nommant les cinq *"Personnalités Qualifiées"*.

Certains "anciens" avaient espéré demeurer au CES à ce titre. Les places étaient trop peu nombreuses, trois seulement ont été retenus en plus des deux déjà en poste. Par exemple, à l'assemblée générale de la Chambre régionale d'Agriculture le 21 décembre, le préfet s'était fait reprocher ce si petit nombre d' "élus".

En effet, selon la loi, les "Personnalités Qualifiées" peuvent faire jusqu'à 10 % du CES. Avec 5 cette catégorie ne représente que 6,4 % en Bretagne ; elle aurait donc pu en compter 7 et même atteindre 9, en choisissant un CES de 90 membres, comme le permet le récent décret du Ministre de l'Intérieur (1).

Aux agriculteurs, Jean Périer avait répliqué : pour 220 000 actifs vous avez 14 représentants, pour 80 000 le Bâtiment et les Travaux Publics n'en ont qu'un. En fait, grâce à cette catégorie des Personnalités Qualifiées, ils en ont deux, le président régional du bâtiment et le siège de titulaire étant occupé par un représentant des Travaux Publics.

Il y a là un exemple d'*alternance* qui se retrouve dans le Crédit Régional, le Crédit Mutuel de Bretagne demeurant en tant que Personnalité Qualifiée, la Société de Développement Régional devenant titulaire du siège.

Ailleurs, il a fallu des sacrifices, notamment dans les Chambres de Commerce et d'Industrie qui sont huit dans les quatre départements, mais n'ont que six sièges. Fougères a pris sans problème le relais de Rennes, et Brest la place de Morlaix qui aurait préféré voir Quimper offerte en holocauste !

Un cas épineux se prolonge. Des trois Universités, deux seulement demeurent, Haute Bretagne et Bretagne Occidentale, Rennes ayant vu son siège attribué à l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie. La protestation ne s'est pas fait attendre.

★

Les dernières semaines de tractations ont en tout cas joué le rôle d'un révélateur d'insatisfaction. Alors que les discours étaient teintés de scepticisme sur l'efficacité du CES, ses possibilités, son existence même, voici que la demande dépasse l'offre, et que l'arrêté préfectoral suscite mécontentements et déceptions. N'est-ce pas signe que *"l'on y croit"* ?

UN RECORD DE FRANCE

Est-ce un bon calcul que de compter ses *pions par catégorie*, par *"poids économiques"* ou groupes de *pression* ? L'essentiel devient alors de "décrocher" le maximum de crédit pour la *"famille"* qui a mandaté.

Les socio-professionnels du CES reprochent facilement au élus du CR de ne pas suffisamment penser globalement au développement économique, social, culturel de la région, et de s'épuiser dans des répartitions soigneusement dosées, département par département, circonscription électorale par circonscription ! Mais eux aussi souvent ont le même souci de la *répartition* : en se méfiant des autres, ou bien encore, comme les "politiques", le souci de répéter les grands thèmes et slogans nationaux !

Ce sont sans doute les 21 représentants dispersés au titre des "activités sanitaires, éducatives, scientifiques, culturelles, sportives, de l'environnement, des consommateurs et des professions libérales", qui, ne faisant guère de "poids économique", seraient les plus libres.

Peut-être aussi les 13 membres au titre des *"activités spécifiques de la région"*. Leur nombre en tout cas est le plus important de tous les CES de France pour cette catégorie ; la loi demande qu'ils soient au moins 10 %, ils font 16,67 % du CES de Bretagne.

★

Sans compter leur répartition en quatre *commissions* au sein du CES, les 78 membres auront encore à désigner 112 représentants dans diverses instances. D'abord 59 membres dans 21 *groupes de travail* de l'EPR, auxquels il faut ajouter les 12 groupes constitués pour préparer le *Plan Régional Autonome* associé au VIIe Plan ; puis 53 membres dans 27 *organismes régionaux*.

La liste de tous ces postes possibles a été jointe au gros dossier qu'il a fallu faire distribuer à travers la Bretagne par trois voitures spéciales afin que les nouveaux membres aient le maximum de temps pour en prendre connaissance.

EN ROUTES !

Le plus gros document de 480 pages était évidemment le *"rapport de présentation du budget primitif 1980 et les politiques régionales"* en neuf chapitres. Depuis deux ans tout l'essentiel des politiques régionales est regroupé selon cinq grands axes et forme le "noyau dur" du budget.

Toujours en premier vient le *désenclavement* et d'abord les *routes* pour lesquelles le préfet propose d'inscrire 43,5 millions de francs, contre 34 l'an passé, soit donc une augmentation de 28 %. Il est vrai qu'au fil des séances le *Programme Routier Régional* a subi le sort du Plan Routier breton, de nouvelles opérations sont venues s'ajouter aux cinq transversales définies en 1977, et les travaux devront se poursuivre bien au-delà de 1980 !

Concernant les *télécommunications*, une avance remboursable de 7 millions sera consentie exactement comme l'année dernière. De 1975 au 31 décembre 1979 le nombre des lignes téléphoniques est passé de 262 000 à 590 000 en Bretagne, 1 280 cabines nouvelles ont été installées au cours des douze derniers mois ; pour 1980 l'objectif porte essentiellement sur la construction de 45 000 lignes rurales.

★

Comme il fallait s'y attendre, après l'acceptation de l'EPR de participer au transfert de l'aéroport de St-Brieuc (5), des dossiers ont été présentés pour l'aérogare civile de Lann-Bihoué et la piste de Guipavas. Avec réserve le préfet propose 0,4 et 1,55 millions en conclusion des deux rapports sur la *desserte aérienne*.

Le rapport sur l'*évolution de l'annexe B ter* (SNCF) ne manque pas de rappeler la décision de Bruxelles que nous avons annoncée dans notre dernière chronique. Mais du côté du groupe de travail chargé de ce dossier, c'est selon les uns le "statu-quo", selon les autres l'«enlisement». Les débats promettent encore de difficiles affrontements !

La tranche 1980 du *plan ferroviaire breton* et le programme d'équipements ponctuels *rail et route*, sont pourtant bien étoffés !

108 PRIMES DE CRÉATIONS D'ENTREPRISES

Industrialisation-Emploi, le deuxième grand axe, ainsi défini par deux mots clés, bénéficierait d'un peu plus de 19 millions, affectés à des actions bien diverses. D'abord les primes aux *usines-relais* ; de 1976 à 1978 il y eut 16 collectivités primées, elles ont été 17 pour la seule année 1979. Un premier crédit de 2 millions pourrait bénéficier d'un abondement en cours d'exercice.

La procédure d'aide à la *commercialisation des terrains industriels* (5 francs par m²) a au contraire connu un fléchissement ; aucun crédit nouveau ne lui est affecté. Par contre le montant des primes à la *création d'entreprises* passerait de 5,28 à 6,5 millions. De la mise en place en septembre 1977 à décembre 1978, 44 primes avaient été attribuées, il y en eut 64 en 1979, et déjà 77 des 108 entreprises primées ont créé au moins les six emplois exigés, avant donc l'expiration du délai de trois ans.

Pour son année de démarrage, le *fonds de garantie pour le cautionnement prêts* était de 500 000 francs ; il sera de 1 million. Cinq entreprises ont déjà été autorisées à en bénéficier pour des prêts de 5 à 15 ans.

★

Trois millions devraient être affectés au *Plan Minier Breton* au lieu de 2,6 au dernier exercice, car les perspectives d'exploitation se font plus prometteuses, notamment pour le minerai cuivre-plomb-zinc et l'antimoine ; le reste allant à l'industrie granitière et à la mise en valeur des eaux souterraines.

La ligne budgétaire *approvisionnement en gaz naturel*, restera pour l'instant vierge, le premier programme des artères sud et nord étant achevé. Un second programme avec notamment l'extension Pontivy-Loudéac, pourrait être présenté en septembre.

★

L'an dernier l'EPR avait choisi d'aider la *formation technologique et professionnelle* des jeunes ; 7,5 millions permettraient de poursuivre cette politique nouvelle en faveur de sept centres de formation d'apprentis, d'écoles techniques privées, d'écoles maritimes.

REMISES EN CAUSE

Le troisième axe du noyau dur, *"valorisation des atouts de la région"*, se gonfle lui aussi de politiques nouvelles, dont le principe a été décidé en septembre dernier (6).

Au chapitre *agriculture et politique alimentaires*, le préfet dit clairement les choses. Il a fallu l'intervention du Ministre de l'Agriculture et du Ministre de l'Intérieur pour faire admettre une dérogation ; en effet le régime exceptionnel d'aide de l'EPR à la création et à l'extension des *porcheries* cherchait en fait à apporter de l'argent frais aux éleveurs en difficulté face à un marché déprimé. Il est hors de question que cette dérogation soit renouvelée.

Le renforcement de l'*élevage porcin*, reste pour 2,5 millions au budget de l'EPR, mais sous forme d'aides à des actions visant à améliorer l'état sanitaire et génétique, des modes d'élevage plus performants, un moindre coût de l'alimentation animale, la formation professionnelle des jeunes et des adultes.

Réparti par département un crédit de 7 millions est de nouveau destiné à accélérer le rythme de réalisation des travaux connexes au *remembrement*. Enfin 200 000 francs iraient à la *valorisation des produits agricoles*.

★

C'est au chapitre *Mer* que l'EPR s'engage dans trois politiques nouvelles : en faveur d'un plan d'équipement des *ports de pêche et des ports de plaisance*, de la *protection du littoral* contre la mer. Figurent aussi bien sûr l'équipement des *ports de commerce* (Saint-Malo, Roscoff, Lorient), l'aide aux relations maritimes Trans-Manche, la charge de la grande forme de radoub de Brest (plus de 7 millions de dépenses obligatoires !).

4,5 millions sont proposés pour le renouvellement de la flotte de *pêche artisanale*, celle de *pêche hauturière*, et l'*aquaculture*. Mais l'EPR ne saurait intervenir pour favoriser des actions à caractère industriel menées par des entreprises susceptibles de rentabiliser commercialement leurs travaux ; cette remarque préfectorale vise PROPEMAB dont il a été débattu en septembre (1) et la SODAB (société de développement de l'aquaculture en Bretagne).

PREMIÈRE ANNÉE DU FONDS DE RECHERCHE

Deux volontés se retrouvent en matière de *tourisme* : promouvoir l'image de marque de la Bretagne et assurer une rééquilibrage entre le littoral et le Bretagne intérieure.

Le premier se traduit par l'aide financière à des organismes à vocation régionale (Association Bretonne des Relais et Itinéraires, Association des Petites Cités de Caractère, Comité Régional du Tourisme) ; la deuxième volonté conduit à développer les gîtes ruraux non agricoles, les terrains de camping privés, l'hôtellerie rurale, la signalisation touristique... ; soit au total 4,8 millions.

★

Nouvelle ligne budgétaire, le Fonds Régional de la *Recherche*, quatrième "atout" de la *région*, est gratifié de 1,4 millions. Un *Conseil Consultatif Régional de la Recherche* de 31 membres, décidé en septembre dernier (7), étudiera les dossiers présentés.

D'ores et déjà trois directions sont privilégiées : *l'agriculture et l'agro-alimentaire, la mer, l'électronique-informatique*. Le plus gros dossier, de 4 millions, concerne précisément la venue à Rennes d'une partie de l'IRIA (Institut de recherche d'informatique et d'automatique), la création d'un Centre Régional de calcul du Ministère des Universités, le regroupement des chercheurs de l'IRISA (Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires), tout cela sur le campus universitaire de Beaulieu.

Sont aussi retenus : la station-vaches-laitières de l'INRA, à Rennes, la station de l'ADRIA à Quimper, les stations de recherche porcine de l'INRA à St-Gilles et Ploufragan, une écloserie de turbots à Tréguier, le centre de calcul de l'Université de Bretagne Occidentale, le centre de recherche de télédétection à l'Université de Haute Bretagne... Mais le Préfet propose de différer la décision sur cinq au six projets.

Après que les modalités pratiques aient été bien précisées, *des bourses de recherches* pourraient par contre être accordées par l'EPR dès la fin de cette année.

SAVOIR SE RETIRER

Quatrième grand axe du noyau dur, l'*aménagement de l'espace* regroupe aussi plusieurs rubriques. La politique régionale en faveur des *villes moyennes*, Morlaix et Redon, sera poursuivie ainsi que celle en faveur des *"Pays"* : après Vitré, Ploërmel, Auray viendront normalement le Pays d'Armor (Douarnenez), le Pays Pourlet et la Cornouaille morbihannaise, Dinan, l'arrière pays malouin (Combourg, Pleine-Fougères, Tinténiac), enfin le pays du Mené. Un crédit de 200 000 francs permettra d'étudier les nouvelles candidatures (8).

Les îles du Ponant recevront 2,5 millions dans le cadre du programme pluriannuel 1978-1980, et le Parc d'Armorique 1 million.

Au sujet de la politique de l'eau pour laquelle l'EPR participe au niveau de 6 millions, le préfet propose de réfléchir à un *schéma régional de la ressource en eau et des transferts d'eau* pour une utilisation rationnelle de cette précieuse matière.

Dans les départements, la redevance d'*espaces verts* a bien pris le relais des crédits de la région en ce qui concerne la *politique foncière* ; le projet de budget ne retient donc plus cette rubrique. *"Il semble normal*, commente le préfet, *que, passé l'effet de catalyse et de lancement, l'EPR mette fin à des politiques régionales, afin de se donner les moyens d'intervenir dans de nouveaux créneaux»*.

★

Le cinquième grand axe concerne le *développement culturel* : trois millions sont affectés à la *Charte culturelle* dont un bilan a été dressé le 16 novembre dernier, un million pour des équipements hors charte : château de Suscinio, centre polyvalent de Fougères, centre d'action culturelle de St-Brieuc.

VERS LES PAYS LOINTAINS

A la suite des cinq grands chapitres de noyau dur, viennent quatre autres titres non sans importance. Le premier artère 8 millions à ajouter aux 2 déjà votés sur le budget 1979 en vue de l'installation immobilière de l'EPR, dans le bâtiment du Bon Pasteur à Rennes (1). Les conseillers devront choisir entre plusieurs

hypothèses pour leur future salle de délibérations.

★

Avec 11,1 millions le *Fonds d'Intervention régional* devrait permettre de soutenir des actions ne figurant pas dans les cinq grandes politiques ; ainsi les hôpitaux, les ateliers protégés, la lutte contre les crues..., la protection de certains secteurs de l'économie à la suite de propositions de dix groupes spécialisés (9).

★

Au sujet des *Etudes* le préfet rappelle que le CR de Bretagne a modifié la recommandation de la Conférence Interrégionale du 29 juin dernier à St-Savin en ce qui concerne le suivi des rencontres (mai 1979) sur la coopération en technologies marines.

Une étude devait être confiée à la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie de Bretagne ; l'EPR a décidé de la confier à l'association RIOMER (6) ; le préfet demande qu'un accord soit d'abord obtenu des autres régions. Malgré tout, beaucoup de contacts ont été pris avec des pays lointains, tant par les chambres de commerce que par RIOMER ; le rapport en fait une énumération éloquente.

Enfin les frais généraux de *fonctionnement* atteindront 5 millions, contre 3,9 l'année dernière ; en prévision notamment d'un secrétariat des présidents plus étoffé.

Les frais de la *revue régionale* passent de 240 000 à 320 000 francs soit 33,3 % d'augmentation ! Les frais de *relations publiques* se gonflent aussi de 31,5 % en prévision de la prochaine Conférence Interrégionale que la Bretagne devrait accueillir, et de *médailles d'honneur* (1) à la disposition du Bureau - pour des personnalités étrangères à la région ?

EMPRUNTS ENVAHISSANTS ?

Pour en terminer avec l'ordre du jour, ajoutons que l'EPR est, comme chaque année, consulté sur la *programmation des crédits de l'Etat* en 1980, présentés par ministère.

Et surtout que le préfet communique un essai de *"schéma régional des transports collectifs des voyageurs"*. Normalement l'EPR devait disposer des avis des Conseils Généraux ; ils n'ont pas été réunis. Pourtant il y a urgence car la Région ne pourra bénéficier de certains avantages financiers (7) que si elle les demande avant le 30 juin 1980 !

Réunis à Pontivy, les Comités de Défense ferroviaire ont déjà réagi à ce projet de schéma et ils feront entendre leurs voix au cours de la session de l'EPR !

★

Si ces deux derniers rapports n'ont pas de répercussions directes sur le budget régional, tout ce qui précède aboutit à un total général de 213 892 130 francs.

Sans forcer sur les emprunts, le préfet maintient les 40 millions proposés en septembre. Depuis l'origine en effet 175 millions d'emprunts ont été souscrits sur les 280 millions votés, de sorte que leur montant approche le montant du budget de l'EPR.

Restent donc à trouver 173,9 millions en ressources propres. Les remboursements, reprises de provisions, et l'Annexe B ter couvrent 33,7 millions ; le complément (140,2 millions) ne peut être apporté que par la fiscalité.

Cela conduit le préfet à prévoir non plus l'équivalent de 52 francs par habitant mais 54 francs. La loi de finances 1980 ayant porté le maximum possible à 60 francs, cette augmentation très modérée permet de ménager l'avenir, au cas où ce maximum resterait sans changement pendant plusieurs exercices.

Par rapport aux 45 francs de 1979 la fiscalité régionale augmenterait donc de 20 %, tandis que le budget n'augmentera que de 13,25 %. Mais depuis l'origine, le budget est progressivement passé de 37 millions en 1974 à 214 en 1980, soit un accroissement de 473 % tandis que la fiscalité passait de 15 à 54 francs, en progression de 260 % seulement.

Même s'il reste modeste le budget de l'EPR peut jouer le rôle d'un puissant levier.

(1) Chronique n° 65 - *Armor Magazine*, décembre 1979, page 13 ; (2) Chronique n° 59 - mai 1979 ; (3) Chronique n° 4 - mai 1974 ; (4) Chronique n° 48 - mai 1978 ; (5) Chronique n° 62 - septembre 1979 *"le doigt dans l'engrenage"*, et Chronique n° 65 - *"des pistes là où il faut"* ; (6) Chronique n° 62 - septembre 1979 : ports de pêche, ports de plaisance, protection du littoral contre la mer ; (7) Chronique n° 64 - novembre 1979 ; (8) La DATAR organise le 29 février à Poitiers une *Journée Nationale sur les Contrats de Pays* : 250 contrats ont été conclus ou sont en cours d'élaboration dans les 22 Régions. Cette politique doit se poursuivre dans le cadre du FIDAR (fonds interministériel de développement et d'aménagement rural) ; (9) Chronique n° 60 - juin 1979 : *"des groupes très pointus à durée de vie variable"*.

BUREAUX 80

Plus pour les syndicats au Comité
Rien pour l'opposition au Conseil

C'est sous *"l'arbre de la vitalité régionale"* que *l'Etablissement Public Régional* (EPR) a voté son budget 1980 ; c'est une belle sculpture murale, parfaitement adaptée à l'hémicycle du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, dans la nouvelle préfecture de Rennes.

En étain pur, travaillé sur laiton, creusé de fissures d'où s'échappent des laines, l'arbre aux formes végétales architecturées, traduit *"la poussée étincelante et colorée des forces vives de la Bretagne"*.

Par le *Comité Economique et Social* (CES) et le *Conseil Régional* (CR) s'expriment normalement ces forces vives ; les deux assemblées sauront-elles en traduire *"la poussée étincelante"* ?

FERMÉE, LA PARENTHÈSE

Pour l'une et l'autre, le premier acte fut l'élection d'un président et d'un bureau. Le 22 janvier, René de Foucaud devenait donc, le 3ème Président du CES (1). En l'absence du doyen d'âge Alphonse Boulbain, c'est Victor de Cadenet (68 ans) qui présidait l'élection, assisté des deux plus jeunes, Daniel Gilles (28 ans) et Francis Goger (32 ans).

Bien que son nom ait été avancé parmi les *"présidentiables"*, les *"agricoles"* ne révélèrent vraiment René de Foucaud que le 19 janvier. Le patronat et les Chambres de Commerce s'étaient mis d'accord pour soutenir la candidature de Victor de Cadenet, lequel à la première élection de janvier 1974 s'était présenté seul et avait obtenu 17 voix, plus que le candidat *"syndical"* Paul Collinot, 15 voix.

Le lundi soir 21, la veille du scrutin, *"agricoles"* et *"patrons"* décidaient de maintenir les deux noms et de se désister loyalement en faveur du mieux placé. Le résultat du premier tour fut sans ambiguïté : René de Foucaud obtenait 30 voix et Victor de Cadenet 21 ; Jacques Fortin présenté par les syndicats le devançait cette fois avec 22 voix. Deux bulletins étaient restés blancs, deux membres étaient absents et le 78ème toujours pas désigné.

Jamais un Président de CES *n'avait été élu* par autant de suffragants, 75. Jean Rouyer avait été élu par 67 votants sur 73 membres en janvier 1974, Claude Champaud par 56 sur 73 en septembre 1976 puis 60 sur 77 en janvier 1979.

Après une suspension de séance demandée par Alain de Gouville, le deuxième tour montrait que les ententes étaient parfaitement respectées, puisque 51 voix se portaient sur René de Foucaud, 22 restant fidèles à Jacques Fortin et deux bulletins demeurant blancs.

"Je suis stupéfait" avouait le nouveau président à la fin de l'élection du bureau. N'ayant pas préparé de discours il se contentait de remercier ses mandants de leur confiance, de rendre hommage à ses prédécesseurs, et, avec insistance, au Préfet de Région. Le contraste était ainsi accentué par rapport au dernier discours de Claude Champaud (2) ; René de Foucaud concluait sur la certitude de l'efficacité du *"travail avec le préfet et le président du Conseil qui entend ne pas mettre le CES entre parenthèse"*.

En ouvrant la séance publique du 29 janvier, le nouveau président redisait sa foi dans l'EPR : *"il n'a que six ans ; c'est une poussière dans l'histoire d'un peuple. L'essentiel est de nous* (le CES) *imposer par le sérieux de nos travaux"*. Il tenait de plus à faire hautement reconnaître son *"impartialité à l'égard de toutes les catégories ; candidat proposé par l'agriculture, je dois maintenant, à cette place, l'oublier sans la négliger"*.

PLUS DU QUART AU BUREAU !

C'est par une suspension de séance que commença l'élection du bureau du CES. Jacques Fortin l'avait demandée afin de préparer *"une modification du règlement intérieur"*. Les cinq syndicats en effet (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO) estimaient qu'ils devaient chacun avoir un siège au bureau ; cela entraînait la création de trois nouveaux postes.

Après un examen d'articles réglementaires apparemment contradictoires, le vote entérinait la demande. Comptant 13 membres à l'origine, le bureau du CES était passé à 15 en 1976, puis à 17 en 1979 ; de nouveau gonflé le voici donc à 20 soit 26 % des 77 membres

actuels. Par comparaison rappelons que le bureau du CR se contente de dix membres, soit 13 % de l'assemblée.

René de Foucaud proposa lui-même les six personnes qui allaient devenir *vice-présidents*. Victor de Cadenet et Jacques Fortin - *"c'était de bonne guerre"* plaisanta le président - obtinrent respectivement 58 et 66 voix, puis Gilles Possémé 55, Alain de Gouville 54, François Debonnet 50, René Reig 49.

Juste avant le vote, en séance, Joseph Martray plaida pour que fût présente *"la mer"* par Jean-Luc Le Douarin ; c'était trop tard, le candidat obtint tout de même 35 voix. Joseph Niol regroupait cinq voix ; un bulletin portait le nom de Marcel Daunay, un celui de Michel Loisel, un était blanc, un distrait écrivit même le nom du président !

Pour les postes de *secrétaires* Jacques Fortin présenta Joseph Niol ; avec 42 suffrages il dut s'effacer devant les trois candidats du président : Félix Florio 50 voix, Claude Guérillot et Jean Liger 44 voix chacun. Bruno Mory présenté par lui-même recueillit 16 voix, Henri Didou, Paul Gouverneur, Guy Le Fur chacun une.

René de Foucaud estima que Joseph Niol pouvait être considéré automatiquement élu parmi les dix *membres*. Jacques Fortin nota que c'était modifier le règlement intérieur. C'était vrai et, dans la confusion, les trois secrétaires devenaient quatre, le nombre de membres étant réduit de 10 à 9.

Furent élus les neuf de la liste présidentielle : Denise Court 59 voix, Jean-Luc Le Douarin 54, Robert Caradec 53, Charles le Bris 52, Marcel Daunay 50, Guy le Fur et Marcel Piriou 49, Jean-Paul Chaton et Christian Morvan 48. Présenté par André Blayo, Marcel Le Martelot ne se retrouvait que sur 31 bulletins, et quelques noms sur d'autres.

DÉLICATE ÉGALITÉ

"Les organisations syndicales d'employeurs et de salariés, sont représentées au bureau à égalité" dit le règlement intérieur. Bien malin celui qui pourrait le vérifier !

Pourquoi alors de nouvelles demandes de siéger au bureau ne seraient pas reçues ? A y regarder de près, l'on s'aperçoit de plus que la 1ère catégorie (instituts consulaires, patronat, syndicats) qui constitue 50 % du CES, occupe 70 % des postes, soit 14, les trois autres catégories ayant chacune deux postes.

Là aussi les *"inégalités"* sont saillantes ; en effet avec deux sur cinq les *"personnalités qualifiées"* sont sur-représentées, à 40 %, tandis qu'avec deux sur 13 les *"activités spécifiques"*, et surtout les *"activités sanitaires, éducatives, scientifiques, culturelles, sportives, professions libérales"*, avec deux sur 21, sont sous-représentées.

Le premier acte du bureau a été d'assurer une répartition équilibrée dans les quatre commissions. Dès le premier soir celles-ci avaient désigné leurs bureaux (présidents, vice-présidents, et secrétaires). Roland Borgne et Félix Florio conservent les présidences d'autrefois, des *études* et des *travaux*. Après des échanges de courtoisie Marcel Daunay remplace René de Foucaud à la commission des *finances*, avec Louis Lichou en second ; la session a montré qu'ils faisaient la paire.

Quant à Joseph Niol, il a perdu la commission *sociale* en faveur de François Debonnet. Ils avaient obtenu le même score mais celui-ci a été choisi au bénéfice de l'âge ; celui-là est rentré dans le rang.

Trois des présidents de commissions étant déjà au bureau, seul Roland Borgne vient s'ajouter pour constituer la *Commission Déléguée* ; celle-ci compte donc 21 membres soit 27 % de l'Assemblée ! Pour comparaison, la commission déléguée du CR est constituée du Bureau, des Présidents ou Vice-présidents des quatre commissions, du Rapporteur Général, 15 membres au total, soit 20 % de l'Assemblée.

UN REGARD MULTIPLE

Aussitôt après le petit mot du président, le préfet fit son discours d'usage. Toutefois, avant de présenter les grandes lignes du budget primitif 1980 (1), il tint à souligner la place originale du CES dans l'EPR.

"Je regrette que l'on ait cru parfois de bon ton à l'extérieur de cette assemblée, d'en minimiser le rôle, ou, en en sein même, de douter de l'efficacité de son action". Le premier président, Jean Rouyer, écoutait, serein, dans les rangs du public ; l'ombre de Claude Champaud soupirait, *"à l'extérieur"*.

Pour bien prouver la sincérité de son propos, Jean Périer soulignait combien le CES avait été *initiateur* dans le domaine du tertiaire supérieur, de la Charte Culturelle, des transports collectifs, dans l'examen de l'épineux problème de l'annexe B ter, la réponse au questionnaire du Plan, la promotion de la recherche :

"J'avais tenu à le souligner peu de temps après mon arrivée... je regrette que mes propos aient été trop rapidement oubliés". Et d'insister : *"il appartient au CES d'apporter des suggestions hardies, de faire œuvre d'imagination... Son regard sur les problèmes est un regard multiple qui ne laisse aucun aspect dans l'ombre"*.

Pour les nouveaux, le préfet avait rappelé la mission de l'EPR *"mission limitée mais riche de possibilités"*, et trois principes à respecter pour l'efficacité : couvrir des secteurs nouveaux, éviter la dispersion géographique ou sectorielle, donc savoir arrêter une action quand une nouvelle est décidée, enfin rester dans la vocation des équipements en refusant de gonfler les charges de fonctionnement.

Pour conclure Jean Périer lança un appel : *"la coexistence même pacifique des trois composantes de l'EPR ne me semble pas suffisante ; une coopération étroite est indispensable, ... Une coopération permanente, sans cesse renouvelée et approfondie"*.

René de Foucaud avait abondé en ce sens ; le préfet étonna en allant plus loin : *"mon profond désir est de travailler avec vous dans la clarté, dans la confiance et, je le souhaite, dans l'amitié"*.

TROISIÈME MANDAT

Yves Estève étant en convalescence, c'est Jean de Bagneux qui présidait en doyen d'âge l'ouverture de la session du CR le mardi 5 février, assisté des deux benjamins Jean-Yves Le Drian et Jean Gaubert. Avant de solliciter les candidatures, le sénateur tint à souligner l'intérêt de l'EPR : *"les sceptiques doivent revoir leur position"*.

Il faut croire qu'il prêchait des convertis puisqu'il n'y avait que neuf absents. Pourtant, les élections d'aujourd'hui ne seraient qu'une formalité ; la preuve en était même matérialisée par un plan de salle, distribué par erreur avant la séance, où le bureau était déjà *"mis en place"*. Jean-Yves Le Drian ne manqua pas d'ironiser sur cet impair. Sans lui donner toutefois plus d'importance qu'elle n'en avait, il attribua par erreur la maladresse à l'administration ; le préfet s'éleva *"contre cette plaisanterie de mauvais goût"*.

En premier, Félix Leyzour présenta le candidat communiste François Leizour en se félicitant qu'un membre du "Parti" ait pour la première fois accédé, il y a quelques jours, au poste de président d'un CR, en Picardie. Anticipant sur la suite, il réclama que l'assemblée respectât la règle de la proportionnelle pour la répartition des postes du bureau : *"si la majorité dit son accord avant le vote, nous présenterons Serge Huber ; sinon nous ne prendrons pas part au scrutin"*.

Pour les socialistes, Louis Le Pensec proposa Michel Philipponneau à la présidence ; il répéta à peu près la même chose en remplaçant la Picardie par l'Auvergne et en réclamant que *"la majorité dise clairement sa conception de la présence de la minorité au bureau ; sinon nous ne participerons pas au vote du bureau"*.

"Je m'en tiens respectueusement au règlement" protesta François Le Douarec ; *au nom de toute la majorité, je présente la candidature de Raymond Marcellin qui n'a qu'une seule ambition, servir la Bretagne"*. Mais "toute" la majorité est partagée en quelque six groupes et Loïc Bouvard crut bon de se lever pour confirmer : *"après le décès d'André Colin, nous avons fait un bon choix en Raymond Marcellin ; continuons ; je présente donc aussi sa candidature"*.

Sur 67 votants, 50 portèrent Raymond Marcellin à la présidence pour la 3ème fois, 11 soutinrent Michel Philipponneau et 6 François Leizour.

"BRETAGNE CENTRALE" ELUE

N'ayant pas obtenu *"d'assurance préalable"*, Louis Le Pensec annonça donc que les socialistes ne participeraient pas à l'élection du bureau : *"on assiste encore à l'enterrement de la démocratie dans cette assemblée"*. Félix Leyzour reprit mot à mot l'expression, mais de divers points de l'hémicycle fusèrent en tir groupé des *"Kaboul ! Kaboul !"*.

Lorsque Jean-Charles Cavaillé présenta comme vice-présidents les candidats de la majorité, ce fut la surprise : pour la première fois la liste comptait cinq noms. Le 10 février 1975, sur une suggestion d'Henri Fréville, le CR avait bien décidé de porter de quatre à cinq le nombre des vice-présidents, mais si les quatre sièges primitifs restaient attribués un par département ce cinquième était *"réservé à l'opposition"* (3).

Jamais celle-ci n'avait depuis accepté de l'occuper et encore moins depuis 1976 où il fut clairement décidé par la majorité d'exclure tout communiste du bureau (4). La majorité avait jusqu'ici respecté le siège vacant ; aujourd'hui elle avait décidé de mettre fin à l'illusoire ouverture et d'attribuer ce cinquième poste *"à la Bretagne centrale"*.

Au scrutin de liste, les quatre représentants des départements retrouvèrent leur siège : Jean Hamelin et Bernard Lemarié par 48 voix sur 50 suffrages exprimés, Joseph Yvon 45, Guy Guermeur 41 ; candidat pour représenter la Bretagne centrale, Jean Rohou ne fut élu qu'avec 38 voix dont certaines très hésitantes.

Deux femmes, Marie-Madeleine Diénesch et Yvonne Sauvet, obtinrent chacune deux bulletins, Michel de Bennetot, Loïc Bouvard et Jacques Cressard chacun un.

Présentés par Georges Lombard, les quatre *secrétaires* furent réélus : Pierre Le Treut avec 49 voix, René Benoît et Henri Thébault 48, Eugène Bérest 46. Avaient obtenu une voix : Henri Fréville, Yves Le Gabelléc, Pierre Marzin et Yvonne Sauvet.

IMMOBILISME ROMPU

"J'assure le CR que nous serons animés par le seul souci de promouvoir les grandes activités de notre région". En son nom et au nom du bureau Raymond Marcellin remerciait ainsi la majorité de sa confiance.

L'essentiel de son allocution fut un compte-rendu des diverses missions que lui avait confiées l'EPR : 52 millions obtenus pour la *Recherche*, implantation d'un second centre de *calcul* à Rennes et de l'IRIA (35 millions obtenus de l'Etat), opération pilote pour les *PME* (petites et moyennes entreprises) des 1980, plan pour la récupération et la régénération des *déchets* industriels et agricoles, augmentation des crédits pour la *mer*, 750 000 lignes téléphoniques installées, relance des constructions scolaires du *second degré*, réajustement des crédits du *Plan Routier Breton*, limités à 250 millions par an depuis le début du VIIe Plan.

Sur ce dernier point le président fut néanmoins très prudent : *"Nous ne marquerons quelque satisfaction que si cette revalorisation est réellement substantielle. Dès 1980 nous enregistrerons une très légère augmentation d'environ 10 %, donc peu significative, mais l'immobilisme est rompu"*.

Sans faire état d'un nouveau rendez-vous en mars, Raymond Marcellin rappela qu'il avait remis le 4 décembre au Président de la République, des notes reprenant les conclusions des commissions sur divers problèmes (2).

Il insista beaucoup sur la coopération à développer avec les autres assemblées siégeant en Bretagne. *"Nous entendons tenir le plus grand compte des orientations et des décisions prises par les Conseils Généraux"*. En retour, l'EPR permet des réalisations *"dans le domaine interdépartemental où sans lui il aurait été impossible d'aboutir"*, par exemple le gazoduc, les routes nord-sud, le plan minier, la recherche...

Raymond Marcellin n'oubliait pas le CES : *"réunir dans une même assemblée toutes les forces économiques et sociales d'une région, procède incontestablement d'une heureuse conception ; ... elles peuvent ainsi atteindre des objectifs communs se situant au-delà des préoccupations catégorielles"*.

Lui aussi vantait pour conclure les bienfaits *"d'un effort commun entre les trois composantes de l'EPR"*, la règle essentielle de l'efficacité étant *"d'être réalistes, pragmatiques"*.

RÈGLE DE TROIS

Devant le CR, Jean Périer se contenta de présenter le document budgétaire et d'évoquer rapidement les investissements de l'Etat dans la région, du moins selon les crédits connus *"car les informations disponibles comportent encore de nombreuses lacunes"*.

Le préfet ne reprit pas la partie du discours qu'il avait fait devant le CES sur le rôle de l'EPR. Il est vrai qu'il n'avait pas de "nouveaux" devant lui, bien que sur les 76 conseillers actuels, 33 seulement siégent depuis la mise en place du CR en janvier 1974.

La parole fut donc donnée aux six qui la demandèrent, avant que ne se réunissent les commissions (5) et que tous le monde ne se retrouvât pour une petite réception offerte par l'hôte du jour, le président Le Douarec.

Tout le monde... ou presque, car si les communistes en étaient, les socialistes avaient refusé d'y paraître. Louis Le Pensec avait expliqué pourquoi en revenant sur la *"contre-démocratie" de la majorité* : *"une chance a été perdue pour la Bretagne bien que l'opposition ait fait tous les efforts possibles pour arriver à un accord"*.

Il reprenait son argumentation à base de règle de trois : l'opposition atteignant 29 membres sur 76, doit occuper au bureau 2,6 sur dix, donc trois postes. Or elle n'y est pas présente, pas plus que dans la Commission Déléguée *"qui sera pourtant souveraine sur une centaine d'opérations représentant 12 % du budget 80 ! On nous prend pour des sous-conseillers régionaux, tout en lançant des appels romantiques à la cohésion des bretons"*.

René Régnault allait reprendre l'argument par un pourcentage plus impressionnant : *"la Commission Déléguée dispose de 35 % de la taxe additionnelle aux impôts locaux"*. (6)

Le conseiller socialiste fit remarquer que pour une fois sa formation n'avait pas quitté la salle mais il conclut : *"solennellement je dis que vous instaurez le premier maillon de la violence en Bretagne ; nous porterons le débat à l'extérieur de cette assemblée en disant bien haut qui bafoue la démocratie"*.

BUDGET RÉGIONAL 1980

(en milliers de francs)

DÉPENSES	Propositions du Préfet	Avis différent du C.E.S.	Décision différente du C.R.	Dont Emprunts
• *Désenclavement*	63 750,000			27 000
- Routes	43 500,000			
- Télécommunications	7 000,000			
- Desserte aérienne	1 950,000			
- Annexe B ter	11 300,000			
• *Aides à l'industrialisation*	19 014,161	18 764,161		
- Aides directes	8 500,000			
- Gaz naturel	0			
- Plan minier	3 000,000			
- Formation	7 514,161	7 264,161		
• *Valorisation des atouts*	37 211,360			10 000
- Agriculture	9 772,000			
- Mer et façades maritimes	28 629,260		28 772,260	
- Tourisme	4 825,000			
- Recherche	13 965,300			
• *Aménagement de l'espace*	11 653,250			3 000
- Villes moyennes et pays	2 094,000			
- Ile du Ponant	2 500,500			
- Eau, assainissement	6 058,750			
- Politique foncière	0			
- Parc d'Armorique	1 000,000			
• *Développement culturel*	4 600,000			
- Charte	3 000,000			
- Autres opérations	1 600,000			
• *Installation des Assemblées*	8 000,000	4 044,842		
• *Fonds d'Intervention*	11 167,513	15 122,675	11 019,807	
• *Etudes*	1 500,000			
• *Fonctionnement*	5 000,000			
• *Charge de la dette*	31 995,891			
TOTAL	213 892,130	213 895,130	213 892,130	40 000

RESSOURCES	
• Taxe sur les permis de conduire (130 F)	8 710,000
• Taxe additionnelle sur les cartes grises (18 F/C.V.)	29 000,000
• Taxe additionnelle aux droits de mutation (1,6 %)	68 000,000
• Taxe additionnelle aux impôts locaux (1,84 %)	42 443,274
Total fiscalité (54 F par habitant)	140 153,274
• Remboursement Télécommunications	11 542,856
• Remboursement chambres de commerce de Morlaix et St-Malo	896,000
• Reprise de provisions	10 000,000
• Annexe B Ter	11 300,000
Total intermédiaire	33 738,856
• Emprunts	40 000,000
TOTAL	213 892,130

Brisant le silence qu'il entendait garder, Raymond Marcellin réagit vivement : *"ce que vous dites est tendancieux. La proportionnelle n'est pas la seule démocratie ; nous avons vu l'incapacité à décider qu'elle peut entraîner, seule une majorité cohérente peut faire un choix"*.

Et de clôre par une pirouette : *"D'ailleurs si vous étiez au bureau, vous seriez mécontents d'être contents et cela ramènerait au cas de figure précédent !"*.

J'ENREGISTRE

Pour ne pas laisser parler la seule "opposition", Guy Guermeur se lança dans une longue intervention qui prit l'allure d'un véritable rapport général réclamant une *charte de l'éducation* (sans oublier l'enseignement privé qui manifestait précisément ce jour là), aussi bien qu'un *Plan Breton de Développement*.

Reprenant les remarques de Louis Le Pensec, René Régnault orienta par la suite son propos sur *"la situation économique préoccupante en Bretagne"*, notamment sous l'angle de l'emploi des jeunes et des femmes.

"Situation grave", insista Louis Le Roux qui décrivit un avenir plus sombre encore, conséquence de l'élargissement de la Communauté Européenne ; de tout cela *"vous portez la responsabilité ; quant à nous, nous lutterons avec la population contre votre politique"*. Raymond Marcellin souligna la déclaration d'un sonore *"j'enregistre"* !

Eugène Bérest prit le relais, insistant sur la recherche : *"qui aurait imaginé qu'en 1980 la Bretagne ferait le plus gros effort de toutes les régions en la matière ?"* ; bel exemple d'une politique nouvelle, en faveur de laquelle d'autres doivent s'arrêter. Le préfet opinait ostensiblement de la tête. L'intervenant lança un vibrant appel à l'espoir : *"il y a eu, il y a, il y aura une politique régionale"*.

Dernier orateur inscrit, Félix Leyzour renonça par suite d'une déficience technique. Placés à l'extrême gauche, les communistes se trouvent aux pupitres des chefs de services du Conseil Général, pupitres qui ne disposent pas d'un micro incorporé ; le micro balladeur n'ayant pas la même qualité, le conseiller préféra accuser de cette façon les insuffisances de l'installation.

EMULE DU SUD-OUEST

Réservant pour les prochaines chroniques le compte-rendu des longs, très longs, trop longs débats autour du Budget 1980 et des autres rapports à l'ordre du jour, nous donnons seulement ce mois-ci le tableau récapitulatif de ce budget.

A quelques répartitions différentes près, il est exactement celui proposé par le préfet et que nous avons présenté (1). Du point de vue de la fiscalité, la seule augmentation vient de la taxe additionnelle aux impôts locaux (1,84 %, soit + 7 % par rapport à l'an dernier), la seule d'ailleurs que tous les contribuables connaissent bien.

"Le budget est un bon budget, commenta Loïc Bouvard dans sa présentation générale, *mais il apparaît plutôt comme consacrant le terme d'une première étape"*. Et au nom de la commission des finances, il souhaita *"que ce budget soit étudié dans l'esprit d'une planification régionale des investissements indispensables... Pourquoi en effet ce qui a été fait pour le grand sud-ouest par exemple ne pourrait-il l'être pour la Bretagne ?"*.

Le *"bon budget"* n'apparut pas ainsi aux yeux de René Régnault, Félix Leyzour ou Louis Le Roux.

L'idée d'un Plan semblable au grand sud-ouest fut au contraire reprise par François Le Douarec (7) et Guy Guermeur lequel proposa *"de faire d'un plan-contrat une charte économique"*. Michel Philipponneau ne manqua pas de remonter l'histoire et d'évoquer les années 1961-1962 où la Région avait élaboré avec soin une *"loi-programme"* qui ne fut jamais signée...

(1) Chronique n° 87 : *Armor-Magazine* février 1980 ; (2) Chronique n° 66 : janvier 1980 ; (3) Chronique n° 13 : mars 1975 *"Cinq le chiffre de l'union manquée"*; (4) Chronique n° 27 juin 1976 ; (5) Les bureaux des quatre commissions ont été maintenus, à une seule modification près. Pierre Stéphan remplaçant Louis Orvoën à la vice-présidence de la commission des Finances ; (6) En additionnant les divers crédits confiés à la Commission Déléguée, on atteint 14,8 millions ce qui représente en effet 34,88 % des 42,44 millions de la taxe additionnelle aux impôts locaux. Rapporté à l'ensemble du budget (214 millions), le pourcentage est ramené à 6,92 % ; (7) Le Président Le Douarec avait déjà lancé ce projet lors de la 1ère Réunion des 14 présidents des Conseils généraux de l'Ouest à Rennes le 9 septembre 1978.

AU PAYS DE LA MER

C'est à partir de l'actualité depuis la session budgétaire de l'*Etablissement Public Régional* (EPR) que nous avons articulé cette chronique : les réunions de Bureau du *Comité Economique et Social* (CES), le groupe "industrialisation", les Commissions Déléguées du CES et du *Conseil Régional* (CR).

Une *réunion extraordinaire* de l'EPR ayant été envisagée pour le mois de mai sur les *problèmes ferroviaires* et le *schéma régional collectif des transports*, nous ferons le compte rendu des débats sur ces dossiers, et quelques autres, le mois prochain.

Une dominante des paragraphes qui suivent motivent le titre de l'article LA MER. Elle a été présente tout au long de la session, nourricière ou destructrice, calme ou agitée, porteuse d'"atout de la région", mais culbutant les hommes politiques dans ses rouleaux.

PUBLI-REPORTAGES

Le CES ne manquera pas de lui rendre visite. En effet le 18 février le nouveau bureau parlait de voyages possibles et d'actions de promotion de la Région. Envisagé pour le printemps par l'ancien bureau, le déplacement en Sicile (11 n'aura pas lieu ; quelques membres de l'EPR pourront cependant être envoyés en mission à l'étranger.

Par contre, une visite des réalisations de l'EPR en Bretagne se déroulera du 19 au 21 mai, comme celle qu'une délégation du CES et de journalistes avaient entreprise les 2 et 3 mai 1978 (2). Le programme comprend entre autres, une visite au Parc de l'Armorique et à des installations d'aquaculture.

L'initiative des *publi-reportages* est confirmée. *"Une Bretagne moins fragile"*, tel était le titre d'une page du quotidien *"le Monde"*, du 8 février 1977, à l'occasion de la venue du Président de la République. Le 14 juin 1978 un encadré des *"Echos"* vantait le *"situation privilégiée de la Bretagne dans une Europe élargie"*. *Le 13 novembre 1978 puis le 18 juin 1979 deux cahiers dans "Valeurs actuelles"* présentaient *"l'industrie du futur en Bretagne"*, puis *"la Bretagne et le redéploiement économique"*.

Le bureau prévoit de nouveaux textes dans *"le Nouveau Journal"* et des périodiques nationaux tels *le Point, l'Express, l'Expansion, le Nouvel Economiste*... selon les tarifs qui seront accordés.

Sur son budget de fonctionnement le CES a entrepris la réalisation d'un *film* de *"promotion de la Bretagne"* ou plutôt une série de séquences à thèmes. La première est sortie en décembre ; sous le titre *"au pays de la mer"*, elle est consacrée aux *technologies marines* et constitue un prolongement des rencontres du 7 au 12 mai 1979 à Nantes (3). Elle a déjà été présentée plusieurs fois à Rennes, Fougères... après avoir été visionnée par l'ancien bureau du CES.

A vrai dire la poursuite d'un tel film est remise en cause ; sa réalisation coûte cher et son exploitation est moins souple qu'un montage audiovisuel où les diapositives peuvent être aisément agencées de multiples façons.

Quant à la revue "Bretagne", à tendance... trimestrielle, son n° 5 consacré à la *"recherche"* doit sortir en avril. Le n° 6 aura lui aussi pour thème *"la Mer"*.

DÉMISSION DANS L'AIR

Fixée dorénavant au deuxième lundi du mois, la réunion suivante du bureau du CES s'est normalement tenue le 10 mars ; elle a été révélatrice de tensions au sein de ce groupe, très lourd puisqu'il rassemble plus du quart de l'assemblée (4).

Dès la première réunion, en cours de session, René de Foucaud avait transmis la demande du préfet d'assister aux séances du bureau du CES comme il le fait pour le CR. Sous la Présidence de Jean Rouyer d'abord, puis de Claude Champaud, la réponse avait toujours été négative ; cette fois, malgré des moues et des murmures, ce fut oui ; seul, Robert Caradec se prononçant franchement contre.

Le préfet et le chef de la Mission Régionale étaient donc présents le 10, jusqu'au déjeuner. Ensuite à table, les langues se délièrent ; certains en tirèrent argument pour estimer qu'il serait préférable de revenir à l'ancienne attitude.

En début d'après-midi, le président René de Foucaud enregistrait au Club de la Presse, un "Face à Trois" (trois journalistes) pour Télé-Bretagne. Le premier vice-président Jacques Fortin qui l'accompagnait, prolongea, hors émission, par un "face à face" sur un ton très dur, au sujet précisément de la présence du préfet le matin.

"C'est vrai, avouait-il, à part l'un d'entre nous (nous, les syndicalistes essentiellement), *nous n'avons pas eu assez de courage pour dire non tout de suite ; nous sommes décidés à nous reprendre et je suis prêt à démissionner s'il le faut"*. Malgré les remarques du président, pour plus de discrétion, le premier vice-président insistait au contraire afin que nul n'en ignore.

Jacques Fortin ne demande pas l'absence systématique du préfet, mais il refuse la présence systématique. Il a été entendu puisque le 24 mars, avant la Commission Déléguée, le bureau se réunit d'abord sans le préfet.

Un autre sujet délicat est venu à ce bureau du CES : la poursuite ou non des actions entreprises par Claude Champaud pour résoudre le problème SNET-Garnier du machinisme agricole à Redon. René de Foucaud préfère élargir le dossier à *"l'emploi au Pays de Redon"*.

Le bureau a encore été interpellé par la FEN dont le représentant au CES Bruno Mory n'a pas été convoqué au dernier *Conseil Culturel* de Bretagne. Il avait cependant fait transmettre sa candidature par la commission compétente ; mais le bureau a estimé qu'il était nécessaire de nommer un membre de la commission des finances et à désigné Louis Lichou.

Une semaine plus tard, le 17 mars, René de Foucaud pouvait s'entretenir de ces problèmes parmi d'autres, avec ses pairs. Il participait pour la première fois à la traditionnelle *Conférence des Présidents de CES* au Palais d'Iéna à Paris. Il n'était pas le seul nouveau, puisque sur les 22 CES de la Métropole, neuf seulement ont renouvelé le mandat de leur président.

SIX HOMMES SUR UN BATEAU

Il appartient au groupe mixte *Industrialisation* (5) d'attribuer les *primes à la création d'entreprises* ; il dispose en 1980 d'un crédit de 6,5 millions contre 5,28 l'an passé, étant donné le succès de cette forme d'aide à l'emploi. Aux 108 dossiers déjà honorés (6) sont venu s'ajouter 32 demandes que le groupe examinait le 19 mars, mais aucune n'émanait du secteur de la pêche.

En février en effet, Guy Guermeur réussit à faire accepter un élargissement qu'il avait déjà plaidé en septembre : *"Un navire de pêche avec six hommes est une véritable entreprise, c'est de l'emploi maritime ; pourquoi lui refuser la prime de création ?"*. *"Tout à fait d'accord,* appuya Jean Baptiste Lelièvre, *ce pourrait être une proposition de la sous-commission que préside Jean Charles Cavaillé et qui est chargée d'imaginer les incitations nouvelles à la création d'emplois"*.

Jean Périer était réticent : *"les bateaux de pêche bénéficient d'autres aides, comme celles accordées pour la rénovation de la flotille"*. *"Mais pour les entreprises à terre aussi il y a cumul d'aides,* protesta Guy Guermeur, *vraiment il faut crier très fort pour que quelque chose change dans ce pays !"*. Il reste que les pêcheurs n'étant inscrits ni au registre du commerce, ni au registre des métiers, la prime ne peut leur être accordée en l'état actuel des textes administratifs. Il faudrait d'abord que soit publié un décret modificatif.

"Ce qui est incitatif, nota Alain Madelin, *ce n'est pas le volume de l'aide mais la différence entre deux villes, deux régions. Donnons l'exemple d'une volonté d'aménagement du territoire"*. Ronan Le Prohon ajouta : *"il faut rechercher l'emploi plus que l'industrialisation"*.

Alors Jean Hourmant réclama la prime pour les entreprises de transport *"sinon elles doivent s'exiler"*. Michel Philipponneau n'était pas du tout d'accord ; il ironisa : *"pourquoi pas accorder la prime aux hypermarchés ?"*. Il est vrai que le texte initial est clair qui définit deux critères fondamentaux : créer au moins six emplois en trois ans, par une "fabrication industrielle," ce qui exclut normalement "les services".

Jacques de Menou rappela que *"le CR a déjà délibéré favorablement pour les ateliers de conditionnement de légumes"*. De sorte que Guy Guermeur présenta un amendement tout de suite accepté avec le soutien explicite de Louis Le Pensec, en faveur de la pêche, du conditionnement des légumes et des transports routiers. Michel Philipponneau fit mettre aux voix l'exclusion de cette dernière catégorie ; son contre-amendement fut rejeté.

Louis Le Roux aurait voulu comme en septembre que soit limitée la taille des entreprises bénéficiaires ; il ne fut pas entendu.

UN BOUC EMISSAIRE

Ce débat avait été l'occasion d'échanges vifs autour du thème fondamental EMPLOI. *"Les inspecteurs du travail découragent les employeurs par leur sévérité et des sanctions distribuées à la légère"*, Jean Rohou ne mâchait pas ses mots. *"C'est de la délation de fonctionnaire"* reprocha Jean Yves Le Drian, tandis que Joseph Cojean s'étonna *"comment un élu de la majorité peut il attaquer les lois qu'il a votées et s'en prendre aux inspecteurs ? Pour ma part je demanderais au contraire que les inspecteurs du travail aient plus de pouvoir"*.

"Ne faisons le procès ni du préfet, ni des élus, ni des employeurs mais des syndicats"... Jean Louis Goasduff pesait ses mots ; *"il y a des limites à ne pas dépasser ; ainsi en 1979 le port de Brest a souffert de 59 jours de grève, des navires ont été retardés ou détournés. Les aides ne suffiront pas pour implanter des industries, il faut la bonne volonté de tous"*. Louis Le Roux fit valoir *"qu'il y avait eu des grèves à Rotterdam et que le port de Rotterdam était encore bien vivant"*. *"Créez donc votre entreprise,* répliqua Jean Louis Goasduff, *et soyez généreux avec vos employés"*.

Claude Saunier exulta : *"voilà qui clarifie les positions politiques ; je m'étonne tout de même que l'on rende les travailleurs responsables de la crise"*. Raymond Marcellin tint à corriger : *"M. Goasduff n'a fait que dénoncer des abus"*. Louis Le Pensec n'en reprit pas moins *"la majorité cherche un bouc émissaire pour cacher la responsabilité du gouvernement.* A quoi François Le Douarec répliqua *"pas du tout ; défendre les travailleurs n'empêche pas de reconnaître le poids des grèves"*.

POUR QUELS DÉBOUCHÉS

Au chapitre des aides directes à l'industrialisation, le *fonds de garantie pour le cautionnement de prêts a* fait l'objet d'une précision de la part du groupe Industrialisation : les entreprises bénéficiaires doivent désormais verser au fonds une redevance égale à 2 % du concours. Le préfet a été chargé de passer un avenant correspondant avec la SOR (société de développement régional).

Les dossiers présentés au titre de la *Formation en vue de l'emploi* n'ont pas été adopté sans réticences. Au CES, Michel Denis regretta que la Région ait à intervenir dans ce qui est du ressort de l'Etat. *"Jamais* ajouta-t-il *l'Etat n'a bien rempli son rôle vis-à-vis de la formation des jeunes aux métiers ; historiquement, les professions ont toujours assumé cette tâche"*.

Bruno Mory s'en prit plus précisément à *l'apprentissage*, ce qui valut une brusque mise au point d'André Blayo : *"350 heures de cours par an se font sous le contrôle de l'Académie"*. Au CR, Jean Hourmant prit encore plus passionnément la défense des Centres de Formation d'Apprentis (CFA). Ceux de Quimper, Lorient, Rennes et d'Ille-et-Vilaine obtinrent les crédits demandés malgré 8 à 11 voix contre et 3 à 7 abstentions au CES, des réticences au CR.

Deux demandes concernaient des établissements privés : l'Ecole technique St Etienne de Rennes et le lycée St Sauveur de Redon. Ce fut occasion pour Yves Dollo de faire des réserves sur l'aide au privé et de demander si ces projets étaient conformes à la carte scolaire. Pour Guy Guermeur *"ce qui compte c'est le pragmatisme, l'efficacité"*.

"Il ne faut tout de même pas oublier l'enseignement public", reprit Michel Philipponneau (7). Et pour bien faire saisir les urgences il conduisit une délégation de conseillers pour constater les besoins du LEP lycée d'enseignement professionnel Leclerc à Rennes.

Au CES, Michel Denis avait accepté tout de même le cas de Rennes car *"le caractère technique y est très net"* mais il avait contesté le cas de Redon *"c'est du secondaire"* ; Pierre Maugendre dut expliquer qu'il s'agissait précisément *"d'aider le passage du secondaire au technique"*. Berty Raffin et Claude Guérillot demandèrent des votes séparés ; le président conserva le rapport global qui obtint 43 pour, contre 18 et 3 abstentions.

Concernant *l'apprentissage maintine* il y eut unanimité avec cependant une réserve du CES *"il serait intéressant de connaître les débouchés offerts aux élèves qui sortent de ces écoles"*.

Quant au rapport sur le centre de formation des personnels communaux à Vannes, le CR l'adopta à l'unanimité, le CES avec 1 contre et 15 abstentions. *"Cela relève de l'Etat"* insistèrent divers membres. Henri Didou ajouta *"c'est de la formation permanente"*.

SOUS RÉSERVE EXPRESSE

D'autres groupes mixtes s'étaient constitués afin de définir des actions de *"promotion de l'économie"* ; le 13 mars l'un d'entre eux s'est réuni sur *l'alimentation du bétail*.

Un crédit de un million de francs a en effet de nouveau été affecté, sur le *Fonds d'Intervention Régional*, à la poursuite de telles actions et mis à la disposition des Commissions Déléguées. Des actions originales devraient être retenues dans le domaine du *traitement de certains déchets* (industriels ou décharges publiques, "l'or des poubelles") en liaison avec l'Agence Nationale pour la Récupération et l'élimination des déchets.

Une action précise va être entreprise en faveur de la *promotion du granité*, sous forme d'un crédit au LEP de Quintin. Il pourra ainsi mieux équiper sa section orientée vers les métiers de la pierre. Le CELIB (comité d'étude et de liaison des intérêts bretons) recevra également un crédit pour aider sa tournée bretonne d'information sur les problèmes de l'*énergie*.

Précisément, les *Commissions Déléguées* se réunissent le 24 mars pour le CES, le 28 pour le CR. Au total, l'opposition l'avait souligné le 5 février, la Commission Délégué dispose de 7 % du budget, soit 14,8 millions (4). Mais 3 millions seulement sont totalement à sa disposition, le reste est pré-attribué :

3 millions à l'épuration des eaux usées sur le littoral, 2 aux usines-relais (parmi les sept nouvelles demandes se trouve pour la première fois un dossier présenté par les Côtes-du-Nord), 2 aux Centres d'intérêt touristique, 1,5 aux études (une douzaine d'études sont à décider), 1 million donc aux actions de promotion de l'économie, 0,9 pour les chapelles et les maisons de Pays dans le cadre de la Charte Culturelle, 0,7 à la défense du littoral contre la mer...

*

S'agissant des *Études*, un dossier particulier a provoqué quelques remous tant au CES qu'au CR, celui du crédit affecté à l'association RIOMER (Rencontres Internationales de l'Ouest sur la mer) qui propose d'être la structure permanente destinée à développer les activités économiques régionales liées aux technologies marines.

Le préfet lui-même posait la question dans son rapport (6), il la reprit devant le CES qui en septembre dernier avait refusé le crédit à RIOMER : *"cette association s'est créée en dehors de l'EPR ; de plus les organismes publics sont les Chambres de Commerce et d'industrie, il leur revient de poursuivre l'action"*. Jean Luc Le Douarin insista *"la structure issue des journées de Nantes aurait dû disparaître ; il y a d'autres structures déjà en place"*. Mais Victor de Cadenet fit valoir *"qu'au cours d'une réunion au Palais Bourbon, l'association avait montré qu'elle avait déjà de bons résultats à son actif"*.

Pour finir et avec une nuance suggérée par Robert Caradec, le CES accepta un crédit d'étude pour RIOMER *"sous réserve expresse que les chambres régionales de commerce et d'industrie des quatre régions concernées qui désirent y être associées, soient membres de la dite association"*. Une majorité se trouva pour adopter cette position mais il y eut 8 voix contre et 20 abstentions.

Le CR appuya cet avis du CES et, sur le rapport de Célestin Blévin, vota un crédit de 300 000 francs pour RIOMER. L'opposition se prononça contre, après s'être vu refuser un amendement de Ronan Le Prohon proposant de reporter le vote à la première décision modificative du budget.

POUR UNE CINQUIÈME COMMISSION

Adopté avec l'appui de l'opposition, l'amendement en faveur des primes aux navires de pêche avait été un succès pour Guy Guermeur. Les réticences vis-à-vis de RIOMER dont il est président-fondateur furent un semi-échec. Le député, président de la *commission de la Mer* du Conseil Général du Finistère, fut franchement mat lorsqu'il proposa la création d'une semblable commission nouvelle au CR.

Pendant plus de trois heures en soirée du 12 février, un âpre affrontement de politiciens se développa essentiellement, parfois par amis interposés, entre Guy Guermeur, RPR, président du groupe de la Mer de l'Assemblée nationale, et Eugène Bérest, secrétaire national de l'UDF pour la mer. Vice-président de la commission de la Prospective, ce dernier proposa *"la création au sein de la dite commission, d'un groupe d'étude et de réflexion qui rechercherait, en y associant les quatre commissions, quelle structure appréhenderait le mieux les problèmes de la mer au sein de l'EPR"*.

Ce fut Charles Miossec qui réagit : *"cela part d'une bonne intention, mieux vaudrait cependant créer une cinquième commission"*. *"Ce serait brûler les étapes"* estima Eugène Bérest. *"Pas du tout,* répliqua Guy Guermeur, *c'est même la seule façon de sortir au plus vite du problème, comme nous l'avons fait au Conseil Général du Finistère"*. A quoi Georges Lombard fit remarquer *"ce qui est possible dans un département ne l'est pas forcément à la région"*.

Yves du Halgouët sentit instinctivement à quel niveau se situait l'affrontement et s'écria : *"c'est le bordel !"*, expression tout de suite censurée par le président. Claude Saunier, lui, posa très clairement le dilemme : *"s'agit-il d'une simple réflexion sur l'avenir ou d'opérations concrètes à entreprendre, dans quel cas le groupe deviendrait une commission ?"*. Pour Eugène Bérest la réponse était donc *"nous ne voulons rien prendre à aucune autre commission, seulement réfléchir et faire des propositions"* ; pour Guy Guermeur il s'agissait bien *"d'opérations précises"*.

"Afin de mieux mesurer le choix", Louis Le Pensec proposa une suspension de séance ; ce fut l'heure du dîner.

REFUS D'ASSISTANCE A MAJORITÉ EN PÉRIL

D'emblée, au retour en séance, Charles Miossec lut le texte d'un amendement pour la *"création d'une cinquième commission de 12 à 16 membres"*. Guy Guermeur appuya : *"cela ne ferait que renforcer la position de la région face au gouvernement et face à l'Europe, tandis qu'un simple groupe de travail resterait très ambigu"*. Eugène Bérest avait compris ; *"inutile de s'éterniser"* fit-il désabusé.

Mais René Benoît avait déjà suggéré un rebondissement possible de l'affaire : *"cela conduira à créer beaucoup d'autres commissions"*. Jacques de Menou en proposa une immédiatement : *"une commission de l'agriculture"*. Jean Hourmant était prêt à emboîter le pas, mais Georges Lombard demanda une suspension de séance de 20 minutes, car, dit-il, *"l'UDF subodore qui serait le président de cette cinquième commission"*.

A peine les conseillers avaient-ils repris leur place que Jean-Baptiste Lelièvre, président de la commission d'Eugène Bérest, réclama une nouvelle suspension de séance de 20 minutes également. Les communistes restaient cependant à leur place ; à la reprise Félix Leyzour s'expliqua *"les problèmes agités ne sont pas ceux de la mer, mais les problèmes d'influence des groupes de la majorité ; nous ne participerons pas à un tel vote"*.

Au nom des socialistes, Louis Le Pensec prit une position identique : *"Nous assistons à une revanche entre Guermeur et Bérest ; nous refusons de nous mouvoir dans ces eaux glauques, le P.S. refuse toute assistance à majorité en péril, malgré des clins d'œil qui nous sont fait ce soir"*. Il faisait allusion à une démarche - marchandage : vous soutenez la création d'une commission de la mer et vous obtenez la présidence d'une des quatre autres commissions, ce qui vous amène à la Commission Déléguée !

Michel de Bennetot appuyé par André Chéminant, proposa un nouvel amendement : *"Ne décidons rien cette nuit, demandons au préfet de préparer le projet d'une cinquième commission pour septembre"*. Il recueilli 11 pour, contre 23 et 4 abstentions, 19 refus de vote.

Pour en finir, vers minuit, Raymond Marcellin mit la proposition d'Eugène Bérest aux voix : elle fut adoptée par 35 conseillers, dont Ronan Le Prohon. *"C'est un très mauvais débat qui s'est instauré,* estima le président, qui avait suivi tout ce mic-mac d'un air quelque peu absent, d'autant plus que ce groupe de réflexion pouvait fort bien être mis en place sans en appeler à l'assemblée plénière.

PENSER AU FUTUR

Revenons à la Commission Déléguée : elle a reçu en septembre dernier, délégation pour suivre *l'installation des Assemblées Régionales* dans les nouveaux locaux (1). Le 25 mars, la C.R.D.I.A. (commission régionale des opérations immobilières de l'administration) examine le dossier d'acquisition du *"Bon Pasteur"* ; le 26 la Commission Départementale du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, qui a reçu délégation spéciale pour traiter ce problème, étudie le projet de contrat d'acquisition et aussi celui de location d'une partie de l'ancienne préfecture.

Ainsi des chiffres précis devraient être arrêtés à la fin de ce mois de mars. Les travaux suivraient assez rapidement, engagés en mai, ils permettraient au secrétariat des Présidents d'emménager durant l'été. Restera la construction d'une salle des séances plénières.

Pour sa part, le CES avait refusé cette hypothèse : *"pourquoi ne pas continuer à utiliser la salle du Conseil général d'Ille-et-Vilaine où nous siégeons ? Quelques aménagements suffiraient à la rendre tout à fait adaptée"*. Cet avis de la Commission des Finances fut adopté sans débat par 33 voix et 12 abstentions, un petit reste seulement demeurant favorable à la construction d'une nouvelle salle sur le terrain du "Bon Pasteur". C'est ainsi qu'au budget le CES émit l'avis de faire passer près de 4 millions supplémentaires au Fonds d'Intervention.

A part les socialistes qui s'abstinrent, Michel Philipponneau se déclarant seul franchement contre, le CR au contraire se prononça en faveur du nouvel aménagement global. *"La session d'automne devant se dérouler en dehors de Rennes, il n'est pas raisonnable d'investir un tel crédit pour dix jours d'utilisation par an"*, avait raisonné Michel Philipponneau s'appuyant, ce fut l'un des rares cas, sur l'avis du CES ; *"mieux vaudrait investir dans les lycées"*. André Chéminant vanta aussi l'avis du CES.

Pierre Bernard ne manqua pas de relancer l'idée d'un siège de la région hors de Rennes, un *"Brasilia"* à Pontivy (8). *"La loi veut que le siège de l'EPR soit au chef lieu de région"* rétorqua Henri Fréville en rappelant *"que déjà*

les Etats de Bretagne avaient écarté l'idée des déplacements pour soulager les finances''. Jacques Cressard, Célestin Blévin, Michel Phipponneau, Ronan le Prohon firent alors assaut de rappels historiques autour de Pontivy. Mais Louis Le Roux ramena aux réalités : *''les droits de l'EPR sont plus importants que ses locaux ; restons donc à Rennes qui convient fort bien pour une meilleure efficacité''.*

Raymond Marcellin n'eut aucune peine à finir de convaincre : *''dans l'intérêt de nos travaux il faut tenir les séances près de la documentation, des archives, des salles de commissions permanentes''.*

Le président alla même beaucoup plus loin *''ne pensons pas qu'à nous en 1980. Le CR sera sûrement modifié ; après le vote des textes sur les collectivités locales, on reparlera de la région''.*

Dans le ciel couvert de nuages sombres, que se plaisent à décrire d'autres présidents, comme le voisin des Pays de Loire, le président de Bretagne entrevoit toujours, par des déchirures, des pans de ciel bleu.

N'y a-t-il pas encore de l'espoir quand sous l'orage apparaît de quoi tailler la culotte d'un gendarme ?

(1) Chronique n° 65 - *Armor-magazine* n° 119 décembre 1979 ; (2) Chronique n° 49 - juin 1978 ; (3) Chronique n° 60 - juin 1979 ; (4) Chronique n° 68 - mars 1980 - note n° 6 ; (5) Ce groupe mixte est composé de Raymond Marcellin, Michel Cornat, Yves du Halguoët, Charles Josselin, Louis Orvoën pour le CR, René de Foucaud pour le CES ; (6) Chronique n° 67 - février 1980 ; (7) Chaque jour de la session du CR des délégations se succéderont pour attirer l'attention sur cet enseignement public ; elles venaient de Quimperlé, Bermelec, Saint Renan, Maure de Bretagne. Chacune assista à une partie de séance dans la tribune du public, chacune fut reçue par Georges Lombard, président, et quelques membres de la commission compétente ; certaines passèrent même en toute simplicité au bar des conseillers ; (8) Chronique n° 64 - novembre 1979, et les renvois.

Mai 1980

A la recherche d'un ballast financier

Il n'y aura pas de *session extraordinaire* du *Comité Economique et Social* (CES) en mai sur le *Schéma des Transports*, nous verrons pourquoi.

Le *Plan ferroviaire breton* ne sera lancé que si l'*Etablissement Public Régional* (EPR) trouve suffisamment de ballast financier ; le président du *Conseil Régional* (CR) s'y emploie, mais l'affaire marque le pas.

La *marée noire* du Tanio n'a pas non plus provoqué de session extraordinaire comme celle de l'Amoco-Cadiz (1). Le projet de *Centrale électro-nucléaire* à Plogoff, suscite outre les manifestations, des points d'interrogation.

POUR AVOIR ACCEPTÉ L'ATOME

Suite à l'accident du Tanio, les questions écrites ou orales des parlementaires n'ont pas manqué tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat. Les treize sénateurs de la région ont d'ailleurs tous ensemble signé une *proposition de résolution, ''tendant à créer une commission d'enquête chargée d'examiner les conditions du naufrage d'un pétrolier sur les côtes bretonnes ; les décisions prises par les autorités compétentes pour y remédier, les moyens de lutte contre la pollution marine accidentelle''.*

En tant que président du CR, Raymond Marcellin dénonçait le 4 avril, dans une lettre adressée au Premier Ministre : *''la lenteur et indécise procédure suivie''.* Il réclamait que les pouvoirs publics interviennent selon une Convention de Bruxelles datée du 6 mai 1975, qui permet *''de mettre en demeure le propriétaire du navire''*, ou à défaut *''d'exécuter les mesures nécessaires aux frais du propriétaire''.*

Le 28 mars la Commission Déléguée du CR avait déjà insisté pour que tout soit mis en œuvre afin de sauver la saison touristique et d'indemniser très vite les *victimes* de la pollution.

Le 23 avril, le Président faisait partie de la délégation reçue à l'Elysée et Matignon.

★

Concernant l'*énergie électrique*, Raymond Marcellin participait le 10 avril, au siège de la région d'Ile de France, à une réunion des présidents de CR *de la majorité*. Le Ministre de l'Industrie André Giraud, qui était présent, reçut de très vives critiques sur l'attitude EDF.

Pourquoi mène-t-elle une politique si secrète ?, quels sont les vrais bilans énergétiques des régions ? la Bretagne manque-t-elle tellement d'énergie ?

Le président de Rhône-Alpes a présenté une association *''Rhône Alpes-Energie''*, créée à la fin 1978, qui travaille avec l'agence nationale pour les économies d'énergie. Elle dispose d'un budget d'études de 3,5 millions de francs. Un tel organisme ne pourrait-il pas avoir son homologue : *''Bretagne Energie'' ?*

D'avoir accepté le principe d'une *Centrale électro-nucléaire* à Plogoff pourrait être un bon argument afin d'obtenir des crédits pour une *''Bretagne-Energie''*. Les *Commissions Déléguées* en tout cas n'ont pas hésité à accorder 200 000 francs au *''forum pour l'énergie''* du CELIB qui, depuis la foire exposition de Nantes, est présenté dans toutes les grandes manifestations afin de sensibiliser l'opinion aux *énergies nouvelles* notamment.

''Une bonne information'', tel avait été le sens d'un vœu des Conseillers de la *majorité* en février, au sujet de la Centrale de Plogoff, en ajoutant que la réalisation de cette Centrale devrait être l'occasion pour le gouvernement *''de l'indispensable concertation qui s'impose pour relancer effectivement la politique d'aménagement du territoire nécessaire à la Bretagne''.*

Dans un autre vœu, refusé par la majorité, les *socialistes* avaient quant à eux réclamé le *retrait des forces de police* de la région de Plogoff où se déroulait alors *''l'enquête d'utilité publique''.*

Par un vœu séparé, adopté avec un amendement par la majorité, les *communistes* relançaient une nouvelle fois le projet de *centrale marémotrice* en baie du Mont Saint Michel, et demandaient aussi *un bilan des ressources énergétiques* de la Bretagne, dans leur diversité.

UN PEU PLUS DE POUVOIR

L'ENERGIE, sous les deux aspects : *énergies nouvelles* et *économie d'énergie*, sera l'un des quatre grands thèmes d'une réunion exceptionnelle des présidents de CR. Le 6 mai en effet, et *pour la première fois depuis la mise en place des EPR*, TOUS LES PRÉSIDENTS DE CR, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, doivent se retrouver à l'*Hôtel de Lassay*, chez le président de l'*Assemblée nationale*, Jacques Chaban-Delmas.

C'est en partie pour préparer cette rencontre que les présidents de la majorité se sont réunis le 10 avril. Avec l'*énergie* seront également abordés des points importants : les *aides au développement régional*, l'extension des décrets des *aides à l'emploi*.

Sur ce troisième point, il s'agit d'étendre les aides à l'industrialisation, à la création d'entreprise, les possibilités de cautionnement de prêts, d'étendre aussi les mesures d'aides au secteur tertiaire des ''services''.

Enfin les présidents examineront l'opportunité de donner aux EPR le droit de *voter les dépenses de fonctionnement*. Déjà, par dérogation, ils avaient eu cette vocation pour les Parcs naturels régionaux ; par dérogation, puisque la loi limite les dépenses des EPR aux investissements ou équipements, à l'exclusion du fonctionnement.

Désormais le ''droit'' leur serait reconnu, du moins pour les domaines de la *culture* et du *tourisme*.

★

Certains se demandent : pourquoi la rencontre a-t-elle lieu à l'Assemblée nationale ? serait-ce parce que les députés constituent le plus important groupe de Conseillers régionaux *''de droit''* ? ou pour bien manifester que les EPR ne doivent leur existence, leur survie, leur évolution qu'au Parlement ? ou tout simplement par commodité ?

C'est pour cette dernière raison que le *Comité d'Orientation des Rencontres Internationales de l'Ouest*, dit RIOMER, a tenu lui aussi sa réunion le 18 mars dans la *Salle Colbert du Palais Bourbon*. Il a fait le point sur les actions entreprises. Depuis, il a profité de la visite à Paris du 14 au 17 avril du Président de la République du Vénézuela, pour relancer les projets de coopération élaborés à Nantes (4).

ACTIONS DE PROMOTION

Côté MER encore, le CES a créé le 10 mars un *groupe de travail Mer*, à la demande de Joseph Martray, président du CEDRE (centre de documentation, de recherches et d'expérimentations face aux pollutions accidentelles en mer). Le 24 mars le bureau a confirmé ce groupe qui s'est réuni le 16 avril sur l'affaire du Tanio.

Une nouvelle réunion mettra au point un rapport qui sera transmis au bureau afin que celui-ci puisse prendre une position publique à sa réunion du 12 mai.

Le *groupe Mer* du CR (7), mis en place à la demande d'Eugène Bérest, vice-président du CEDRE, a également abordé ce problème d'actualité.

★

Parmi les *actions de promotion* proposées par les groupes de travail spécialisés, le film *''au pays de la mer''* a reçu des Commissions Déléguées une subvention, ainsi qu'un *publi-reportage* dans ''le Nouveau Journal'' (7). Le Lycée professionnel de Quintin a reçu 80 000 francs pour sa section les *métiers de la pierre*, enfin la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie bénéficie de 300 000 francs pour l'achat d'un *stand* favorisant les *exportations* dans les Foires Internationales.

Le CRCI a, par ailleurs, obtenu un premier crédit de 150 000 francs pour la réalisation d'un *catalogue des produits de l'industrie régionale*.

Sur ces dossiers des ETUDES dont beaucoup ont été renvoyés à plus tard, les Commissions Déléguées des deux assemblées n'ont pas eu toujours le même avis ; ainsi sur le *tourisme social* : oui a dit le CES, et le CR non.

De même pour certaines actions sur le *fonds d'intervention* : non à la *radio-animation-pêche, a dit le CES, et le CR a accordé 140 000 francs.*

SEPT ANS DANS UNE TIRE-LIRE

Pour bien comprendre pourquoi il n'y aura pas de *Session Extraordinaire* sur le *Schéma régional de transports collectifs de voyageurs, SRTC*, il est nécessaire de reprendre l'ordre chronologique des séances, mais tout d'abord de rappeler l'enjeu.

Décidé en octobre 1977, le SRTC avait été confié à un *Comité Directeur* dont la composition fut établie par le CR à la suite des débats de septembre dernier (2). En réorganisant les transports collectifs, les départements, sollicités depuis, eux aussi, et l'EPR, pourraient faire économiser une bonne partie du déficit actuellement enregistré : en 1978 l'Etat a versé 52,5 millions de francs à la SNCF pour assurer l'équilibre financier des *services omnibus* de Bretagne.

Un décret du 24 septembre 1979 prévoit explicitement que l'état versera pendant sept ans le *montant des économies* réalisées grâce au SRTC, à condition que l'EPR et les départements en prennent l'initiative avant le 30 juin 1980.

Cela fait donc une somme importante qui permettrait d'acquérir des *autocars* de qualité là où la route remplacerait le rail, ou des *autorails* modernes là où seraient rentables les liaisons ferroviaires.

Au CES, Daniel Picol et Jacques Fortin estimèrent que l'EPR devait attendre l'avis des Conseils Généraux ; et comme la décision doit être prise avant le 30 juin, ils proposèrent qu'une *session extraordinaire* soit donc convoquée en mai. Le rapport fut adopté à l'unanimité.

Michel Phipponneau reprit sous forme d'amendement la demande du CES. Le CR la repoussa par 21 voix ; il n'y avait que 36 présents ce 13 février 1980 ! En revanche la majorité adopta le rapport de Jean François Le Lann qui retenait les conclusions pourtant contradictoires de deux rapports du préfet : s'en remettre au *comité directeur*, et s'en remettre aux *conseils généraux*.

ARBITRAGE DU CONSEIL D'ETAT

Car il y eut *DEUX rapports*. Seulement le CES n'eut en main que le premier : le deuxième, composé entre les deux séances, ne fut remis qu'aux membres du CR.

La première conclusion proposait *''de donner des orientations au Comité directeur du SRTC pour voir avec les transporteurs quelles améliorations peuvent être apportées aux services actuels, sans contribution du budget de l'EPR ; pour étudier s'il y a lieu, l'utilisation qui pourrait être faite des sommes versées par l'état au titre du décret du 24 septembre 1979''.*

La deuxième conclusion suggérait au contraire *''d'inviter les Conseils généraux à prendre, avant le 30 juin 1980, les initiatives qui leur paraîtront opportunes en matière de transfert sur route ou, éventuellement, de suppression des lignes omnibus SNCF. Les versements de fonds par l'état qui correspondraient à de telles initiatives iraient directement aux départements concernés''.*

En trois pages, le préfet avait fait connaître l'état des positions prises par les quatre Conseils Généraux : à vrai dire, aucun n'avait manifesté d'empressement et tous réclamaient de nouveaux délais ! Leurs réticences se retrouvaient naturellement au CR : n'y avait-il pas là dessous un piège ? La région aurait-elle vraiment la responsabilité de la gestion ? ou bien ne cherchait-on pas seulement à lui faire porter la responsabilité de fermeture de certaines lignes SNCF ?

★

Mais pour le CES, et le bureau en délibéra le 24 mars, le problème n'est plus celui du SRTC, il est celui de la *procédure* employée : le CES et le CR n'ont pas débattu sur des rapports identiques, or le CR ne peut décider qu'après avoir reçu l'avis du CES, donc la conclusion du CR n'a aucune valeur.

Le CES s'interroge alors sur l'opportunité d'une consultation chez un avocat près du *Conseil d'Etat*, afin que les choses soient clairement mises au point. Ce ne serait pas la première fois puisque déjà en 1975, le CES en avait référé à cette instance. Il voulait alors savoir si le décret, remettant à l'EPR le fonctionnement du Parc Naturel Régional d'Armorique, pouvait être cassé, les ERP ne devant assumer que des dépenses d'équipement ; il fut répondu : non (3).

QU'UN KILOMÈTRE SOIT UN KILOMÈTRE

Si le Conseil Régional a ainsi renvoyé les décisions au niveau des *Schémas départementaux de transports collectifs de voyageurs*, il n'a pas abandonné la réalisation d'un *plan ferroviaire breton*. Mais celui-ci devait être pour une part financé sur les crédits de l'annexe B ter. Le revirement de l'EPR amorcé en septembre dernier (4) a été consommé lors de la session budgétaire : le problème est de trouver un financement de remplacement.

Un premier rapport de René le Pour avait cristallisé la discussion au CES, et Pierre Abaillea fit apparaître clairement la volonté de *''s'opposer au démembrement des correctifs tarifaires tant que restera en vigueur le système de la pondération des distances''*, et la volonté *''d'introduire auprès des instances communautaires, la défense juridique nécessaire au maintien de cette position''*, comme l'avait déjà demandé le livre blanc du CES (5).

Guy Le Fur avait lui aussi contesté la volonté de Bruxelles de supprimer les correctifs d'ici le 1er janvier 1984 (6) : *la Commission de Bruxelles fait elle donc la loi dans une SNCF de plus en plus centralisée ? C'est inquiétant''*, ponctua Daniel Picol.

''On ne peut demander la disparition des correctifs, sans exiger la suppression de la pondération des distances, insista Jean-Claude Caroff, *ce serait la ruine des zones légumières''*. Précisément des télégrammes venaient d'arriver de Saint Pol-de-Léon, Paimpol, Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Malo.... Le Président en fit la lecture, et Marcel Daunay souligna que c'était bien *''ce secteur le plus menacé''*.

BRILLANT MAIS PAS RÉALISTE

Mais que proposer ? Jean-Luc Le Douarin lança une idée : *''les aménagements prévus dans le Plan Ferroviaire sont nécessaires, ce sont les montages financiers qui sont critiquables ; si la SNCF a besoin de capitaux, ne peut-on pas lui faire des avances remboursables avec les crédits de l'annexe B ter'' ?*

Il fallait réfléchir : Pierre Abaillea obtint une suspension de séance. A la reprise, le préfet tint à souligner une certaine incohérence : *''tout d'abord la SNCF ne cherche pas de capitaux, car ce n'est pas elle qui demande la réalisation de travaux, mais vous. Ensuite proposer de faire des avances, c'est brillant, sans être réaliste. Enfin s'il faut en venir aux emprunts, la session peut être close, car pour un plan de un milliard en 8 ans, l'EPR qui doit apporter le tiers devrait trouver 43 millions par an, c'est-à-dire ne faire que cela''.*

Pour réfléchir encore, le CES, à la majorité moins 17 voix, reporta le vote au lendemain matin. On sentait bien qu'il serait impossible de faire l'unanimité. Félix Florio avait fait comprendre qu'il était *''inconciliable de vouloir l'amélioration du réseau tout en défendant des intérêts particuliers''* ; afin que chacun puisse être très libre, il réclama un *vote à bulletin secret*.

Le résultat fut en effet significatif. L'amendement de Pierre Abellea fut repoussé par 36 voix contre 32 et 4 bulletins blancs ; le deuxième rapport de René Le Poul fut adopté par 39 oui, face à 28 non et 5 blancs.

Le vote portait aussi sur un chapitre différent : les opérations ponctuelles sur la *chaîne des transports* (silos portuaires, dessertes de quais, raccordements de zones industrielles...). Le CES choisit que *''la participation de l'EPR en 1980 soit financée par des emprunts, gagés sur les sommes qui seront dégagées pour l'investissement sur les tranches à venir de l'annexe B ter''.*

ECHEC N'EST PAS FIASCO

Pour cette partie, la Commission des finances du CR fut nette : *''pas d'emprunt''*. Jacques de Menou le rapporteur ne cédait pas : ce fut en définitive la position de Loic Bouvard et Pierre Stéphan qui eut la majorité par 26 voix contre 10. Tous les deux proposèrent de confier à une *''commission ad hoc''* la préparation d'un rapport avant la session d'automne.

''C'est revenir à une sorte de session extraordinaire'', sauta Michel Phipponneau qui avait donc défendu cette perspective non seulement pour le Schéma des Transports, mais aussi pour le Plan Ferroviaire.

Pour Ronan Le Prohon, l'impasse des négociations à Paris était un *''fiasco, révélateur de l'abandon de toute politique d'aménagement du territoire ; on marginalise des régions comme la nôtre''.*

Raymond Marcellin réagit : *"quittons le fiasco, le drame, revenons aux réalités. Le difficile est de revenir sur une fausse route que nous avons prise tous ensemble"*. Ronan Le Prohon et les communistes rappelèrent qu'ils s'étaient toujours opposés ; *"on cherche à culpabiliser les élus*, nota Félix Leyzour, *on veut gagner du temps, entraîner le CR à intervenir dans la modernisation de la SNCF !"*

"Nous ne pouvons plus discuter avec la SNCF, redit comme en septembre Alphonse Arzel, *et je reconnais que la délégation au Ministère des Transports et chez le Premier Ministre a été un échec"*. Yves du Halgouet qui en faisait aussi partie ne put qu'approuver.

Malgré tout Raymond Marcellin voulait garder le moral : *"la négociation progresse, nous vous tiendrons au courant. L'objectif est de rester concurrentiel par rapport aux autres régions ; je ne dis pas que je réussirai, mais je fais tous mes efforts"*.

Le problème reste bien de trouver de quoi entreprendre le plan ferroviaire. Il faut un milliard ; la SNCF peut apporter 650 millions sur dix ans ; l'annexe B ter maintenu peut contribuer à apporter dix fois 11,3 millions, soit 113 millions. Restent à trouver 240 millions.

Le 2 avril une rencontre du Président et des Ministres Bretons chez le Ministre des Transports a sans doute marqué quelques points, elle n'a sûrement pas résolu le problème. Peut-être l'idée a-t-elle été lancée de trouver les 240 millions sur les crédits du FEDER, le *fonds européen de développement régional ?*

NOUS BÉGAYONS

Le dossier de l'annexe B ter faisait partie du premier grand titre du Budget : le DÉSENCLAVEMENT. Celui-ci comprenait également les *routes*, les *télécommunications* et les *aéroports*. Rien n'ayant été changé aux propositions du préfet (8), retenons seulement quelques réflexions.

Denise Court au CES, Jean-Yves Le Drian au CR insistèrent pour que le *Programme Routier Régional* aille jusqu'au port de Lorient à la fois port de commerce, port de pêche et port de guerre. Aux deux intervenants le préfet renouvela la remarque : *"si vous ajoutez tout, vous ferez du programme régional ce que vous avez fait du plan routier breton, un plan glissant !"*

Au sujet de la rocade nord de Rennes, les deux assemblées aboutir à la même conclusion : pas de crédit. *C'est pourtant plus important au niveau régional que Saint-Brieuc-Malakoff qui fut accordé"*, plaida Claude Guérillot, appuyé par Pierre Maugendre et Paul Gouverneur. Au CR les élus d'Ille-et-Vilaine firent chorus sans convaincre.

Sur la route Rennes-Nantes *"quelques kilomètres c'est mieux que rien"* pour Félix Florio ; *"nous bégayons"* estima Alain Madelin.

Tout le monde se félicita de l'essor des *télécommunications* en Bretagne ; pourtant *"on crée de l'illusion, voire du désespoir*, remarqua Jean Hamelin, *car on manque d'équipements lourds pour assurer les raccordements"*. Marie Jacq réclama pour sa part *"que les cabines soient accessibles aux handicapés" ; "nous en avons a Lorient"*, informa Pierre Bernard, qui en profita pour demander *"que les inscriptions dans les cabines soient aussi rédigées en breton"*.

Tant qu'à la *desserte aérienne "elle a vraiment besoin d'un plan régional"*. Au CR la discussion glissa sur les tarifs d'Air-Inter appliqués à la Bretagne.

CHACUN CHEZ SOI

Revenons dans l'actualité de cette fin du mois d'avril ; elle concerne *l'installation du Secrétariat des Présidents* dans l'ancien couvent du Bon Pasteur près de l'ancienne préfecture d'Ille-et-Vilaine à Rennes (7).

Le contrat de vente préparé par les Domaines est en effet signé et les appels d'offres pour les travaux sont aussi lancés fin avril. Quelques nouveaux éléments modifieront peut-être la conception de départ.

L'immeuble classé au *Bon Pasteur* gagnerait à être bien dégagé ; quelques réouvertures de fenêtres lui redonneraient toute son allure d'origine. Au lieu de lui être accolée et semi-enterrée, la grande salle des séances plénières pourraient alors être construite, en retrait, dans le jardin voisin du petit *Hôtel de Courcy* et bénéficier ainsi d'un éclairage naturel.

Il se trouve que l'*Hôtel de Courcy*" également classé, va être libéré, les services des Renseignements Généraux qui l'occupent actuellement devant se réorganiser près de la Cité Judiciaire. Des salons pourraient servir aux Présidents et le reste du bâtiment pourrait être loué à quelques organisations d'intérêt régional, le reste du jardin boisé étant utilisé en parking.

Resterait à ne pas imposer le proverbe arabe *"charite le chanson de celui dont tu partages la demeure"*.

(1) Chronique n° 51 - *Armor magazine* septembre 1978 ; *"session blanche sur la marée noire"*. (2) Chronique n° 64 - Novembre 1979. A l'unanimité, six candidats ont été désignés pour constituer ce *comité directeur* : Alphonse Arzel, Yves du Halgouët, Jean Hourmant, Jean-Francois Le Lann, Michel Philipponneau, Joseph Yvon. (3) Chronique n° 21 - décembre 1975, et n° 25 avril 1976. (4) Chronique n° 64 - novembre 1979 ; *"une bonne affaire perdue"*, et les renvois antérieurs. (5) Chronique n° 37 - mai 1977 ; *"la Bretagne en appelle au Traité de Rome"*. (6) Chronique n° 66 - janvier 1980 ; *"Bruxelles s'en mêle"*. (7) Chronique n° 69 - avril 1980 : Ce n° spécial est paru le 18 avril sous le titre : *"Bretagne, terre neuve"*. (8) Chronique n° 67 - février 1980

Et si le temps passait sans que les mesures proposées ne soient exécutées ? A notre question Raymond Marcellin a répondu avec vivacité : *"alors nous demanderions une session extraordinaire de l'EPR"*.

RECRUTEMENT

Raymond Marcellin ne perd pas de vue les onze notes qu'il avait remises au Président de la République le 4 décembre (2), concernant les préoccupations actuelles de l'EPR. L'une d'elle, et non des moindres, pose le problème financier du *Plan Ferroviaire Breton* (1).

De sa main, avant de transmettre les notes aux Ministres compétents, Valéry Giscard d'Estaing avait écrit l'échéance *"mars 1980"*. Aucune réponse n'étant remontée, le président du CR s'est inquiété ; l'échéance a été reportée à juin 80. Là encore la vigilance est de rigueur.

Réunis à l'Hôtel de Lassay le 6 mai, les 26 présidents de CR, y compris l'unique communiste, ont repris l'essentiel de ce qu'avaient préparé les présidents *"de la majorité"* le 10 avril (1). Ceux *"de l'opposition"* ont particulièrement insisté sur l'élargissement du pouvoir des EPR en crédits de fonctionnement.

"Les présidents demandent que le système dérogatoire du décret du 24 octobre 1976 sur le financement des parcs naturels régionaux, soit étendu aux opérations d'intérêt régional, dans le domaine culturel, touristique et sportif, ainsi qu'à des actions économiques spécifiques, définies dans le cadre d'une convention avec l'Etat". Seul le communiste n'a pas signé le communiqué.

Ils ont également demandé que leurs assemblées soient dotées des moyens en personnel nécessaire à leur fonctionnement. Déjà des EPR ont cherché à se doter de services par des moyens détournés : une quarantaine de personnes travaillent pour la région Nord-Pas-de-Calais ; en Provence-Côte d'Azur il y a huit permanents, dix-neuf vacataires, dix-sept par contrats divers.

La Bretagne, tout en respectant les circulaires du ministère de l'intérieur, va étoffer ses permanents. Aux quatre postes et demi de conseillers techniques, aux quatre secrétaires et au chauffeur, viendront s'ajouter une documentaliste professionnelle, un chargé d'études pour le CES, un chargé du service intérieur (9), deux huissiers et un concierge pour le nouveau bâtiment du Bon Pasteur.

L'OEDÈME DU CES

Depuis le mois dernier, c'est devenu la norme (4) : le bureau du CES a commencé ses travaux le 12 mai *"sans"* le Préfet et les a poursuivis *"avec"*.

Nous avons souligné qu'il y avait, avec 20 membres, plethore de participants au bureau (10) ; l'oedème ne fait qu'empirer. En effet, après que, par dérogation, le vice-président de la commission des finances y ait été admis, les *vice-présidents* des trois autres commissions assisteront dorénavant, tant aux réunions du bureau que de la commission déléguée.

Arrivent donc, mais seulement avec voix délibérative, Joseph Fontaine, Berty Rafin et René Le Poul. Ces deux derniers représentent la C.G.C. avec le vice-président Jacques Fortin ; fait exceptionnel, c'est une délégation syndicale au grand complet qui siège désormais au bureau.

Concernant l'affaire du Tanio, Joseph Martray et Henri Didou ont présenté le rapport du groupe de travail "MER" ; retenons particulièrement deux propositions originales : la mise en place d'un *observatoire permanent des conséquences économiques des marées noires*, l'établissement d'un *fichier européen des navires et des armateurs pétroliers* ; ce fichier pourrait être tenu à Brest, mais déjà le Havre est en concurrence.

Le bureau a aussi examiné et adopté la réponse du CES, en 12 pages, au questionnaire adressé par la Conférence des présidents de CESR sur : *"les obstacles à l'aménagement industriel du territoire, et les moyens d'une relance de l'industrialisation des régions"*. Les avis maintes fois exprimés en séances s'y retrouvent, *"pour une politique nataliste des entreprises"*.

La conférence des présidents a également sollicité le CES sur un autre problème de fond *"la démographie et l'emploi"*, ainsi que sur *"la procédure budgétaire et la place du CES"*.

René de Foucaud participera en juin à une nouvelle conférence et se fera représenter au déplacement des présidents de CESR à Bruxelles, en juin également, près de la Commission des Communautés Européennes.

Enfin, le bureau, prenant occasion (sans autres précisions) de la "condamnation" de responsables syndicaux : *"s'élève vigoureusement contre tout acte de violence, de quelque provenance qu'il soit..., souhaite très ardemment que la loi dite "anti-casseurs" ne soit pas détournée de son objet"*.

SIX MILLIONS DE DEVISES ÉCONOMISÉES

Avant de réunir le bureau extraordinaire le président du CR avait invité les journalistes, le 9 mai au *Club de la Presse de Rennes et de Bretagne*, afin de faire le point sur le Plan Minier Breton. Il y avait beaucoup de monde pour répondre aux questions : aux côtés de l'*initiateur* Raymond Marcellin (5), deux vice-présidents Alain de Gouville et Félix Florio représentaient le CES ; le préfet Jean Périer était assisté du chef de la Mission Régionale qui avait préparé une série de fiches précises ; le président du B.R.G.M. (Bureau de recherches géologiques et minières) Jean Audibert était accompagné de plusieurs ingénieurs spécialisés.

Trois sujets miniers bretons ont atteint le stade de certification : le polysulfuré *cuivre-plomb-zinc-argent* de Bodennec et de Porte-aux-Moines, l'*antimoine* de Ty-Gardien-Quimper. Pour ces trois gîtes, d'où provenaient de brillants échantillons exposés au club, les travaux de 1980 seront décisifs ; mais, dès ce 9 mai, la mise en exploitation de l'*antimoine* a été annoncée pour démarrer avant la fin de l'année en cours, le permis ayant été obtenu le 4 avril.

Ce sera le premier débouché concret du *Plan Minier Breton* et l'EPR se verra ainsi rembourser ses subventions qui ont atteint 1,15 millions pour l'antimoine, sur les 11,3 millions de francs consacrés depuis 1975. En effet, la *convention* passée entre l'EPR et le BRGM stipule que les crédits accordés sont *remboursables* en cas de succès de l'opération. Cela se fera par la société exploitante COFRAMINES, filiale à 100 % du BRGM.

A Ty Gardien, l'exploitation pourrait durer deux à trois ans : la réserve est estimée à 18 200 tonnes de minerai, soit 2 500 tonnes de concentré de *stibine* (nom industriel du minerai d'antimoine), représentant le quart des besoins français (pour les plastiques, la peinture, la verrerie...) sur cette période. L'ouverture de la mine n'entraînera qu'une vingtaine d'emplois, de mineurs venant d'autres mines ou recrutés sur place, ainsi qu'un appel à ses entreprises locales pour la topographie, la maintenance (mécanique, électricité) et le transport.

En effet, le gisement est insuffisant pour justifier une fonderie ; le concentré sera transporté à la Lucette près de Laval, l'une des deux seules fonderies de stibine de France. La Bretagne offrira donc une *économie de devises* à la nation ; le prix actuel de l'antimoine étant d'environ 6 000 francs la tonne, le rythme de production étant de 1 000 tonnes sur une année, c'est une économie de six millions de francs sur les importations qui sera réalisée dès 1981.

D'autres dossiers bretons d'antimoine pourraient aboutir d'ici peu : à Rosnoën près de Châteaulin, et dans la vallée du Semnon près de Martigné-Ferchaud, où par surcroît le minerai est associé à de l'or.

RICHESSES MINÉRALES

L'avenir du *cuivre-plomb-zinc-argent*, pour lequel l'EPR a engagé 9 millions depuis 1975, est moins précis. La phase de recherche par 2 000 mètres de galeries à Bodennec est pratiquement terminée ; le bon minerai vaudra peut-être une exploitation à ciel ouvert, malgré la dispersion des couches minces et plissées. Une exploitation de sept à huit ans amortiraient à peine les investissements.

La configuration plus ramassée du gisement de Porte-aux-Moines permet de plus fermes espoirs. Les 1 300 mètres de galeries à 150 mètres sous terre ont confirmé l'estimation de 250 000 tonnes de cuivre-plomb-zinc et 250 tonnes d'argent. La "faisabilité" de l'exploitation devrait être connue à la fin de cette année également ; elle créerait 150 à 180 emplois.

D'autres secteurs de minerai identique sont en cours de sondage, notamment au Menez-Albot en Saint-Thois dans le Finistère, Uzel dans les Côtes-du-Nord, Gourin dans le Morbihan. Trois sites ont été présentés aux opérateurs miniers : Guerdérien (C.D.N.) pour le même minerai, Carnoët (C.D.N.) et Kerhuo (Mhan) pour des filons de plomb-zinc.

Un quatrième Coat-An-Noz (C.D.N.) l'a été pour ses indices de *tungstène*. En la matière il est probable que l'exploitation du gisement de Montbelleux près de Fougères reprendra d'ici peu : de nouvelles explorations ont révélé des couches profondes très prometteuses, associées de plus à l'*étain*. Depuis la découverte de wolfram (minerai de tungstène) en 1903 sur cette colline, la mine a connu plusieurs fermetures et reprises ; sur quatre niveaux il existe déjà 13 kilomètres de galeries qu'il a fallu en partie dénoyer. La hausse des cours est actuellement favorable à une relance.

*

L'EPR avait enfin attribué 1 150 millions de francs à la mise en valeur d'autres substances du sous-sol, tels les *granites* et les *eaux souterraines*.

Lorsque le dossier était venu à l'ordre du jour de la dernière session, il n'avait fait l'objet que d'un *"dont acte"* : le CR reprenant mot à mot le rapport du CES, qui reprenait celui du préfet. Jean Rohou avait seulement ajouté deux lignes : *"que les architectes incitent les candidats constructeurs à utiliser le granite"*.

«Rien n'est caché qui ne sera connu»

A défaut de session extraordinaire de l'*Etablissement Public Régional* (EPR) sur l'affaire du Tanio, le bureau du *Conseil Régional* (CR) a voté une motion lors d'une réunion extraordinaire le 9 mai. Trois jours plus tard, le 12, le bureau du *Comité Economique et Social* (CES) apportait aussi son témoignage et les propositions de son groupe "MER".

Le 9 mai également, le président Raymond Marcellin faisait le point au Club de la Presse de Rennes sur les premiers résultats du *Plan Minier Breton*. Il faisait part en même temps du recrutement de nouveaux agents d'encadrement et de service afin d'étoffer le secrétariat des Présidents.

AUX MARCHES DU PALAIS

A la suite des audiences de la délégation bretonne à l'Elysée puis à Matignon le 23 avril sur l'affaire du Tanio (1) une polémique s'était engagée entre le président du *"Comité de coordination et de vigilance des élus des communes du littoral des Côtes-du-Nord"*, Jean-Yves Simon et Raymond Marcellin, participant au titre du président du CR.

> *"Nihil occultum quod non revelatur"* Devise de la Compagnie des Mines et Minières de toute la Bretagne, accordée avec les armoiries en 1731

Sur le perron de l'Elysée, en effet, après les interventions prévues d'Alphonse Arzel d'abord, puis de Jean-Yves Simon, Raymond Marcellin avait fait une mise au point pour corriger et compléter la deuxième prestation. Par lettre datée du 29 avril et adressée à tous les conseillers régionaux, Jean-Yves Simon estimait *"densoire que le président du CR ait tenté de s'attribuer le travail accompli par les comités de coordination des élus"*, mais il ajoutait : *"la Région peut apporter une contribution positive à l'action actuellement engagée pour éviter à la Bretagne l'affront de nouvelles marées noires"*.

Dès le lendemain, 30 avril, Raymond Marcellin écrivait à ses *"collègues" : "certains experts en l'art de retourner les situations ont prétendu qu'en rectifiant le compte rendu du conseiller général socialiste sur les marches de l'Elysée je faisais une opération politique à mon profit, alors que mon propos, entendu de tous, ne visait qu'à empêcher une opération politique qui, elle, était précisément en train de se dérouler"*.

Et le président de rappeler ce qui pour lui est fondamental : la France prend l'initiative d'une *conférence internationale* pour établir un régime commun de normes et de contrôles de sécurité, et une politique commune de préventions et de lutte contre les pollutions ; la France dépose un nouveau *mémorandum* auprès de la Communauté Economique Européenne, contenant des propositions précises.

Le *bureau extraordinaire* du CR le 9 mai ne pouvait qu'appuyer tout le programme défini à Matignon le 23 avril. Sa *motion* se fait insistante : *"à l'occasion de réunions périodiques, le Bureau continuera à veiller à l'exécution des mesures arrêtées"*. La demande la plus précise est sans aucun doute *"un éventuel éloignement des rails de circulation dans la Manche et l'intervention de pilotes hauturiers pour les pétroliers de plus de 200 000 tonnes"*.

et *"que le BRGM communique au CR les résultats des études sur les argiles expansées, ardoisières et tourbières"*.

*

Ce qui est de plus en plus sûr c'est que la Bretagne est redécouverte comme une *province métallogénique* importante, ce qu'elle fut surtout du XVIIème au XIXème siècle. Si des substances sont exploitées comme l'*uranium*, l'*andalousite*, les *kaolins*, il faut retrouver le passé du *plomb-zinc-argent*, du *fer*, de l'*ardoise*, ou celui tout récent de l'*étain*, revaloriser le *feldspath* et l'*antimoine*, poursuivre les fluides dans les roches, *hydrocarbures* marins et *eaux souterraines*, miser sur les nouvelles chances des *schistes hyperalumineux*, du *tungstène*, du *cuivre*, sans omettre les minerais rares d'*europium*, *titane* et *zirconium*.

Ce n'est pas pour rien qu'une trentaine de spécialistes mondiaux sillonneront la Bretagne du 27 juin au 5 juillet, sous l'égide du BRGM, juste avant le 26ème *congres international de géologie* qui se tiendra à Paris du 7 au 18 juillet, la même où s'était tenu le 1er congrès en 1880. Une autre excursion sur quelques sites bretons sera organisée les 13 et 14 juillet, au cours du congrès.

CAPITALISME SAUVAGE

A l'occasion du rapport sur le Plan Minier Breton, Jean Hourmant avait relancé le débat au sujet des ardoisières. Sur un ton convaincant, avec beaucoup de chaleur humaine, il avait dénoncé *"les importations de 60 000 tonnes d'ardoises de toutes les races, alors qu'il y en a chez nous de si belles. Il faut réagir contre les ardoisières d'Angers"*, les applaudissements jaillirent spontanément.

Depuis qu'une délégation d'*ardoisiers* de la région de Ploërmel était venue alerter l'EPR au début de 1977 (8), Pierre Bernard, Loïc Bouvard, Yves du Halgouët suivent attentivement le dossier de Cô. Pour le premier *"Angers ne réinvestit pas à Cô les bénéfices qu'il a faits ; de plus l'on bafoue fraudulueusement ardoises bretonnes des ardoises d'Espagne"*. Yves du Halgouët révéla que *"le BRGM n'avait pas voulu s'intéresser à Cô, sur l'ordre d'Angers, mais qu'avec l'aide de l'EPR, il le ferait sans doute"*. *"Qu'il utilise donc*, répliqua Raymond Marcellin, *les 300 000 francs de l'Aménagement du Territoire et du Ministère de l'Industrie"*.

Loïc Bouvard proposa quant à lui, c'était le 12 février, un amendement : *"que l'EPR s'engage comme pour Brest-Iroise dans une Société d'Economie mixte"*. François Le Douarec se leva tout de suite *"c'est irrecevable et dangereux"* ; Michel de Bennetot précisa que *"le cas était différent car le syndicat mixte Brest-Iroise n'exploite rien"*, il n'en commenta pas moins *"les procédés d'Angers à Cô relèvent du capitalisme sauvage"*. Ronan Le Prohon trouvait aussi la proposition dangereuse.

"Nous ne sommes pas ici des législatifs reprit Jacques Cressard, *il y a confusion sur les droits de l'EPR"*. Louis Le Roux enchaîna en soulignant : *"pour une fois je vais être obligé de rejoindre Cressard"*. Il refusera cependant, avec son groupe, de voter car *"on détourne l'attention du CR des vraies causes des difficultés de la région"*.

Après toutes les mises au point, l'amendement amendé fut mis aux voix : *"que l'EPR s'associe à la création d'une société d'économie mixte, avec l'aide de la SDR (société de développement regional) ou à la création d'un syndicat mixte, auquel elle pourrait apporter son appui ; et qu'à tout le moins, la mission régionale nous aide à réfléchir à la mise sur pied d'une formule juridique et économique de fonctionnement"*. Le scrutin public donna 56 oui au texte, Alain Madelin s'abstint et Jean Rohou rejoignit les communistes en refusant de prendre part au vote.

Depuis, les divergences demeurent ; une société, *"la Souterraine"*, reprendrait bien des travaux, mais elle demande 1,5 million de francs. Le 9 mai Raymond Marcellin ne voyait pas l'horizon bien net, et le préfet disait clairement par mimique son scepticisme.

NE PAS OUBLIER LA FEMME

Il fallait bien s'y attendre, le rapport du préfet sur l'agriculture a provoqué des réactions. Voté à l'unanimité du CES, le rapport de Pierre Aballea a en effet contesté les arguments donnés pour restreindre les crédits d'aide à la création et à l'extension des *porcheries* (6) ; *"ce type d'aide n'a rien d'exceptionnel, il faut qu'il soit au contraire admis par principe et reconduit à l'avenir"*.

Rappelant que la Bretagne assure le cinquième des livraisons de *lait* en France, le rapport adopté dit *"les craintes des producteurs faces aux mesures européennes"*. Un voeu présenté par Marcel Daunay et Guy Le Fur reprit la position du CES en précisant : *"l'application des mesures envisagées par Bruxelles représenteraient une charge de 250 millions de francs pour la Bretagne"*. Au CR il fallut deux voeux, l'un de la majorité, l'autre de l'opposition, pour dire la même chose, le voeu des socialistes reprenant même, mot à mot, une partie de celui du CES.

Alphonse Arzel fit adopter un autre voeu suggérant des *"améliorations à la loi d'orientation agricole"*, et notamment pour un *"statut optionnel et non obligatoire, de la femme d'exploitant agricole"*. Au cours des débats, Guy Guermeur mit aussi l'accent sur *"l'enseignement agricole féminin qu'il faut aider, par exemple dans le cadre des Maisons Familiales rurales"*.

AU CES, Claude Guérillot s'était inquiété : *"certaines actions en ce qui concerne l'amélioration et le développement des moyens de formation ne cachent-elles pas un transfert de charge du niveau national au niveau régional ?"* Il insista surtout sur les insuffisances des projets concernant *"la valorisation des produits agricoles"* et demanda que l'assemblée soit tenue au courant *"des opérations en cours ainsi que des études induites par l'activité des groupes de travail spécialisés"*.

Il rappela trois pistes de recherche appliquée au niveau : de la transformation alimentaire des produits agricoles, de la valorisation des *sous-produits*, de la *chimie des substances naturelles* d'origine agricole. Pierre Aballéa attira, quant à lui, l'attention du CES sur les projets qui lui seront bientôt soumis par les *producteurs de légumes* : développement à Rennes d'un *centre phytosanitaire*, sélection de *variétés nouvelles*, constitution ou renforcement des *centres de recherche*.

PAS DE "PROGRAMME COMMUN" SÉLECTIF

La répartition des 8,7 millions affectés à l'équipement des ports de commerce fut l'occasion de mettre en évidence au CES l'ambiguïté des chiffres. Christian Morvan, le rapporteur, fit d'abord remarquer que 3,5 millions n'étaient en fait qu'un report de crédit de 1979 sur 1980, et que la nouvelle dotation n'était donc que de 5,2 millions.

Il s'agissait surtout de l'aménagement du bassin Jacques-Cartier de St Malo. Jean-Luc Le Douarin intervint pour démontrer que la petite part de 700 000 francs accordée à Lorient pour l'acquisition d'un remorqueur devrait au moins être doublée ; il déposa un amendement en ce sens.

Il avait, pour sa plaidoirie, dressé un récapitulatif des affectations portuaires des budgets de l'EPR depuis 1976. Sur un total de 47,85 millions, Brest avait reçu 36,2 %, Saint-Malo 29,3 %, Roscoff 20,3 %, Lorient 12,3 % et les autres ports des Côtes-du-Nord et de Cornouaille 1,9 %.

C'était à la fois exact et trompeur ; Christian Morvan bondit pour *"réajuster les chiffres"*. Pour lire ce qui est exactement revenu à Brest il faut retirer l'apport de l'EPR pour la 3ème grande forme de radoub (qui venait tout juste de recevoir son premier pétrolier le 9 février) ; pour Saint-Malo et Roscoff il faut sortir les subventions à la compagnie BAI des cars-ferries qui, par commodité juridique, ont transitées par les Chambres de Commerce (7). Après cette mise au point, Jean-Luc Le Douarin retira son amendement.

A l'unanimité, le CES vota le rapport qui réclamait un *crédit supplémentaire de 1,5 million* pour lancer de nouvelles opérations urgentes ; il demandait aussi que les Chambres de Commerce maritime (sur les huit il n'y a que Fougères à ne pas avoir de port), établissent un *"programme pluriannuel des investissements"*. Jacques Guittier fit seulement valoir : *"que ce programme ne se limite pas à un "programme commun" aux trois ports de Saint-Malo, Brest et Lorient, en oubliant les Côtes-du-Nord !"*.

Le préfet se contenta de ponctuer d'un geste expressif son observation style tuteur : *"ne prétendez pas vouloir tout faire la même année"*. Le CR était de cet avis : il n'ajouta rien aux 8,7 millions. A Lorient, le 12 mai, la Commission de l'Equipement a repris la réflexion sur les travaux portuaires.

*

En revanche, le CR vota un crédit supplémentaire de 93 000 francs sur la proposition préfectorale en faveur des ports de pêche. Le rapporteur Marie Jacq estima en effet que si les ports concédés aux *Chambres de Commerce et d'Industrie* pouvaient se contenter d'une subvention au taux de 10 %, il était normal d'élever le taux d'aide à 15 %, pour les petits ports à la charge des *communes*.

Quant aux ports de plaisance ? René Régnault s'inquiéta au CR des *schémas départementaux*, Jean Hamelin dit sa préférence pour les *"petits ports légers"*, mais François Le Douarec déclara *"qu'il voterait contre le crédit, car il voit trop de panneaux "à vendre" dans les mouillages"* ; c'était oublier que le marché du bateau d'occasion s'est développé à l'instar celui de l'automobile.

Au CES, le débat se fixa sur le port d'Etel : *"l'enquête de fiabilité est en cours"* dit Berty Raffin ; *"c'est un préalable indispensable"* insista Félix Florio. L'assemblée se rallia à la proposition de Yves Guillermont de *"donner compétence à la Commission Déléguée"*.

CONTRÔLER LES CONTRÔLEURS

Au sujet des aides au renouvellement de la flotte de pêche artisanale, il était proposé qu'*en cas de vente* du navire au cours des cinq premières années, la subvention soit remboursée. Louis Lichou aurait voulu porter ce laps de temps à dix ans afin d'être plus dissuasif, car expliqua Marcel Daunay *"il y a eu des ventes à l'étranger, et notre volonté est de maintenir le potentiel de pêche"*. Le CES suivit pourtant Henri Didou : *"dix ans c'est excessif, cinq c'est correct"*.

En adoptant un amendement présenté par Guy Guermeur, sauf abstention des communistes et de Jean-Yves Le Drian, le CR insistait : *"que le maintien des navires dans la flotte bretonne soit aidé au lieu que les ventes soit parfois encouragées à l'heure actuelle"*. Il ajoutait le souhait *"que l'Etat appuie toute action tendant à favoriser l'accès à la ressource, la conquête de nouvelles zones de pêche, la préservation du stock côtier et le repeuplement des fonds"*.

"Le vrai pouvoir n'est-il pas à Bruxelles !" constata Joseph Yvon. Pour Jean-Yves Le Drian il aurait fallu d'abord *"savoir vers quelle pêche l'on s'oriente dans l'avenir"*.

*

Un million était proposé par le préfet pour l'aquaculture ; le CES le répartit de façon différents et le CR ajouta 50 000 francs. Etaient retenus : le développement des pectinidés (pétoncles noirs) en rade de Brest, la ferme aquacole du Tinduff (palourdes), la mise en valeur de la baie de Saint-Brieuc (coquilles St-Jacques), la salmoniculture du Trégor-Goëlo, l'huître plate en baie de Cancale. Fut ajoutée : une expérience de fumaison de la truite élevée en mer.

Au chapitre de la recherche, Michel de Bennetot fit par ailleurs ajouter, sur amendement, un crédit pour une écloserie de turbot ainsi qu'une étude sur la biomasse.

En aval le dossier sur la *commercialisation des produits de la mer* remettait en cause les crédits proposés en faveur de PROPEMAB (3). Robert Caradec n'hésita pas à parler *"d'opération farfelue, voire d'escroquerie"*, faisant allusion aux planches à voile il ajoutait *"on n'a pas vendu de poisson, on a vendu du vent"*. Il fut appuyé par Daniel Picot, Henri Didou et Jean-Luc Le Douarin qui proposait de *"faire appel à d'autres organismes"*.

Au contraire Joseph Martray plaida : *"que le CES ne s'érige pas en justicier ; condamner PROPEMAB, c'est condamner l'EPR qui l'a soutenu"*. Et Victor de Cadenet : *"je suis l'un des administrateurs désignés par le CES, je puis dire que tout n'est pas négatif"*. Yves Guillemot fit adopter son rapport un peu ému ; il différait toute décision sur un nouveau programme à la prochaine décision modificative du budget.

Le CR suivi cet avis. Mais lorsque Guy Guermeur rendit compte de la commission de contrôle mise en place par l'EPR, Yves du Halgouët lança sceptique *"ma commission entend contrôler les contrôleurs et l'administration"*.

PRATIQUE ET SYMBOLIQUE

A la fin du mois de mai, du 19 au 21, le CES a organisé comme prévu son *Tro-Breiz* (4) ; nous en ferons un compte rendu le mois prochain.

A partir du 23 mai, les douze groupes de travail, constitués, pour la préparation du VIIIe Plan (11), sont de nouveau convoqués ; deux à quatre réunions par groupe sont prévues d'ici la fin juillet afin de préparer le *Plan Régional Autonome*, dont les propositions seront précisées à la session de fin d'été-début automne.

Cette deuxième session devant être achevée avant les élections sénatoriales du 28 septembre, devrait se dérouler le 3, puis les 9 et 10 pour le CES, le 16, puis du 23 au 25 pour le CR. Normalement elle doit se tenir en dehors de Rennes ; des raisons de commodité, mais aussi la valeur d'un geste vis-à-vis d'un département sinistré par la dernière marée noire, pourraient faire opter pour Saint-Brieuc.

(1) Chronique n° 70 : *Armor-Magazine* mai 1980 ; (2) Chronique n° 66 : janvier 1980 ; (3) Chronique n° 65 : décembre 1979 ; (4) Chronique n° 69 : avril 1980 ; (5) Chronique n° 14 : avril 1975 ; (6) Chronique n° 67 : février 1980 ; (7) Chronique n° 32 : décembre 1976 ; (8) Chronique n° 36 : avril 1977 ; (9) Ce sont dans l'ordre : *Catherine Berré*, (Diplômes : Ecole de documentaliste de Paris, Maîtrise d'histoire, Institut de Gestion de Rennes) jusqu'ici assistante à l'IUT de Gestion de Rennes ; *Pierre Fouché*, géographe ; *Hervé de Monts*, venu de la Préfecture de Paris. Désormais les services seront communs aux deux ensembles. *Pierre Le Noël* était le coordonnateur des activités communes et chef des services du secrétariat des Présidents ; (10) Chronique n° 68 : mars 1980 ; (11) Chronique n° 66 : janvier 1980 : *"pas à pas vers le Plan"*.

HOMMES DE TERRAIN

C'est la rencontre du 19 à l'Elysée qui aura marqué le plus fortement en juin la vie de l'*Etablissement Public Régional*, EPR-Bretagne.

Mais aussi les déplacements de délégations du *Comité Economique et Social* (CES) d'abord, puis du CES et du *Conseil Régional* (CR), sont traduits la volonté de se rendre compte "de visu", des réalisations soutenues par l'EPR.

Malgré une nouvelle démarche des socialistes d'une part, des syndicalistes d'autre part, il n'y aura pas encore de session extraordinaire sur le *Schéma régional des transports collectifs*. Le recours en Conseil d'Etat du CES sur ce dossier (2) est à l'examen ; il n'est pas impossible de plus que la date fatidique du 30 juin soit retardée.

SIX URGENCES

A l'Elysée le 19 juin, les deux présidents étaient accompagnés de leurs vice-présidents, cinq pour le CR, six pour le CES, ainsi que des trois autres présidents des Conseils généraux. Raymond Marcellin ayant aussi ce titre, l'Union Démocratique Bretonne a critiqué d'ailleurs la présence de Charles Josselin ; le P.C. également.

C'est le 4 décembre 1979 que le président du CR avait remis onze *"notes"* au Président de la République (10). D'abord promises pour mars, les réponses se sont faites attendre. Au cours du déjeuner de travail, en présence du Premier Ministre et de 8 membres de son gouvernement, les dossiers ont avancé.

"Il faut aider la Bretagne, a reconnu Valery Giscard d'Estaing, *la Bretagne de 1980, non celle de 1950. D'énormes progrès ont été accomplis qu'il faut reconnaître ; la Bretagne est une région de pointe qui ne doit pas entretenir un sentiment de frustation collective"*.

"Si nos objectifs ne sont pas atteints, a déclaré Raymond Marcellin sur le perron de l'Elysée, *on parlera cependant franchi ; ce n'est qu'une étape et nous en proposerons d'autres"*.

Pour Charles Josselin, *"certaines des mesures sont très positives, mais des paroles ne suffisent pas"*.

*

Les deux présidents devaient polariser l'attention du Pouvoir sur six urgences, les trois premières présentées par Raymond Marcellin, les trois autres par René de Foucaud.

- *le plan ferroviaire breton* : le plan de dix ans pour l'électrification de Rennes-Brest et Rennes-Quimper se fera sans le financement, initialement prévu, du démantèlement de l'amaxe Brest. Il coïncidera avec la réalisation de la centrale de Plogoff.
- *les collèges d'enseignement secondaire* : un effort sera fait dès 1981. En effet, contrairement à l'ensemble national, le taux d'arrivée des élèves dans le secondaire reste très fort en Bretagne.
- *l'électronique* : une *Maison de l'électronique* sera créée à Rennes afin de favoriser la conception et la mise en oeuvre d'innovations dans ce secteur.
- *l'agro-alimentaire* : tout d'abord les ports de Lorient et de Brest seront privilégiés plutôt que Le Havre comme *terminal* de matières premières pour les industries agro-alimentaires. A Rennes sera créé un *Institut des productions animales*. Un effort sera entrepris pour l'adaptation des conserveries notamment de Bretagne-Sud.

Pour l'agriculture, les crédits de *remembrement* seront augmentés de 30 % et ceux en faveur de *l'hydraulique* de 25 %. La pêche recevra des crédits d'équipement des ports. 10 millions pour le renouvellement de la *flotte côtière* ; 10 millions seront aussi affectés au développement de l'*aquaculture*.

Enfin la recherche s'intéressera davantage à l'exploitation energétique de la biomasse.

- *le Plan routier breton* : au lieu des 250 millions annuels du VIIe plan, l'enveloppe sera de 300 millions pour 1980 et de 350 millions pour 1981. L'EPR demandait 400 millions.

• *l'industrialisation de la Bretagne intérieure* : la région attend des aides spéciales pour les Petites et Moyennes Industries qui s'implanteraient dans les *"zones fragiles"*.

Parlant aussi *Tourisme*, le Président de la République a renouvelé la promesse du 23 avril que la cargaison restante du *Tanio*, serait neutralisée, et qu'un effort serait maintenu pour l'assainissement du littoral.

Reste à mettre en exécution toutes ces décisions ; Valéry Giscard d'Estaing fera lui-même le point l'hiver prochain, en venant à Ouessant visiter le nouveau dispositif de surveillance du "rail" maritime.

LÉGUMES ET CABLES

Reprenant une initiative de mai 1978, le bureau avait invité les 77 membres du CES à se faire *"hommes de terrain"* (1). Selon leur disponibilité, 21 ont répondu présents au cours des trois journées du 19 au 21 mai, sept seulement ayant pu se libérer pour la totalité du périple de 700 kilomètres. Le Préfet de Région s'était joint au groupe pour la troisième journée ; deux Conseillers régionaux, tous les deux sénateurs ont accueilli la délégation : Edouard Le Jeune au Parc d'Armorique, Joseph Yvon sur l'Ile de Groix.

C'est l'agro-alimentaire, président oblige, qui était le premier centre d'intérêt. Ce secteur en effet est l'une des priorités régionales : au bilan de janvier, sur 109 primes à la création d'entreprises accordées par l'EPR, 31 concernaient l'industrie alimentaire.

A Loudéac, René de Foucaud présenta lui-même la société G.E.L.A.G.R.I. créée en 1977 par la *Coopérative des Agriculteurs de Bretagne* pour prendre en main le secteur des surgelés. Du capital d'environ 10 millions de francs, G.E.L.A.G.R.I. détient 70 % la Compagnie d'Entrepôts et Gares Frigorifiques, C.E.G.F., (filiale Rothschild) 20 % et la Société de Développement Régional, S.D.R. 10 %.

En 1979 les ventes de légumes ont atteint 22 000 tonnes, dont 20 % à l'exportation. Avec les artichauts et les choux-fleurs, l'usine de la zone industrielle de Montplaisir a peu à peu diversifié sa gamme : haricots, petits pois, épinards, choux de Bruxelles, flageolets, salsifis ; la capacité de stockage double cette année pour atteindre 110 000 m³ à Loudéac. En amont, la production est méticuleusement programmée, afin d'assurer le meilleur rendement aux équipements.

Pour souligner l'importance du développement de ce secteur le président rappela qu'en 1978 la coopérative avait mis en place environ 9 000 hectares de légumes, sur lesquels il a été récolté 4 500 tonnes de produits, la moitié étant destiné à G.E.L.A.G.R.I., l'autre moitié aux conserveries privées.

★

Quelques heures plus tard, le car s'arrêtait dans le "bassin" au 5 000 emplois électroniques : Lannion. Roland Borgne président de commission du CES faisait visiter l'usine qu'il dirige, L.T.T., *Lignes Télégraphiques et Téléphoniques*, désormais du groupe Thomson.

Carte à l'appui, il soulignait l'extension progressive de l'établissement ; les 525 m² bâtis de 1965 sont devenus 40 000 m² couverts. Il rappelait aussi que cette "déconcentration" avait été réalisée : *"sur injonction de la D.A.T.A.R."* (délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale).

Première entreprise française à faire du câble, L.T.T. conserve ce fleuron ; une trentaine de tonnes de cuivre par semaine deviennent 10 000 kilomètres de câbles divers. L'atelier Lannionnais est spectaculaire avec ses tréfileuses et ses rotors à tresser jusqu'à 3 600 fils, gainés en un seul câble de 55 mm de diamètre.

Mais la partie électronique, la plus vaste, est celle qui emploie la quasi totalité des 1 250 ouvriers dont les 2/3 sont des femmes. Essentiellement *atelier de fabrication*, L.T.T. Lannion ne compte que 25 ingénieurs et cadres et 200 agents de maîtrise.

RESPECT DES ENGAGEMENTS

Après quelques hésitations à travers les Monts d'Arrée, principal espace des 65 000 hectares du Parc Naturel Régional d'Armorique, P.N.R.A., le groupe s'arrêtait à Saint-Cadou, un peu chez lui puisque l'EPR fait partie du syndicat mixte qui gère le parc, avec le département du Finistère, la ville de Brest et 29 communes territorialement concernées.

Dans l'école datant de Jules Ferry, le Parc a financé, à Saint-Cadou, l'équipement d'un *atelier d'audio-visuel*, géré par une association, l'A.C.A.V. (atelier de création audio-visuelle). De 1976 à 1979 ont été réalisés 600 000 francs de travaux ; sur cette même période, le bilan fait déjà état de 55 000 heures de stagiaires, venus réaliser films et montages audio-visuels.

Depuis qu'il existe, l'EPR a financé 2,75 millions d'investissements au bénéfice du P.N.R.A. En janvier 1978, le CR se référait à un *programme* d'équipement quinquennal 1978-1982, adopté par le Comité Syndical du Parc pour un total de sept millions, et acceptait d'apporter la moitié des crédits nécessaires ; pour le *fonctionnement* il apporterait 1,5 million, soit donc au total cinq millions en cinq ans. C'est ainsi qu'a été normalement voté un million au budget 1980.

Au CES, le rapport adopté insista sur *"le rôle important que joue le Parc d'Armorique en ce qui concerne le redéploiement économique du centre-Bretagne, région défavorisée"*. Le CR reprit mot à mot l'expression, mais ajouta un reproche : *"l'assemblée déplore que le Parc consomme lentement ses crédits d'investissements"*.

Guy Le Fur au CES avait aussi nuancé : *"les agriculteurs-éleveurs sur le territoire du Parc, s'inquiètent"* ; et Marcel Daunay avait interrogé : *"Est-il vrai que Brest ne respecte pas ses engagements ?"*. Edouard Le Jeune ne put que confirmer le fait, lors de l'échange de Saint-Cadou.

Il précise également l'intervention qu'avait faite Armand Kéravel au CR tout en se félicitant de la *"mise en place d'une signalisation bilingue"* ; *"faute de crédit, il faut alléger le personnel"* ; neuf postes d'animateurs ont dû être supprimés ces dernières années, l'effectif est actuellement réduit à 14.

Le 4 juin en forêt de Mervent (Vendée) tous les présidents des *Parcs Naturels Régionaux* ont d'ailleurs dressé le bilan après dix années d'existence ; puisque l'expérience est estimée vraiment valable, ils réclament de disposer des indispensables moyens financiers.

SOUCI DE PÉRENNITÉ

La deuxième journée des visites était toute entière consacrée à la Mer. Elle commençait au C.O.B. *Centre Océanologique de Bretagne*, à la pointe de Portzic au plus étroit du Goulet de Brest, chez un autre membre du CES, Jean Vicariot le directeur.

Après un petit exposé d'ensemble en amphithéâtre, un circuit judicieux permettait de découvrir par le concret les multiples vocations de cet établissement du C.N.E.X.O., *Centre National pour l'Exploitation des Océans* : technologie (test de matériel en caisson de 1 000 bars ou en piscine...), géologie marine (dont les sables siliceux ou calcaires proches des côtes bretonnes, les nodules polymétalliques du Pacifique...), aménagement du littoral (analyse de la qualité de l'eau de mer...), l'aquaculture (crevettes, turbots, bars, soles, saumons, truites...).

★

Dans l'enceinte du C.O.B., un nouveau bâtiment va très bientôt être édifié qui abritera le *C.E.D.R.E., centre de documentation de recherches et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux*. Joseph Martray, son président, président du groupe Mer du CES (2), était là, mais il préfère présenter le C.E.D.R.E. dans ses locaux provisoires du Quai de la Douane. L'EPR a voté un crédit de 800 000 francs pour la nouvelle construction qui *coûtera 5 millions*.

Avec 14 personnes, dont certaines mises à sa disposition par le C.N.E.X.O., l'Institut Scientifique des Pêches Maritimes, l'Institut Français du Pétrole, les Universités de Brest, Caen, Montpellier et Rouen, le nouvel organisme n'est pas axé directement sur la recherche : il entend essentiellement jouer *"un rôle de synthèse technique en matière de pollution"*, et ce à l'*échelon européen*, comme l'avait suggéré Eugène Bérest en traduisant le sigle "C.E.D.R.E.", par *"centre européen de..."* (3).

C'est à la suite d'un vœu du CES à la réunion extraordinaire du 21 juin 1978 sur l'Amoco-Cadiz (4), que le C.E.D.R.E. fut décidé en Conseil des Ministres le 5 juillet suivant ; en le rappelant Joseph Martray tint à souligner cette rapidité dans la décision, fait assurément exceptionnel.

Normalement, comme Henri Didou, co-rapporteur du groupe Mer du CES sur la dernière pollution, celle du Tanio (5), *"le rôle de coordonation qu'assume le C.E.D.R.E. aurait dû l'être par le C.N.E.X.O., mais cette vocation du départ s'est estompée"*. Il aurait préféré aussi que l'organisme soit, non pas une Association selon la loi de 1901, mais un Etablissement Public ; Joseph Martray estime au contraire que la formule choisie était la meilleure parce qu'elle a permis de démarrer très rapidement.

Tous les deux se rejoignent dans le souci d'assurer la *pérennité* du C.E.D.R.E. : le plus sûr serait qu'il reçoive, une ligne spéciale stable au budget national.

EN FORME

A l'initiative des journalistes, le petit groupe fit un détour par la grande forme de radoub au se trouvait pour trois semaines le *Bellamya*, un 554 000 tonnes de la Schell, le plus grand pétrolier du monde.

En sortant du C.E.D.R.E., le contact avec le mastodonte amplifiait la crainte que ne gicle un jour de ses mamelles déchirées, l'huile de pierre fossile.

En quelques instants, le vice-président Victor de Cadenet avait organisé une visite étonnante puisque le car put accéder au radier de la cale par la descendeire, inspirée de celle de Singapour. La crainte était couverte par l'étonnement. L'homme au niveau des tins se sent petit, très petit, lorsque son regard suit lentement les 76 mètres de la quille au château, les 413 mètres de la poupe à la proue, rencontrant ici et là les minuscules êtres casqués travaillant sur la carène.

Après trois mois d'exploitation, c'est le quatrième navire que reçoit la grande forme, et l'immédiat avenir suscite l'optimisme ; le remboursement des emprunts devrait normalement commencer en 1984. L'information n'était pas pour déplaire aux membres du CES qui avaient trouvé bien lourde la contribution 1980 de l'EPR : 7 050 972 francs dont 56 375 francs consacrés aux frais de gestion.

Depuis l'engagement, de septembre 1977, d'adhérer au *Syndicat Mixte Brest-Iroise*, de supporter 25 % des dépenses d'équipement et 25 % des frais de gestion, l'inscription annuelle d'un tel crédit est devenue obligatoire. Peu à peu donc les recettes arrivent ; le Bellamya rapportera au port quelque 2 millions, mais celui-ci doit encore supporter les emprunts anciens...

Si Brest devient attractif, le pari se révélera une "bonne affaire". Pour la première fois en tout cas, le nettoyage des citernes est réalisé en forme de radoub ; autre grande première, le pétrolier pourra sortir toujours en forme, ce qui sera un deuxième gain de temps.

La réparation navale brestoise présentait un visage épanoui ce 20 mai, puisque deux autres géants étaient à quais : le 280 000 tonnes *Normandie* et le 240 000 tonnes *Brumaire*, tous les deux de la compagnie Elf.

L'échelle était toute différente au port du Tinduff de la presqu'île de Plougastel-Daoulas. Pour recevoir la délégation Henri Didou, était ici fermier aquacole ; la coopérative d'*aquaculture* A.Q.U.A.C.O.O.P., est née en effet d'une initiative du Comité local des pêches dont il est secrétaire.

Actuellement sept coopérateurs produisent 80 tonnes de truites par an, soit 50 % de la truite de mer en France.

C'est A.Q.U.A.C.O.O.P. qui avait présenté un dossier sur une *"expérience de transformation et de revalorisation de la truite élevée en mer"*. Aux yeux du Préfet, ce projet ne *"semble pas avoir un intérêt collectif dans la mesure où, si l'expérience aboutit à un résultat positif, elle profitera à la société A.Q.U.A.C.O.O.P. et pas aux autres éleveurs"*. Le CES avait au contraire émis un avis favorable à une aide de 50 000 francs, et le CR l'avait également accordée.

Au cours de la visite des installations, Henri Didou tint d'ailleurs à préciser que l'expérience de la ferme du Tinduff était ouverte à tous les pêcheurs de la rade, gracieusement.

Au-delà des expériences ponctuelles, Claude Saunier avait lors du débat du CR insisté pour que soit conçu un véritable *"plan de développement de l'aquaculture"* en Bretagne.

CONTINUITÉ TERRITORIALE

En moins de temps que prévu, le trajet Brest-Quimper-Lorient, permettait de constater les améliorations, mais aussi les retards, de ces tronçons à quatre-voies du *Plan Routier Breton*.

Denise Court, "personnalite qualifiée" du CES, avait organisé la soirée avec le préfet du Morbihan et préparé l'excursion du lendemain à l'Ile de Groix, afin de mieux saisir l'intérêt des aides de l'EPR en faveur des Iles bretonnes.

A la dernière session, aucune remarque n'avait d'ailleurs été faite ; à l'unanimité, les deux assemblées avaient adopté les opérations proposées par le préfet, dans le cadre du *programme pluriannuel* 1978-1980 établi par l'*A.P.P.I.P., association pour la protection et la promotion des îles du Ponant*, pour Batz, Belle-Ile, Bréhat, Groix, Hoëdic, l'Ile-aux-Moines, Ouessant et Sein.

Mais le CR souleva un problème significatif. C'est Louis Le Roux qui le fit en proposant un vœu : *"étudier les conséquences du coût des transports sur les prix pratiqués et le niveau de vie des insulaires, et quelle influence aurait la mise en vigueur du principe de la continuité territoriale tel qu'il est pratiqué avec la Corse"*. Déjà Louis Goasduff avait déposé une note en ce sens sur le bureau du président :

"Au budget national 304 millions ont été votés au profit des transports avec la Corse. Or le seul Finistère doit faire face à un déficit de 8 millions malgré la participation des insulaires et des personnes qui se rendent à Sein, Molene et Ouessant". Guy Guermeur appuya ces chiffres, et Yves du Halgouët le vœu.

"Ce vœu de la continuité territoriale traine depuis des années" constata André Chemin-nant ; *"il n'y a pas plus de raison de faire payer le "route" sur mer, que la route sur terre"*; conclut Joseph Cojean. Et le vœu fut adopté à l'unanimité.

Tant à l'aller qu'au retour, cinquante minutes durant, les participants au Voyage eurent le temps de méditer sur ce handicap des "îliens". Mais la mer était belle, la traversée splendide, l'accueil des groisillons chaleureux ; chacun, ce 21 mai, mesurait les charmes plus que les inconvénients.

Pour son assemblée du 30ème anniversaire, l'APPIP a fait le point le 14 juin à l'île d'Yeu ; le fonctionnement des bateaux-courriers entraîne un déficit de 17 millions, à la charge des départements.

A TROIS LIEUES AU LARGE

En service depuis trois ans, énergique et spacieux, le *"Kreiz er Mor"* (au milieu de la mer) peut transporter 500 personnes et du fret. L'EPR y est un peu chez lui, puisqu'il apporta deux millions de francs, soit 20 % du coût du bateau.

Dans la *Maison du Port*, le sénateur-maire Joseph Yvon allait insister sur cette présence de l'EPR dans l'île aux 20 villages pour 2 800 habitants : bassin de plaisance à flot, fabrique de glace, salle omnisport, maison du troisième âge, éco-musée, routes, assainissement, usine de traitement des ordures ménagères... Le mieux était de faire un trop rapide tour de l'île, après un déjeuner à l'ombre du clocher dont la girouette est unique au monde, le coq avant cédé le pas à nouveau à un superbe *thon*.

Ils étaient 300 bateaux armés au thon au début du siècle ; il n'y en a plus que trois. Il y avait encore récemment cinq conserveries ; la dernière a fermé cet hiver. Il y a cinq cultivateurs qui exploitent une grande partie des 400 hectares cultivables ; le remembrement de 1938 à 1951 a ramené de 40 000 à 2 000 les parcelles ou "sillons". Les trois entreprises du bâtiment ne chôment pas ; plus de 2 000 personnes du continent ont ici une résidence secondaire. Et les touristes affluent dans l'île, certains étant particulièrement attirés par les richesses minéralogiques au sein des falaises, qui abritent également une réserve ornithologique.

Trop tôt il fallu rejoindre le continent, cette fois sur le *"Jean-Pierre Calloc'h"*. C'est à un poème de ce barde groisillon, dit "Bleimor" (loup de mer), que fut emprunté le nom du navire de l'aller *"Kreiz er mor"* ; deux vers s'imposent, alors que l'étrave tend les "courriers" :

"Ter leu er mez, ter leu doh en Douar Braz
Me enezenn e sav, du e kreiz er mor glaz..."

(Trois lieues au large, trois lieues de la Grande Terre
Moi-Ile se lève, noire au milieu de la mer verte...)

ILOTS DE PAUPÉRISATION

De façon inattendue au CR, Loic Bouvard avait fait un audacieux rapprochement : il demandait d'étendre la politique d'aide aux îles du Ponant à *"la Bretagne intérieure qui a aussi ses îlots de paupérisation"*. C'était au cours du débat sur la politique des Pays.

A l'unanimité encore, les deux assemblées avaient approuvé l'objectif, tel qu'il était présenté dans le rapport du préfet : *"offrir aux habitants d'un petit pays, et notamment aux jeunes, la possibilité d'y demeurer, voire d'y revenir le cas échéant. Il ne s'agit pas bien sûr, de fixer les gens, petite commune par petite commune, mais, à l'intérieur d'une zone, de limiter les migrations alternantes domicile-travail à ce qui est humainement supportable dans l'optique du maintien d'une certaine qualité de la vie"*.

Le 29 février à Poitiers une journée nationale de la D.A.T.A.R. sur les *"contrats de Pays"*, rappelait cet objectif mis en œuvre par 2,7 milliards de francs de travaux, dans 282 contrats, concernant 7 400 communes, soit 5 millions d'habitants, en soulignant bien toutefois qu' *"un contrat n'est pas une panacée"*. Les contrats du Centre-Est-Bretagne (Pontivy) et du Pays de Vitré furent parmi les premiers dès 1975 ; les Pays d'Auray et d'Armor (Douarnenez) furent retenus en 1976 puis le Pays de Dinan, le Pays Pourlet-Cornouaille Morbihannaise, l'arrière Pays Malouin, le Pays du Mené.

Depuis 1977 cette politique s'inscrit dans le cadre du F.I.D.A.R. (fonds interministériel de développement et d'aménagement rural), qui est strictement *"réservé aux seuls secteurs ruraux les plus fragiles"*. Les "tables rondes" du colloque de Poitiers ont permis de définir des éléments d'appréciation des *"hors et moins bons contrats"*, autour de quatre thèmes : emploi et action économique - agriculture et forêts - habitat et cadre de vie - méthodes et financements.

Dans son avis le CES avait souligné la priorité à donner à la *"Bretagne intérieure"*. Au CR Sébastien Couepel avait nuancé les propos du préfet qui demandait *"qu'un Plan d'aménagement rural, P.A.R., soit un préalable obligatoire"* : son rapport se contenta d'estimer *"qu'un P.A.R. peut être une excellente base à la préparation d'un contrat de Pays"*, il suggéra de plus *"une mesure concrète susceptible d'être décidée très rapidement : la création d'un I.U.T. agricole en Bretagne intérieure"*.

Très concrètement aussi Joseph Cojean s'inquiéta : *"pourquoi le Pays d'Armor n'est-il pas encore signé ?"*. Jean Crenn qui avait donné un rapport se sut répondre. *"Monsieur Guermeur pourrait peut-être nous le dire"*, suggéra en riant Michel Phippoulveau ; effectivement l'interpelle précisa : *"après le consensus de 28 communes, il a fallu mettre en*

place un syndicat intercommunal à vocations multiples, S.I.V.O.M., pour exécuter les engagements du contrat ; pas plus tard qu'hier (11 février) nous avions encore une réunion".

Avec sa passion coutumière Jean Hourmant plaida la cause du Centre-Est-Finistérien : *"jusqu'à Rennes c'est la France, jusque Loudéac c'est la Bretagne centrale, après c'est un pays sauvage ! Sans gare, sans car, sans industrie, ce pays est en train de mourir. Mais attention, les révoltes sont venues de Basse-Bretagne, les révoltes viendront de Basse-Bretagne". "Il a raison,* applaudit Yves du Halgouët, *nous devrions aller voir sur place tous les pays de la Bretagne intérieure".*

Alphonse Menand attira l'attention sur le Pays de Redon ou Pays de Vilaine. Félix Leyzourd sur celui de Callac-Rostrenen : *"dès 1972,* rappela Jean Rohou, *le C.I.D.E.C.O.B. (comité interdépartemental du centre-ouest Bretagne) avait établi un document".* Le crédit de 200 000 francs, voté pour étudier *"d'éventuelles candidatures"* ne marquera donc pas de point d'application.

FERMES AGRICOLES ET AQUACOLES

Les 26 et 27 juin un autre voyage était axé sur la *"Recherche"*. A l'initiative du rapporteur Eugène Bérest, il a regroupé dix conseillers sous la conduite du président de la commission n° 1 du CR Jean-Baptiste Lelièvre, et sept membres de la commission correspondance du CES dont son président Roland Borgne. Etaient également présents un représentant de la DGRST (Délégation Générale de la Recherche Scientifique et Technique) et de la DATAR.

La recherche est en effet devenue une priorité pour l'EPR depuis les journées de Rennes des 31 mai et 1er juin 1979 (6). Une ligne budgétaire spéciale regroupe toutes les actions, et cette année 1980 elle a été dotée de 14 millions de francs (7). Le *Conseil Consultatif Régional de la Recherche*, qui doit être mis en place le 8 juillet, formulera un avis technique sur les demandes présentées à l'EPR, et définira à plus longue échéance les possibilités, les orientations souhaitables, d'un développement de la recherche en Bretagne.

L'itinéraire a permis aux conseillers de voir ce que les divers bénéficiaires visités ont fait de 11 millions à eux accordés.

★

C'est aux *Stations expérimentales de Ploufragan*, près de Saint-Brieuc, qu'a lieu la première étape du circuit. Véritable capitale nationale de la recherche en *aviculture* et *pathologie porcine*, Ploufragan a bénéficié de 1,85 million de l'EPR en faveur de la recherche porcine.

Y sont étudiées les maladies du porc, leur évolution ; y sont testés les vaccins et remèdes. La partie avicole, outre la sélection génétique sur les meilleures pondeuses, comprend également un suivi des maladies, qui font si facilement des ravages dans les poulaillers.

A souligner encore que la station de Ploufragan offre un *centre de perfectionnement* pour les éleveurs qui viennent y suivre des stages.

★

La deuxième étape en *Tredarzec*, près de Tréguier, attire l'attention sur l'élevage d'animaux marins de la *S.O.D.A.B., société de développement de l'aquaculture de Bretagne*. Filiale à 100 % du CNEXO, la SODAB avait reçu dès 1975 de l'EPR une aide de 1,5 million pour la construction de bassins d'*élevage du saumon*.

Avec une production annuelle de 80 tonnes, elle a démontré que la rentabilité d'un élevage de saumons, comportant les deux phases eau douce et eau de mer, pouvait être assurée en Bretagne.

En février dernier, sur un amendement présenté par Michel de Bennetot, voté par 38 oui contre 12 non, le CR avait de plus accordé 1 million à la SODAB, pour une nouvelle *écloserie de turbots*. L'objectif est de pouvoir fournir quelques 100 000 alevins aux aquaculteurs, qui s'approvisionnent actuellement en Grande-Bretagne !

L'UNIVERSITÉ AUSSI

S'il ne reçoit pas d'aide de l'EPR, le CNET, *Centre National d'Etudes des Télécommunications*, mérite bien un détour pour lire déjà l'avenir que "portent" les néologismes : télématique, bureautique, informatique, robotique... L'implantation à Lannion en 1961, grâce à Pierre Marzin, d'un centre important (1 200 emplois actuellement), marqua de plus la première mise en œuvre, par un organisme public, de la décentralisation administrative et technique préconisée par l'Aménagement du territoire.

★

La matinée du 27 s'est passée toute entière à l'*Université de Bretagne Occidentale* dont les équipements de recherche ont reçu des aides financières de l'EPR. Le premier crédit 1,2 million de francs, fut accordé à l'*Institut de Géoarchitecture* dès 1975 : un dispositif très original permet de parcourir une maquette dans son environnement, comme si la visite se faisait grandeur nature. Ce laboratoire de simulation reste unique en Europe.

En 1976 était accordé 100 000 francs au *Centre de Recherche bretonne et celtique* pour l'établissement de son fichier et l'acquisition de documents. Le centre possède déjà de magnifiques livres anciens et des manuscrits exceptionnels.

A la *faculté de médecine*, le doyen Hervé Hoch présenta les multiples recherches. L'EPR a voté en 1979 un crédit de 1,02 million pour l'acquisition d'un matériel scientifique destiné à l'identification des *pollutions organiques* : par exemple dans l'eau du robinet, les effluents d'égoûts, les produits à la sortie des chaînes agro-alimentaires...

Les Conseillers ont visité aussi le *laboratoire de biologie appliquée aux Industries Agro-Alimentaires*, un centre brestois de réputation nationale.

En 1980 deux actions de l'*Institut d'Etudes Marines, IEM*, ont été subventionnées : 850 000 francs pour le programme *Ecorade, étude écologique* des rades de Brest, Douarnenez et de la proche Iroise ; 192 000 francs pour estimer le *potentiel énergétique de la biomasse aliguale*. Rejeté par le CES ce dernier dossier avait été repris par le CR, à la demande de Ronan Le Prohon et Michel de Bennetot, qui l'avait aussi introduit dans son amendement.

Par ailleurs l'EPR a accordé 407 000 francs pour l'extension du *Centre de Calcul* de Brest, et le renouvellement de son matériel.

Enfin dès 1977, il avait attribué un crédit de 600 000 francs pour l'acquisition par l'UBO d'une *micro sonde électronique*. Ce microscope a été mis en place le 12 décembre 1978 au COB, le Centre Océanologique de Bretagne. Celui-ci en effet participait pour 675 000 francs.

L'appareil est également à la disposition des autres associés : les universités de Rennes I et de Nantes, ainsi que l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées) de Rennes.

★

C'est au *COB* qu'aboutit l'itinéraire du petit groupe. Sans revenir sur la visite semblable à celle du CES (cf. supra), rappelons seulement qu'en crédits d'études de 1974 à 1980, le COB a reçu 1,15 million de l'EPR.

Les conseillers ont jeté un coup d'œil sur le bâtiment en construction du *Cedre* (800 000 francs d'aides) ; ils ont pris aussi contact avec le *Groupe de Support Général de Gestion des Stocks* de la direction des pêches maritimes.

BREIZ MA BRO

Le COB est encore en bonne place avec les ports de Brest, Saint-Malo, Lorient surtout, dans le film *"Au pays de la mer"*. Le 17 juin, ce premier module d'un film, en 16 mm, de promotion de la Bretagne (8) a été présenté à la presse, à Rennes.

L'auteur, Pierre Girault, s'est attaché, à la demande du CES, à promouvoir les *technologies marines*. Sans commentaire trop spécialisé, mais avec des séquences rapides, tant sur les équipements de la recherche que de la pêche, des industries de construction et de réparation navale, d'accessoires de la plaisance... les images sont éloquentes, sans manquer de qualité, esthétique et poétique.

Un tel documentaire, outre les éventuels "clients" étrangers des Rencontres de Nantes (8), devrait intéresser les pédagogues des lycées et collèges. Sa diffusion économique par vidéo-cassettes, ou bientôt par vidéo-disques, donnerait une excellente base de départ. 22 minutes, pour développer un enseignement ou amorcer un débat.

Pierre Girault a de plus insisté sur l'intérêt qu'il y aurait pour la Bretagne *"à constituer une banque de données audio-visuelles"*.

Le même jour était présenté *"Breiz ma Bro"*, un film en 35 mm de 20 minutes, tout à fait différent de style. Si le premier était une commande de l'EPR (coût du module environ 150 000 francs), le deuxième est un *"film d'auteur"*, proposé à la région sur la base d'un scénario.

Il y a quatre ans, un premier film *"Aujourd'hui la Bretagne"* avait reçu un crédit de 130 000 francs, mais l'EPR avait été déçu et avait demandé à l'auteur de revoir totalement son montage (9).

C'est aussi pourquoi les conseillers avaient accepté de faire confiance à un nouvel artiste. Le court-métrage de Loïc Hascoët s'est fait attendre, mais au visionnage personne n'a regretté les 165 000 francs qui lui ont été accordés (le film a reçu au total 530 000 francs de diverses sources).

Très poétiques, très belles, les images conduisent à une recherche intérieure. Quelque chose de personnel vibre dans la conscience ; discrètement mais clairement, les paroles font appel à l'âme. C'est un bel exemple *"d'expression régionale"* ; rien d'étonnant à ce que le film vienne de recevoir trois prix au festival du film du tourisme, en juin, à Tarbes.

Loïc Hascoët espère que désormais le cinéma sera vraiment *"associé à la vie culturelle régionale ; un cinéma qui, en dehors de l'actualité, s'attache à l'authenticité profonde"*.

(1) Chronique n° 48 - *Armor-Magazine* - juin 1978. (2) *"Sur le terrain"*. (2) Chronique n° 70 - mai 1980. (3) Chronique n° 59 - mai 1979. (4) Chronique n° 51 - septembre 1978 : "Session blanche sur la marée noire". (5) Chronique n° 71 - juin 1980. (6) Chronique n° 61 - juillet-août 1979. (7) Chronique n° 67 - février 1980. (8) Chronique n° 69 - avril 1980. (9) Chronique n° 33 - janvier 1977 et n° 50 juillet-août 1978. (10) Chronique n° 66 - janvier 1980.

ARMOR-MAGAZINE, mensuel, supplément, au n° 128 * 7, rue St-Jacques * B.P. 123 * 22400 Lamballe * Tél. 31.20.37 * CPPAP 47 307 * *Réalisation technique* : ISM Saint-Brieuc * *Renez ar gelaouen* (directeur de la publication) : Yann Poilvet.

Bureau du Conseil Régional

Président : Raymond Marcellin.

Vice-présidents : Guy Guermeur, Jean Hamelin, Bernard Lemarié, Joseph Yvon, Jean Rohou.

Secrétaires : René Benoit, Eugène Bérest, Pierre Le Treut, Henri Thébault.

COMMISSION DÉLÉGUÉE

Président : Raymond Marcellin.

Membres : Guy Guermeur, Jean Hamelin, Bernard Lemarié, Joseph Yvon, Jean Rohou, René Benoit, Eugène Bérest, Pierre Le Treut, Henri Thébault, Jean-Baptiste Lelièvre, Michel Cointat, Georges Lombard, Yves du Halgouet, Pierre Stéphan, Yvonne Sauvet, Louis Le Calvez, Jean Crenn, Loïc Rouvard.

Bureau du Comité Economique et Social

Président : René de Foucaud.

Vice-présidents : Jacques Fortin, Victor de Cadenet, Gilles Possemé, Alain de Gouville, François Debonnet, René Reig.

Secrétaires : Félix Florio, Claude Guérillot, Jean Liger, Joseph Niol.

Membres : Denise Court, Jean-Luc Le Douarin, Robert Caradec, Charles Le Bris, Marcel Daunay, Marcel Piriou, Guy Le Fur, Jean-Paul Chaton, Christian Morvan.

COMMISSION DÉLÉGUÉE

Président : René de Foucaud.

Membres : Roland Borgne, Victor de Cadenet, Robert Caradec, Jean-Paul Chaton, Denise Court, Marcel Daunay, François Debonnet, Félix Florio, Jacques Fortin, Alain de Gouville, Claude Guérillot, Charles Le Bris, Jean-Luc Le Douarin, Guy Le Fur, Jean Liger, Christian Morvan, Joseph Niol, Marcel Piriou, Gilles Possemé, René Reig.

Louis Lichou, rapporteur du Budget, est également convoqué aux réunions de la Commission Déléguée, ainsi que les trois autres vice-présidents : Berty Raffin-Caboise, Joseph Fontaine, René Le Poul.

COMMISSIONS DES ASSEMBLEES

Commission n° 1

COMMISSION DES ETUDES, DE LA PROSPECTIVE, DU PLAN ET DES RELATIONS INTERREGIONALES

C.R.

Président : Jean-Baptiste Lelièvre.
Vice-président : Eugène Bérest.
Secrétaire : Jean Crenn.
Membres : René Benoit, Michel de Bennetot, Célestin Blévin, Jean-Charles Cavaillé, Sébastien Couepel, Roger Cosperec, André Egu, Marie-Madeleine Dienesch, Maurice Drouet, Charles Josselin, Yves Le Cabellec, Jean-Yves Le Drian, Roger Leprohon, Louis Le Roux, Félix Leyzour, Alain Madelin, Pierre Pennober, Michel Philipponneau.

C.E.S.

Président : Roland Borgne.
Vice-président : Berty Raffin Caboise.
Secrétaire : François Guézou.
Membres : Pierre Cameau, Robert Caradec, Jacques Fortin, Claude Guérillot, Alain de Gouville, Charles Le Bris, Jean-Luc Le Douarin, Pierre Le Roy, Jean Liger, Camille Moule, Marcel Piriou, Gilles Possemé, René Reig, Marc Seydoux, Jean Vicariot.

Commission n° 2

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET RÉGIONAL

C.R.

Président : Michel Cointat.
Vice-président : Pierre Stéphan.
Secrétaire : Charles Miossec.
Rapporteur général du Budget : Loïc Bouvard.
Membres : Jacques Cressard, Jean-Claude Coualan, Yves Estève, Guy Guermeur, Jean Hourmant, Aimé Kerguéris, François Le Douarec, Edouard Le Jeune, Pierre Marzin, Emmanuel Pontais, René Régnault, Henri Thébault, Louis Orvoen.

C.E.S.

Président : Marcel Daunay.
Vice-président : Louis Lichou.
Secrétaire : Yves Sabourer.
Membres : André Blayo, Emile Bridel, Victor de Cadenet, Michel Denis, Michel Duthoit, Francis Goger, Paul Gouverneur, Maurice Harteneu, Robert Le Jeune, Jean-Claude Le Naour, Michel Loiset, René Loury, Jean Tillon.

Commission n° 3

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL DE LA PROTECTION DE LA NATURE, DES SITES, ET DE L'AMÉNAGEMENT DU CADRE DE VIE

C.R.

Président : Georges Lombard.
Vice-président : Yvonne Sauvet.
Secrétaire : Pierre Le Treut.
Membres : Jean de Bagneux, Pierre Bernard, Paul Chapel, André Cheminant, Yves Dollo, Henri Fréville, Alain Gérard, Serge Huber, Pierre Jagoret, Armand Keravel, François Leizour, Alphonse Menand, Jacques Pilorge, François Prigent.

C.E.S.

Président : François Debonnet.
Vice-président : Joseph Fontaine.
Secrétaire : Bruno Mory.
Membres : Marie-Claire Bouillet, Yves Castel, Jacques de Catuelan, Jean-Paul Chaton, Denise Court, Désiré Gautier, Daniel Gilles, Yves Le Faucheur, Rémy Le Lay, Roger Le Serrec, Joseph Martray, Pierre Maugendre, Gilbert Menier, Bruno Mory, Joseph Niol, Guy Parigot, Michel Perroud, Louis Pontais, Michel Quesnel, Yves Rouger.

Commission n° 4

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'EQUIPEMENT, DES INFRASTRUCTURES ET DES COMMUNICATIONS

C.R.

Président : Yves du Halgouet.
Vice-président : Louis Le Calvez.
Secrétaire : Jean-François Le Lann.
Membres : Alphonse Arzel, André Belliard, Joseph Briend, Joseph Cojean, Jean Gaubert, Jean-Louis Goasduff, Jean Hamelin, Louis de la Forest, Marie Jacq, Bernard Lemarié, Louis Le Montagner, Louis Le Pensec, Christian Le Vergé, Jacques de Menou, Jean Rohou, Claude Saunier, Joseph Yvon.

C.E.S.

Président : Félix Florio.
Vice-président : René Le Poul.
Secrétaire : Jean-Pierre Barthélémy.
Membres : Pierre Abalèa, Alphonse Boulbain, Danielle Bourges, Jean-Claude Caroff, Henri Didou, Roger Galant, Yves Guillemont, Jacques Guittier, Pierre Hecquet, François Jacob, Michel Laudren, Guy Le Fur, Marcel Le Marthelot, Mathéo Onno, Daniel Picot, Pierre-Yves Schwartz.

MEMBRES DU CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

CÔTES-DU-NORD

DÉPUTÉS :

Sébastien Couepel, Conseiller Général, Maire d'Andel.

René Benoit, Conseiller Général, Adjoint au Maire de Dinan.

Marie-Madeleine Dienesch, ancien Secrétaire d'Etat, Conseiller Général, Député à l'Assemblée européenne.

François Leizour, Conseiller Général, Maire de Guingamp.

Pierre Jagoret, Conseiller général, Maire de Lannion.

SÉNATEURS :

Jean de Bagneux, Maire de Quintin.

Bernard Lemarié, Conseiller Général, Maire de Caulnes.

Pierre Marzin, Lannion.

REPRÉSENTANTS DES COMMUNES DE + DE 30 000 H. :

Yves Dollo, adjoint au Maire de Saint-Brieuc.

REPRÉSENTANTS ÉLUS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL :

Charles Josselin, Président du Conseil Général des Côtes-du-Nord, Député à l'Assemblée européenne, Maire de Plesiin Trigavou.

René Régnault, Conseiller Général, Maire de Saint-Samson-sur-Rance.

Claude Saunier, adjoint au Maire de Saint-Brieuc.

Félix Leyzour, Conseiller Général.

Jean-Claude Coualan, Maire de Le Gouray.

Jean Gaubert, Maire de Pluduno.

Christian Le Verge, Maire de Ploumagoar.

FINISTÈRE

DÉPUTÉS :

Alain Gérard, 1er adjoint au Maire de Quimper.

Eugène Bérest.

Marie Jacq, Maire de Henvic.

Charles Miossec.

Jean-Louis Goasduff, Conseiller Général, Maire de Plabennec.

Jean Crenn, Conseiller Général.

Guy Guermeur, Conseiller Général.

Louis Le Pensec, Conseiller Général, Maire de Mellac.

SÉNATEURS :

François Prigent, Conseiller Général, adjoint au maire de Plouenan.

Georges Lombard, Conseiller Général.

Louis Orvoen, Président du Conseil Général, Maire de Moelan sur Mer.

Edouard Le Jeune, Conseiller Général, Maire de Dineault.

REPRÉSENTANTS DES COMMUNES DE + DE 30 000 H. :

Pierre Pennober, Conseiller Municipal de Quimper.

Armand Keravel, Conseiller Municipal de Brest.

Communauté urbaine de Brest

Roger Leprohon, Conseiller Municipal de Brest.

Louis Le Roux, adjoint au Maire de Brest.

REPRÉSENTANTS ÉLUS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL :

Alphonse Arzel, Conseiller Général, Maire de Ploudalmezeau.

Louis Le Calvez, Conseiller Général, Maire de Fouesnant.

Jean Hourmant, Conseiller Général, Maire de Plonevez du Faou.

Jacques de Menou, Conseiller Général, Maire de Plouvorn.

Pierre Stéphan, Conseiller Général, Maire de Briec de l'Odet.

Michel de Bennetot, Conseiller Général.

André Cheminant, Conseiller Général, Maire de St Renan.

Jean Rohou, Conseiller Général.

ILLE-ET-VILAINE

DÉPUTÉS :

Jacques Cressard, Conseiller Général.

François Le Douarec, Président du Conseil Général d'Ille et Vilaine.

Maurice Drouet, Conseiller Général.

Alain Madelin.

Michel Cointat, Ancien Ministre, Conseiller Général, Maire de Fougères.

Jean Hamelin, Conseiller Général, Maire de Dol de Bretagne.

SÉNATEURS :

Yves Estève.

Henri Fréville.

Louis de la Forest, Conseiller Général, Maire d'Irodouer.

REPRÉSENTANTS DES COMMUNES DE + DE 30 000 H. :

Michel Phlipponneau, Conseiller Général, adjoint au Maire de Rennes.

Serge Huber, adjoint au Maire de Rennes.

Joseph Cojean, Conseiller Municipal de Saint-Malo.

REPRÉSENTANTS ÉLUS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL :

André Belliard, Conseiller Général.

André Egu, Conseiller Général, Maire de Retiers.

Jacques Pilorge, Maire de Montfort sur Meu.

Jean-François Le Lann, Conseiller Général.

Jean-Baptiste Lelièvre, Conseiller Général.

Pierre Le Treut, Conseiller Général.

Emmanuel Pontais, Conseiller Général, Maire de La Guerche.

MORBIHAN

DÉPUTÉS :

Paul Chapel, Maire de Vannes.

Aimé Kergueris, Conseiller Général, Maire de Plouhinec.

Jean-Charles Cavaille, Conseiller Général, Maire de Noyal-Pontivy.

Loïc Bouvard.

Jean-Yves Le Drian, adjoint au Maire de Lorient.

Yves Le Cabellec, Conseiller Général, Maire de Plouay.

SÉNATEURS :

Louis Le Montagner, Maire de Guidel.

Joseph Yvon, Conseiller Général, Maire de Groix.

Raymond Marcellin, Ancien Ministre, Président du Conseil Général du Morbihan, Président du Conseil Régional.

REPRÉSENTANTS DES COMMUNES DE + DE 30 000 H. :

Yvonne Sauvet, adjoint au maire de Vannes.

Pierre Bernard, Conseiller Municipal de Lorient.

REPRÉSENTANTS ÉLUS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL :

Alphonse Menand, Conseiller Général, Maire de Carentoir.

Yves du Halgouet, Conseiller Général, Maire de Guegon.

Henri Théhault, Conseiller Général, Maire de Mauron.

Roger Cosperec, Conseiller Général, Maire de Berne.

Joseph Briend, Conseiller Général, Maire de Pleucadec.

Célestin Blévin, Conseiller Général, Maire de Grandchamp.

N.B. Les sénateurs seront en grande partie renouvelés aux élections du 28 septembre 1980 ; en effet cinq sénateurs des trois départements concernés, ne se représentent pas et un nouveau siège est créé en Ille et Vilaine.

MEMBRES DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

• 1ère CATÉGORIE : COMPAGNIES CONSULAIRES, ORGANISMES PROFESSIONNELS ET SYNDICAUX DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DE L'AGRICULTURE

- Au titre des Chambres de Commerce et d'Industrie, 6 sièges :

Pierre Cameau, vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie de Fougères.

Jean Paul Chaton, président de la C.C.I de Quimper.

Maurice Hartereau, président de la C.C.I. de Brest.

Jacques Guittier, président de la C.C.I. de Saint-Brieuc.

Michel Laudren, président de la C.C.I. de Lorient.

Christian Morvan, président de la C.C.I. de Saint-Malo.

- Au titre des Chambres d'Agriculture, 4 sièges :

François Guezou, président de la Chambre d'Agriculture des Côtes-du-Nord.

Pierre Aballea, vice-président de la C.A. du Finistère.

Marcel Daunay, président de la C.A. d'Ille-et-Vilaine.

Gilles Pessamé, président de la C.A. du Morbihan.

- Au titre des Chambres de Métiers, 4 sièges :

André Blayo, président de la Chambre des Métiers du Finistère.

Désiré Gautier, président de la C.M. de Dinan.

Marcel Le Martelot, président de la C.M. du Morbihan.

René Reig, président de la C.M. d'Ille-et-Vilaine.

- Au titre des syndicats d'exploitants agricoles et jeunes agriculteurs, 5 sièges :

Yves Le Faucheur, président de la Fédération départementale des Syndicats d'exploitants agricoles des Côtes-du-Nord.

Guy Le Fur, président de la F.D.S.E.A. du Finistère.

Jean Liger, président de la F.D.S.E.A. d'Ille-et-Vilaine.

Roger Le Serrec, secrétaire général adjoint de la F.D.S.E.A. du Morbihan.

Francis Goger, président du Centre régional des Jeunes Agriculteurs.

- Au titre du secteur coopération, crédit et mutualité agricole, sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, 3 sièges :

René de Foucaud, vice-président de la Confédération des coopératives agricoles de l'ouest.

Jacques de Catuellan, président de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Côtes-du-Nord.

Michel Loisel, vice-président de l'Association des Caisses de Crédit Agricole Mutuel de Bretagne et des Pays de Loire.

- Au titre des groupements de producteurs

De fruits et légumes :

Jean-Claude Caroff, directeur du Comité Economique Agricole Fruits et Légumes de Bretagne.

De viande :

René Loury, président de l'Union des Groupements de producteurs de viande de Bretagne.

- Au titre des syndicats d'artisans :

Roger Galland, de l'Union régionale des Syndicats artisanaux de Bretagne.

- Au titre des employeurs :

Alain de Gouville, vice-président de l'Union patronale inter-professionnelle de Bretagne.

- Au titre des salariés :

C.G.T., 3 sièges :

Jean-Claude Le Naour, U.D. du Finistère.

Marcel Pinou, secrétaire du Comité régional de la C.G.T.

Daniel Picol, du Comité régional.

C.F.D.T., 3 sièges :

Robert Caradec, secrétaire régional C.F.D.T.

Henri Didou, U.D. du Finistère.

Michel Duthoit, U.D. d'Ille-et-Vilaine.

C.G.T. - F.O., 3 sièges :

Danielle Bourges, secrétaire générale adjointe de l'U.R.F.O. de Bretagne.

Claude Guérillot, secrétaire général de l'U.R.F.O. Bretagne.

Robert Le Jeune, secrétaire général adjoint de l'U.R.F.O. Bretagne.

C.F.T.C., 1 siège :

Charles Le Bris, président de l'Union C.F.T.C. de Bretagne.

C.G.C., 3 sièges :

Jacques Fortin, président de l'Union C.G.C. Bretagne.

René Le Poul.

Berty Raffin-Caboisse.

• 2ème CATÉGORIE : ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES DE LA RÉGION

- Au titre de l'Agro-alimentaire

Lait :

Emile Bridel, vice-président de l'Union Bretonne des Industries Laitières.

Viande :

Mathéo Onno, président de l'Union des Syndicats Bretons de la Salaison.

- Au titre de la pêche

Pêche au large :

Yves Guillemont, secrétaire général du Groupement des Syndicats d'Armateurs à la pêche hauturière.

Pêche artisanale (secteur coopératif) :

Rémy Le Lay, président du Crédit Maritime Mutuel et de Coopération du Finistère.

- Au titre de la Métallurgie, mécanique :

Bernard Seydoux, du Bureau du Groupement des Industries Métallurgiques de Bretagne.

- Au titre de l'Electronique et des Industries de pointe

Electronique :

Roland Borgne, du Bureau du Groupement des Industries métallurgiques.

Recherche électronique, informatique et des télécommunications :

P.Y. Schwartz, directeur du C.C.E.T.T.

- Au titre du Bâtiment et des Travaux Publics :

Jean-Pierre Barthelemy, vice-président de la Fédération bretonne des Travaux Publics.

- Au titre des Banques :

M. de Cadenet, pdg de la B.P.A.

Yves Sabouret, président de la S.D.R.

- Au titre des Transports :

Paul Gouverneur, président de l'Union des Syndicats des Transporteurs Routiers d'Ille-et-Vilaine, membre de l'U.R. des transports routiers.

- Au titre du Tourisme :

Alphonse Boulbain, président de la Fédération régionale des S.I.

- Au titre de l'Expansion Régionale :

Jean-Luc Le Douarin, président du CELIB.

• 3ème CATÉGORIE : ACTIVITÉS SANITAIRES, ÉDUCATIVES, SCIENTIFIQUES, CULTURELLES, SPORTIVES, DE L'ENVIRONNEMENT, DES CONSOMMATEURS ET DES PROFESSIONS LIBERALES.

Associations familiales :

Joseph Niol, président de l'U.D.A.F. du Morbihan.

Enfance inadaptée :

Joseph Fontaine, délégué régional de l'U.R.A.P.E.I.

Action sociale :

Louis Pontais, administrateur de l'U.R.I.O.P.S.S.

Organismes de Sécurité Sociale :

François Debonnet, président du Conseil d'administration de la Caisse régionale d'assurance maladie de Bretagne.

Logement, construction :

François Jacob, directeur général de la S.A. de Crédit Immobilier du Finistère et des Côtes-du-Nord et de la S.A. d'H.L.M. du Finistère et des Côtes-du-Nord.

Organisations de consommateurs :

Marie-Claude Bouillet, présidente de l'UROC.

Enseignement Supérieur et de la Recherche :

Michel Quesnel, président de l'Université de Bretagne Occidentale.

Michel Denis, président de l'Université de Hauts-Bretagne.

Camille Moufle, directeur de l'E.N.S.A.R. et de l'E.N.S.F.A.

Recherche océanologique :

Jean Vicanot, directeur du Centre Océanologique de Bretagne.

Enseignement Primaire et Secondaire F.E.N. :

Bruno Mory, F.E.N. du Morbihan.

Enseignement privé :
Pierre Maugendre, délégué de l'enseignement catholique privé

Activités culturelles :
Comité Régional des Affaires culturelles :
Guy Parigot, directeur du Théâtre du Bout du Monde.

Conseil Culturel :
André Gilles, "ar Falz".

Environnement :
Yves Rouger, président de l'Union Bretonne de l'Environnement.

Mouvements de jeunesse :
Gilbert Ménier, délégué des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active.

Secteur sportif :
Michel Perroud, président du Comité Olympique et Sportif.

Professions médicales :
Yves Castel, v.p. du Conseil de l'Ordre des médecins du Finistère.

Professions juridiques :
Maître Tillon, notaire.

Professions techniques :
Pierre Hecquet, vice-président de l'U.N.A.P.L.

• ***4ème CATÉGORIE - PERSONNALITÉS QUALIFIÉES.***

Denise Court, vice-président du Conseil Général du Morbihan.

Félix Florio, président de la Fédération du Bâtiment de Bretagne.

Pierre Leroy, administrateur civil, directeur du secteur agricole au commissariat général au Plan.

Louis Lichou, président du Crédit Mutuel de Bretagne.

Joseph Martray, président du Comité National d'Information sur les problèmes de la mer et du CEDRE.

Livre V
des Assemblées régionales

ERRATUM

Du fait d'une erreur de montage, il faut noter que la page IX est en fait la page XI et que la page XI est la page IX.

BULLETINS MUNICIPAUX
REVUES CANTONALES
GUIDES TOURISTIQUES

Pour toutes vos éditions, faites appel à une maison bretonne :

SOPEL

7, rue Saint-Jacques - B.P. 123 - 22400 Lamballe - Téléphone : 31.20.37 +

Une revue mensuelle pour les responsables de la Bretagne

armor magazine

directeur : yann poilvet

Depuis onze ans « ARMOR Magazine » présente, illustre et commente l'histoire vivante de la Bretagne moderne. Les meilleurs spécialistes y analysent tous les événements politiques, économiques, sociaux et culturels comme ceux de la vie quotidienne.

Dans chaque numéro, Raymond Letertre livre dans une chronique exclusive la synthèse des travaux des Assemblées Régionales.

« ARMOR Magazine » est en vente chez tous les marchands de journaux mais il est prudent de s'y abonner...

Bulletin d'abonnement

à découper ou à recopier et à faire parvenir à *ARMOR Magazine*, 7, rue Saint-Jacques B.P. 123 - 22400 LAMBALLE (tél. 31.20.37)

M. . . . . Profession : . . . . . .

Adresse . . . . . .

. . . . . .

souscrit à un abonnement d'un an à « ARMOR Magazine » et verse 72,80 francs (ordinaire) ou 200 francs (soutien) par * : chèque bancaire — chèque postal (CCP 2691.70 Rennes).

Signature

* Rayer les mentions inutiles.